

La mission de M. Marchand à Paris M. Pearson : encourager l'émigration française

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a confirmé hier au Parlement le but principal du voyage de M. Jean Marchand, ministre des affaires étrangères, à Paris, était d'encourager l'émigration française vers le Canada.

M. Pearson répondait alors à une question du chef du ralliement créditiste, M. R. Caouette, qui s'interrogeait sur les buts exacts du voyage de trois

jours du ministre dans la capitale française.

Le premier ministre a promis que M. Marchand soumettra un rapport à la Chambre à son retour.

Le nombre des immigrants français est actuellement de 4 à 5,000 par année alors que l'immigration totale est de l'ordre de 150,000. Le ministre de l'Immigration s'estime satisfait si les immigrants en provenance de France atteignent

au cours des prochaines années le chiffre de 10,000.

Pendant ce temps, à Paris, dans l'entourage du ministre canadien on a confirmé que le but essentiel que se propose M. Marchand est d'examiner les possibilités d'accroître l'émigration française au Canada, en mettant l'accent sur les cadres et les techniciens.

Après une visite de courtoisie rendue hier matin à M. Maurice Couve de Murville, ministre français des affaires

étrangères, le ministre canadien s'est entretenu, en fin de matinée, avec M. Jean-Marcel Jeanneney, ministre des affaires sociales. La conversation a porté sur les moyens d'accroître l'émigration des Français au Canada. On s'est accordé à reconnaître qu'elle devait essentiellement porter sur les secteurs cadres et techniciens. On est tout disposé, du côté français, à favoriser cette entreprise mais sans se cacher que son étendue risque d'être assez limitée.

M. Jean Marchand et ses collaborateurs ont été les hôtes à déjeuner de M. Jeanneney dans le vieux hôtel du 18ème siècle qui abrite le ministère des affaires sociales.

Dans l'après-midi, M. Marchand a rencontré le directeur général du travail et de l'emploi, M. Legrand. A l'issue de ses premiers entretiens, le ministre canadien s'est déclaré "optimiste" quant aux résultats de son voyage à Paris.

Pour son roman "Une Saison dans la vie d'Emmanuel", Marie-Claire Blais obtient le prix Médicis, à Paris



Marie-Claire Blais vient d'obtenir le Prix Médicis. Ce prix est l'une des cinq grandes récompenses littéraires françaises. On la voit ici en compagnie de son éditeur, Jacques Hébert. — Toutes nos informations concernant Marie-Claire Blais, ainsi qu'une entrevue exclusive avec son éditeur, aux pages 8 et 9.

Lesage chez les étudiants de l'U. de M. Le Québec n'a pas les moyens de devenir un État souverain

M. Jean Lesage a déclaré hier devant les étudiants de l'université de Montréal que le Québec n'a pas les moyens, à l'heure actuelle, de devenir un État souverain. Si le Québec accédait à l'indépendance, dit-il, il lui arriverait ce qui arriva à plusieurs pays d'Afrique qui jouissent de l'indépendance politique, mais n'ont pas l'indépendance économique, à tel point que l'accession à l'indépendance a marqué pour eux une chute de niveau de vie.

Le chef du parti libéral répondait ainsi aux questions d'un étudiant, ayant cité des statistiques fédérales sur la faiblesse de nos institutions économiques et l'écart de revenu entre le Québec et les provinces plus riches, avait demandé si des statistiques de ce genre (cf. Le Devoir du 25 novembre) ne dénotaient pas un "État colonial".

Elles ne dénotent pas un État colonial, a répondu M. Lesage, mais plutôt l'état de pauvreté relative du Québec en Amérique du Nord.

Quelles solutions proposez-vous, lui demande un autre, pour "nous sortir de la situation coloniale dans laquelle nous sommes au Québec"? — Je ne crois pas, répond M. Lesage, que nous vivions dans une situation coloniale. Nous vivons dans une Confédération et en démocratie.

Au sujet de l'indépendance, il devait ajouter: "Je pense bien que je ne vivrai pas ce de mes jours! Je n'y crois pas!" Mais il conçoit sans peine que l'idée d'indépendance reçoive un bon accueil chez les jeunes, en particulier chez les étudiants parce que le RIN, dit-il, fait appel au sacrifice, alors que l'Union nationale, au contraire, fait appel à l'intérêt.

Les disparités

Quant aux inégalités sociales et aux disparités dont témoignent les statistiques fédérales sur le Québec, M. Lesage reconnaît que, au plan socio-économique, il faut s'employer à combattre la pauvreté.

Si ces chiffres, insiste l'étudiant, ne dénotent pas un État colonial du Québec, que veulent-ils dire? — Cela dénote le fait, a répondu M. Lesage, que l'histoire nous enseigne, que nous avons été laissés seuls il y a 200 ans. Qu'il nous faut nous battre, avoir l'esprit de risque afin que les Canadiens français se taillent une place dans l'économie.

Quelle serait votre attitude si les États généraux concluaient à la nécessité de l'indépendance? — Je n'en sais rien, répond-il. C'est une hypothèse que vous faites. A quelles conclusions arriveront les États généraux, je ne le sais pas. Et surtout après ce qui s'est passé hier.

Mais, pour vous, le Québec, c'est quoi? — C'est ma patrie, répond M. Lesage.

Alors, reprend le même, comment se fait-il que votre gouvernement n'a jamais pu récupérer les impôts directs en vertu d'un droit qui nous appartient? — Le gouvernement libéral, a expliqué M. Lesage, a récupéré beaucoup plus que l'Union nationale. En six ans, dans le champ de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous sommes passés de 18 p.c. à 47 p.c.; dans le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés, nous avons repris 2 ou 3 pour cent; dans le domaine des droits de succession, nous sommes passés de 50 à 75 p.c.

Voir page 6: M. Lesage

Le climat de la rencontre

par Michel ROY

M. Jean Lesage a littéralement — et spirituellement — affronté les étudiants de l'université de Montréal hier midi. Durant plus de deux heures, devant 1,200 personnes qui emplissaient le grand salon du centre social, le chef de l'opposition s'est efforcé de répondre à toutes les questions et, malgré l'hostilité qui montait parfois d'un auditoire partagé, il est demeuré placide et souriant, si l'on excepte deux ou trois mouvements d'humeur provoqués par des questions nettement agressives.

Après une brève déclaration liminaire sur la conception qu'il se fait du rôle de l'opposition libérale au cours de la session qui s'ouvre jeudi, M. Lesage a été amené, par les questions très variées, à aborder une vingtaine de sujets. C'est ainsi qu'il a traité:

- d'un récent ouvrage du Dr Lormier Pilote accusant M. Lesage de "trahison";
- de la couverture du récent congrès libéral par Radio-Canada;
- de l'"Action sociale étudiante", du syndicalisme étudiant et du droit de grève des étudiants;
- de l'éventail très large de idées dans son parti et de sa recherche d'un "démocrate commun";

Voir page 6: Le climat



L'ancien premier ministre Jean Lesage, devant les étudiants de l'université de Montréal, hier. (Photo Le Devoir, par Keystone)

Le syndicat canadien ne réclame plus la majorité à R-Canada

Le Syndicat canadien de la fonction publique n'a pas obtenu l'appui d'un nombre suffisant d'employés de la production à Radio-Canada pour être accrédité par le Conseil canadien des relations ouvrières. C'est ce qu'on a su de façon officielle hier après qu'on eut révélé que le nombre total de votants éligibles n'était pas de 1,584, tel qu'annoncé le 31 octobre, par le ministère fédéral du travail mais serait de 1,685.

Les derniers résultats officiels accordent 803 voix au SCFP contre 435 à l'ATSE, tandis que 264 employés ont annulé leur vote à Montréal en inscrivant la mention "CSN". Selon les termes de la loi, pour être reconnu comme agent négociateur un syndicat qui tente de supplanter celui déjà en place doit obtenir la majorité absolue considérant le nombre de votants éligibles. C'est donc dire que le SCFP aurait dû obtenir 843 voix. On ne connaît pas encore la décision du CCRO mais elle devrait être annoncée d'ici quelques heures.

Le SCFP lui-même a reconnu hier qu'il ne prétendait plus être majoritaire. Dans un communiqué émis d'Ottawa, il annonce cependant qu'il demande un recomptage. Il précise que cela signifie qu'il conteste le résultat du scrutin "par suite d'ingérence à Montréal et à cause de questions d'ordre purement technique concernant l'éligibilité des votants, le marquage des bulletins, la violation de l'esprit de la loi fédérale, etc..."

Les griefs du SCGT

D'autre part, les membres du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) soulignent que le scrutin de la semaine dernière n'a dégagé aucune majorité absolue à Montréal et considèrent qu'il y aura un nouveau vote de représentation ou leur syndicat pourra être élu.

Dans cet état d'esprit, quelque 75 d'entre eux ont demandé et obtenu hier une entrevue de M. Gérard Bélis-

le, directeur des relations industrielles pour le réseau français à Montréal.

Le mémoire présenté à M. Bélis le dénombre une série de huit griefs. Ce dernier leur a répondu que c'est le Conseil canadien des relations ouvrières qui déterminera d'ici quelques jours quel syndicat (SCFP ou ATSE) les représentera légalement. Il a cependant accepté de soumettre le mémoire à la direction de Radio-Canada, qui l'étudiera attentivement, a-t-il dit, et sera au SCGT d'ici peu. Plusieurs membres de la délégation s'étaient absentes de leur travail

Voir page 6: Radio-Canada

L'incident du congrès libéral Déclaration de R-Canada aujourd'hui

C'est aujourd'hui que Radio-Canada fera connaître les conclusions de son enquête sur les circonstances qui ont entouré la diffusion d'une interview avec le Dr Irénée Lapierre, président sortant de la Fédération libérale du Québec, au cours du congrès de cet organisme.

Rappelons que le Dr Lapierre a accusé un journaliste de Radio-Canada d'avoir violé un embargo: les déclarations qu'il avait faites à l'émission "Présent" ne devaient être diffusées, selon lui, que le dimanche soir, à 6 heures. Or, elle ont été entendues à 1 h., dimanche matin, ce qui provoqua un débat dramatique au congrès libéral, le Dr Lapierre ayant dans cette interview souhaité le départ de M. René Lévesque.

M. Marc Thibault, directeur des services des affaires publiques de Radio-Canada, a précisé hier que la déclaration de la Société ne portera que sur cette interview.

La Société, a-t-il dit, n'a été saisie officiellement d'aucune autre plainte touchant la couverture du congrès libéral.

Pékin : les récents entretiens soviéto - canadiens s'inscrivent dans le 'marchandage' E-U-URSS

Aujourd'hui à l'ONU: vote sur la question chinoise

PEKIN — "Les récents entretiens soviéto-canadiens et anglo-soviétiques de Moscou prolongent le vaste marchandage international mené par l'Union soviétique et les États-Unis pour mettre sur pied leur action contre-révolutionnaire conjointe", écrit hier l'agence "Chine Nouvelle".

Se référant aux récentes visites à Moscou de MM. Paul Martin et George Brown, l'agence chinoise exprime l'opinion que tous deux ont été invités en URSS "pour des conversations destinées à chercher un moyen permettant aux États-Unis de se sortir de leur situation fâcheuse au Vietnam". Ces conversations ont également porté, souligne "Chine Nouvelle" sur la non-prolifération des armes nucléaires, "à laquelle l'URSS et les États-Unis sont aussi pressés l'un que l'autre d'aboutir".

"Chine Nouvelle" écrit que par l'intermédiaire de MM. Martin et Brown, les dirigeants soviétiques ont informé les

États-Unis qu'en mettant fin aux bombardements du Nord-Vietnam ils permettraient l'ouverture de négociations de paix. Ce conseil, estime l'agence, est "de la même trempe" que les récentes propositions américaines à l'ONU. Dans l'un et l'autre cas, affirme "Chine Nouvelle", il s'agit d'inciter le peuple vietnamien à mettre bas les armes en agitant l'appât d'un arrêt des bombardements.

Prévisions sur les votes aux Nations unies

NATIONS UNIES. — Les votes attendus aujourd'hui sur les textes exprimant le sentiment de l'Assemblée générale sur la question de la représentation chinoise constitueront sans doute le point culminant de la présente session et précéderont de 24 heures l'annonce par le secrétaire général des Nations unies d'une décision quant à son maintien à la tête de l'exécutif onusien que l'on prévoit généralement négative.

Tandis que l'ajournement demandé hier soir par la Belgique pourrait encore permettre à diverses instances de se déployer, les prévisions les plus courantes sur les votes de l'Assemblée sont, avec les réserves d'usage, les suivantes: 1) Sur le projet de résolution dit américain confirmant la nécessité d'une majorité des deux tiers pour trancher

toute question comportant un changement dans la représentation de la Chine à l'ONU: il sera adopté à la majorité simple et, étant considéré comme un texte de procédure, sera considéré comme valable. L'adoption de ce texte constitue le barrage le plus efficace contre toute motion tendant à la dévolution du siège chinois à l'ONU au gouvernement de Pékin.

Sur le projet de résolution dit italien visant à la création d'un comité ad hoc d'étude de la question de la représentation chinoise "compte tenu des réalités politiques": dans la meilleure des hypothèses, il pourrait être adopté à l'extrême majorité simple (47 voix contre 47 et 20 abstentions). On escompte qu'il obtiendra 42 ou 43 voix positives et sera rejeté.

Un délégué réclame la démission de M. Rosaire Morin des états généraux

Un délégué aux états généraux du Canada français, M. Bernard Beauchamp, a demandé hier soir la démission de M. Rosaire Morin, comme président de la commission technique de cet organisme.

M. Beauchamp, qui a été interviewé à l'émission "Aujourd'hui" de Radio-Canada en compagnie de M. Morin, a accusé ce dernier d'être un des principaux dirigeants d'une société secrète qu'il a appelée "la nouvelle Patente". (Il s'agit de l'Ordre de Jean-Talton qui aurait succédé à l'Ordre de Jacques-Cartier).

M. Morin a cependant catégoriquement démenti cette accusation tout comme il l'avait fait dimanche à l'issue des assises préliminaires des états

généraux. M. Beauchamp qui est délégué aux états généraux par l'Institut Gracien de Montréal, dont le président est le R.P. Jules Emery, s.j., a déclaré qu'il avait en mains les preuves de ses accusations. Il a précisé que ces documents seraient publiés dans un prochain numéro de l'Indépendance, organe du RIN. (M. Beauchamp est aussi organisateur général de ce parti). Il a accusé M. Morin d'être un "menteur" et d'avoir trompé la population et, par conséquent, d'être "indigne" de la fonction qu'il remplit aux états généraux.

D'autre part, le député libéral de Lotbinière, M. Au-

Voir page 6: États généraux

Un juge ordonne au Barreau de suspendre la sanction infligée à l'ex-ministre Claude Wagner

Le juge Philippe Pothier, de la Cour supérieure du Québec, a ordonné hier au Barreau de Montréal de suspendre toutes les mesures disciplinaires prises contre l'ancien ministre de la justice, M. Claude Wagner.

Le bref d'assignation émis à la demande de M. Wagner ordonne au Barreau de Montréal et à son Conseil, de même qu'au juge Jean-Paul Bérubé, mis-en-cause, de transmettre au greffe de la Cour supérieure le dossier des procédures en cette affaire, dans un délai de quinze jours, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La requête de l'ex-ministre sera traitée comme une action sommaire. En vertu du nouveau code de procédure civile, elle sera instituée et jugée en priorité, c'est-à-dire qu'elle devra être étudiée au fond d'ici trois à quatre mois.

M. Wagner en a appelé devant les tribunaux des mesures disciplinaires prises contre lui par le Barreau de Montréal, le 4 novembre dernier; l'Or-

dre avait réprimandé M. Wagner et l'avait condamné à une amende de \$100 pour des propos tenus à Drummondville, il y a un an, alors qu'il était ministre de la justice. Le juge Bérubé, de la Cour des sessions de la paix, de Rivière-du-Loup, qui s'était senti visé par les remarques du ministre, avait logé une plainte auprès du Barreau.

Dans son jugement, le juge Pothier souligne que les propos dont on a fait grief à M. Wagner l'ont été dans l'exécution de ses fonctions comme ministre de la justice, et que c'est le droit et le devoir de ce dernier de rechercher, signaler, rapporter et même dénoncer les cas où, d'après son jugement et avec l'aide de toutes les informations qu'il possède, il y aurait eu mauvaise administration de la justice.

M. Wagner allègue que le Barreau n'a aucune juridiction sur le ministre de la justice en fonction, et il demande l'annu-



lation des mesures disciplinaires infligées contre lui. Le juge Pothier, dans son jugement, déclare que si les propos reprochés à l'ex-ministre ont été tenus par lui, M. Wagner reste assujéti aux tribunaux de droit commun pour répondre des dommages. Le juge estime qu'il y a une contestation évidente et sérieuse au sujet de la juridiction que peuvent avoir les intimés (le Barreau et son Conseil) dans l'examen et la sanction de M. Wagner.

On trouvera à la page 5 le texte du jugement du juge Pothier.

MÉTÉOROLOGIE
Nuageux avec pluie occasionnelle.
(Maximum hier: 50)
MAX. aujourd'hui: 45

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR
S. SATURNIN

F. PILON INC.
Fournitures de bureau

Lévesque dénonce les "faux réalistes" qui attribuent au "nationalisme" l'insuffisance des investissements

par Michel ROY

SAINT-HYACINTHE. — A l'heure même où le président de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Georges Demers, dénonçait à Ville de Laval "les opportunistes politiques qui chassent l'investissement du Québec", M. René Lévesque, dimanche soir, à Saint-Hyacinthe, dénonçait lui-même les "faux réalistes, surtout fédéraux" qui rejettent sur le nationalisme la tendance des capitalistes étrangers à investir plutôt en Ontario qu'au Québec.

Si environ 50 pour cent des investissements sont faits en Ontario, a dit M. Lévesque, c'est que le dispositif technologique y est plus développé. C'est aussi que le Canada est une espèce de marché commun et qu'il est plus rentable pour les Américains d'aller automatiquement en Ontario où ils trouvent une main-d'œuvre qualifiée et un milieu anglophone. L'ancien ministre invoque d'autres raisons qu'il expose en citant, dans le DEVOIR de samedi dernier, l'article de notre confrère Jean-V. Dufréne, sur la disparité des revenus entre l'Ontario et le Québec, disparité soulignée par la statistique fiscale publiée par le gouvernement fédéral.

Certes, écrivait Jean-V. Dufréne repris par M. Lévesque, il serait malhonnêtement fa-

cile d'exploiter ces données comme sont parfois tentés d'y recourir certains fédéralistes pour démontrer que la révolution tranquille et l'instabilité politique qui en a fatalement découlé comptent parmi les principales raisons du recul qu'accuse aujourd'hui le Québec vis-à-vis les autres provinces.

"Les investisseurs, dussent-ils manifester la confiance la plus aveugle dans l'avenir du Québec et de ses politiques, il est de commune renommée, dans le monde entier, d'ailleurs, que les pays qui accusent un retard traditionnel ne sont pas encore parvenus à se hisser au seuil des pays développés. Au contraire, l'écart ne fait que grandir au détriment des pays en voie de développement."

"Ce phénomène inquiétant, le plus significatif que les économistes aient constaté depuis la fin des hostilités, n'est pas étranger, non plus, à la dispa-

rité des revenus d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays.

"Cette disparité, la révolution technologique l'accroît davantage. Elle explique pourquoi, en exemple, le Québec fut, jusqu'à ces dernières années, le centre de l'industrie textile, alors qu'aujourd'hui, sous l'effet de l'automatisation, par suite de la découverte des produits synthétiques, cette industrie peu à peu s'est transportée dans l'Ontario. Le Québec n'a même plus le douteux avantage de pouvoir retenir les industries qui jadis tiraient profit d'une main-d'œuvre mal rémunérée. La province a même perdu les minables compensations de son sous-développement."

Les capitaux maigres

Pourquoi, a repris M. Lévesque, ne dit-on pas cela à Ottawa plutôt que de déformer la vérité et de "nous flanquer d'autres complexes sur le dos". En se servant, a-t-il dit, du plus

faux et du plus superficiel des arguments, on nous impose encore "l'espèce de résignation collective qui nous a fait tant de mal". L'ancien ministre s'en prend à ce "nouveau mythe" par des hommes publics, parmi lesquels on trouve des gens qui "font un nouvel effort fédéral pour reconquérir le Québec". On voudrait nous faire croire, dit-il, qu'en se mettant à genoux collectivement, l'économie québécoise va progresser. Il s'agit, en somme, a-t-il poursuivi, de quitter ces fameux capitaux maigres de l'étranger, comme s'il était interdit de faire notre développement nous-mêmes.

"Ne respirons pas trop fort! Soyons sages! Attendons!... comme si nous ne pouvions rien nous-mêmes!"

M. Lévesque, qui s'adressait à quelque 800 personnes au manège militaire de Saint-Hyacinthe au terme des journées d'étude de la régionale des Caisses populaires, a montré

durant plus d'une heure et demie à quelles conditions le peuple du Québec parviendrait à maîtriser son destin: selon que nous la maîtriserons ou qu'elle nous échappera. L'économie est celle qui nous servira ou qui nous détruira le plus. Mais c'est aussi le domaine que nous connaissons le moins, c'est l'inconnue qui nous fait peur.

Deux grandes questions résument le problème comme le conçoit et le pose M. Lévesque: a) comment faire pour que l'économie ne cesse de croître, de grandir et qu'en même temps elle nous appartienne toujours davantage? b) comment faire pour que notre système économique soit orienté vers le respect des êtres humains, pour qu'elle se civilise?

Une politique économique

A ces deux questions, une première réponse, qui est une condition préalable: il faut que le Québec ait une politique économique, c'est-à-dire un ensemble réfléchi de mesures. Car s'il est vrai, dit-il, que l'Etat ne peut pas tout faire, il est également vrai qu'on ne pourra rien accomplir de valable si l'Etat n'a pas de politique. Or, notre grande force, notre grand moteur, c'est précisément l'Etat.

Comment l'Etat peut-il s'engager dans une telle politique économique? M. Lévesque propose une réponse: si nous avions un Etat qui se consacrait durant 10 ans, sans recul ("je ne dis pas sans erreurs,

mais sans reculs au moins"), qui s'engageait systématiquement et farouchement à accélérer la croissance économique et, du même coup, à reprendre en main l'économie pour le mettre au service des hommes, alors nous aurions des chances de réussir.

"Si on ne réussit pas, dit-il, à définir cette feuille de route, on risque d'aller de pataugeages en découragements et, compte tenu de l'époque où nous vivons, à une lente désintégration qui me paraît réservée à tous les petits peuples qui sont incapables de se braver."

Cette entreprise, poursuit M. Lévesque, est d'autant plus difficile que nous vivons en Amérique du Nord. La reconquête par étapes de notre économie est sans doute le problème le plus difficile et le plus complexe auquel nous soyons confrontés. Il faut un mélange d'audace et de prudence; il faut ce que Jacques-Yvan Morin appelle un "équilibre entre l'urgence et le sens de la préparation".

Les enseignants

L'un des moyens essentiels d'y parvenir est l'éducation dont M. Lévesque souhaite que nous en fassions notre obsession et notre idée fixe. A cet égard, il souligne le problème des enseignants, longtemps exploités, mais à aujourd'hui mieux payés que dans certaines régions de l'Ontario et dans certains Etats américains, de sorte qu'on peut dire

que le rattrapage est fait pour les enseignants. Ici, l'ancien ministre se demande s'il ne faudrait pas considérer les enseignants comme un groupe franchement privilégié puisque nous avons tellement besoin de lui. Il est vrai que son niveau a sensiblement augmenté depuis une quinzaine d'années, qu'il se compare favorablement à celui de l'étranger, mais puisqu'il constitue la clé de nos progrès collectifs et intellectuels, ne faudrait-il pas donner suite, du moins en grande partie, à ses demandes de promotion sociale et matérielle, au risque de contredire l'expérience nord-américaine? En effet, les Etats-Unis et le Canada, compte tenu de leurs richesses, sont ceux qui ont le plus mal payés les enseignants. Alors, pourquoi ne pas réserver à nos enseignants une place privilégiée dans la société?

Les investissements

En même temps que l'on donne la priorité à l'enseignement, il faut se préoccuper des investissements. M. Lévesque signale ce que nous possédons déjà: la Société générale de financement et la caisse de dépôts qui accumule \$2 milliards en moins de dix ans.

Mais une immense réserve de capitaux continue de nous échapper: celle des compagnies d'assurance, en particulier d'assurance-vie. C'est un réservoir d'autant plus grand

que les Canadiens sont, de tous les peuples du monde, ceux qui achètent le plus d'assurances, du moins d'assurance-vie. Mais plus des quatre cinquièmes de toutes les primes versées nous échappent.

Le cas des banques canadiennes-françaises préoccupe également M. Lévesque qui rappelle que "nos deux banques malades" songent à fuir depuis 20 ou 25 ans, mais n'ont rien fait dans ce sens encore.

Dans le secteur industriel, des efforts doivent être consentis, par exemple dans le domaine des forêts "qui ne sont pas exploitées qu'à 40 pour cent de la productivité dans un monde affamé de papier journal", et naturellement dans celui de l'acier. La sidérurgie pour le Québec est "une chose vitale pour le développement de la province et c'est faisable".

M. Lévesque fonde aussi de grands espoirs sur le mouvement coopératif et se demande s'il ne devrait pas étendre son rôle jusqu'à la production. C'est au mouvement coopératif d'éclairer le citoyen quant au rôle qu'il peut jouer dans l'économie de la province, de l'organiser.

Enfin, M. Lévesque souligne que les problèmes fondamentaux de l'économie nous amènent à nous demander quel est celui des Etats qui doit les régler. Il répond: c'est l'Etat du Québec car "lui seul peut le faire par nous et pour nous".

M. Caouette prévoit le départ prochain du trio Marchand-Pelletier-Trudeau

QUEBEC — Le chef du ralliement des créditistes, a émis l'opinion que le trio libéral formé de Marchand, Pelletier et Trudeau sera appelé

à disparaître rapidement de la scène politique fédérale, à moins que tous trois ne prennent immédiatement position en faveur du respect des

droits des provinces par le fédéral.

M. Caouette a exprimé cette hypothèse en prédisant des changements majeurs dans la politique du pays d'ici quelques années avec le retrait des deux leaders actuels, MM. John Diefenbaker et Lester B. Pearson.

Le député de Villeneuve aux Communes a toutefois ajouté que c'est le mécontentement généralisé des Canadiens de toutes les provinces qui provoquera le double départ des chefs conservateur et libéral et les modifications qu'il en prévoit dans la politique canadienne.

"De toute évidence, a-t-il souligné, le gouvernement central devra et sera obligé de respecter davantage les droits des provinces. Il sera obligé de revenir et de s'en tenir à la lettre de la constitution."

Le chef du Ralliement des créditistes, s'est en outre dit d'accord avec la récente position du gouvernement québécois en matière fiscale face au gouvernement fédéral "parce que les impôts sur le revenu des particuliers, sur les profits des corporations et les droits de succession, appartiennent aux provinces en vertu de la constitution."

M. Caouette a dit alors ne pas comprendre que certains hommes de bonne volonté devenaient du jour au lendemain impuissants lorsqu'ils devenaient ministres.

Il s'en est alors pris à MM. Jean Marchand, Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier en disant: "Si ces gens-là ne prennent pas rapidement position en faveur des droits des provinces et de leur respect par le fédéral, ils disparaîtront de la scène politique fédérale."

Il a ajouté que dans leur cas il était curieux de constater que des gens qui aspirent au pouvoir sont toujours remplis de bonnes intentions.

"Dès qu'ils l'ont ce pouvoir, a-t-il ajouté, ils deviennent impuissants, impotents et incapables de donner suite à leurs résolutions."

Dans un autre ordre d'idée, le chef du Ralliement des créditistes a annoncé qu'il effectuera probablement après les Fêtes, une tournée rapide des diverses provinces canadiennes afin de prendre contact avec les militants créditistes du pays.

Il a ajouté à ce sujet que les créditistes de l'Ontario et du Manitoba l'avaient déjà invité. Il a toutefois souligné qu'il n'était pas question d'un rapprochement entre son parti et le groupe thompsonniste.

Bière

Les Allemands de l'Ouest sont comme buveurs de bière les champions du monde; la moyenne annuelle de la consommation est de 26,8 gallons par tête de pipe.

ASTHME?
AFFECTIONS DES
BRONCHES?

LES CIGARETTES
et la poudre fumigatoire
LOUIS LEGRAS
procurent un soulagement
RAPIDE ET EFFICACE
DANS TOUTES
LES PHARMACIES
Distributeur:
J. ALFRED OUMET INC.
84, rue Saint-Paul, Montréal

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Comptables-vérificateurs

— Traitement jusqu'à \$11,500 suivant l'expérience.
— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels — Attestations d'études requises. Concours permanent 0-Y-110.

Agent de placement

— Ministère du travail — Traitement jusqu'à \$4,500 selon la compétence. — Postes à Alma, Granby, Nicolet, Rimouski, St-Thérèse de Blainville et Baie Comeau. — Interviewer les chercheurs d'emploi, les sélectionner selon les exigences des postes vacants et les présenter aux employeurs. — Age minimum: 21 ans — 11e année et 4 années d'expérience de travail. — Attestations d'études requises. Concours permanent 2-99-27.

Agents de probation

— Ministère de la Famille et du Bien-Être Social — Traitement jusqu'à \$3,400 — Diplôme de 11e année — Age 24 à 45 ans — Expérience professionnelle de 7 années dont plusieurs dans des activités reliées à la fonction — ou B.A. — Age 21 ans — Expérience de travail auprès des jeunes. Postes vacants à Hauteville, Hull et Rivière-du-Loup. Concours permanent 9-09-60.

Moniteurs

— Centre Berthelot Montréal — Ministère de la famille et du bien-être social — Traitement jusqu'à \$5,100 suivant l'expérience — Diplôme de onzième année — Limite d'âge: 21 à 35 ans au 1er septembre 1966. Concours permanent 9-09-50.

Monitrices

— Ministère de la famille et du bien-être social — Traitement jusqu'à \$5,100 selon l'expérience — Postes à Québec et Montréal — Diplôme de 11e année — Limite d'âge de 21 à 35 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 9-09-70.

Inspecteurs sanitaires

— Ministère de la santé — Traitement jusqu'à \$4,800 — Postes vacants dans les régions administratives suivantes: Nord-Ouest, Montréal, Cantons de l'Est, Outaouais, Trois-Rivières et Québec. Diplôme de 11e année — Six ans d'expérience appropriée — Limite d'âge: 45 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 9-09-70.

SEULES LES CANDIDATURES ACCOMPAGNÉES D'UNE ATTESTATION OFFICIELLE D'ÉTUDES OU, LORSQUE REQUIS, D'APPARTENANCE À UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE, SERONT CONSIDÉRÉES.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec. On peut se procurer un imprimé "Demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

CHAUFFEURS VENDEURS

Sur cantine mobile, route établie, très bon salaire (bon), assurance groupe, emploi permanent.

S'adresser à:

8195 Pascal-Gagnon à
St-Léonard

ÉLECTRICIENS

demandés immédiatement pour travailler
à Tar Island, Alberta. Frais de transport
de retour défrayés après 120 jours

- Les candidats doivent être qualifiés comme électriciens classe I, posséder de l'expérience industrielle et détenir la carte de membre en règle I.B.E.W.
- 60 heures par semaine. Conditions de travail suivant la convention d'Edmonton.
- Nous offrons une chambre et pension de première classe et facilités de divertissements gratuits.

Appelez: M. S.P. BOURKE,

CANADIAN BECHTEL LIMITED

Montréal — Tél.: 931-2461

ou s'adresser à T. Barney Slatery, Surintendant en électricité, qui sera enregistré à l'hôtel Sheraton Mont-Royal à Montréal, les 25-26-28 et 29 novembre pour interviewer les candidats.

LA CROIX BLEUE

POUR TOUS

DEMANDES D'INSCRIPTION

ACCEPTÉES

JUSQU'AU

30 NOVEMBRE

Pas de limite d'âge! Pas de questionnaire médical!

Près d'un million de Québécois font confiance à la CROIX BLEUE, car la protection supplémentaire de la Croix Bleue couvre les dépenses auxquelles ne pourvoit pas l'Assurance-Hospitalisation du Gouvernement:

- Hospitalisation en chambre semi-privée
- Indemnités d'anesthésie
- Indemnités de maternité
- Radiographies diagnostiques
- Indemnités chirurgicales
- Visites du médecin à l'hôpital

— POUR RECEVOIR TOUTS DÉTAILS, POSTEZ CE COUPON DÈS AUJOURD'HUI! —

CROIX BLEUE
C.P. 310, Station "B"
Montréal 2, P.Q.

(EN LETTRES MOULÉES)

NOM _____

ADRESSE No _____ Rue _____

VILLE _____ Zone postale _____

COMTE (si vous résidez hors de l'île de Montréal) _____

Veuillez m'envoyer immédiatement (sans obligation) tous renseignements nécessaires et une formule de demande.

LA CROIX BLEUE
AU SERVICE DU QUÉBEC DEPUIS 25 ANS

Le Conseil interprofessionnel du Québec, un important organisme qui groupe les 328 dirigeants de 13 corporations professionnelles du Québec tiendra sa première assemblée générale annuelle à Montréal le 8 décembre. Son président, Me Jules Deschênes, a annoncé la nouvelle ces jours derniers. Le conseil représente en fait quelque 40.000 membres.

Le professeur C.G. Gifford, de l'université McGill, prononcera une conférence sur l'aidé aux pays en évolution mercredi soir le 30, sous l'égide de l'Union canadienne des fédéralistes mondiaux, section de Montréal. En collaboration avec le département d'études françaises de la faculté des lettres de l'université de Montréal, M. André Stegman prononcera une conférence intitulée: "La nouvelle critique: bilan et problèmes", le mercredi 30 novembre, à 20h15 dans la salle M-415. M. Georges Gussdorf tracera le "Portrait de l'homme moderne" devant les membres de l'Alliance française de Montréal le mercredi 30 novembre, à 8h45, au Ritz Carlton.

Une table ronde sur le thème de l'étudiant chrétien aura lieu au collège Jean-de-Brébeuf le mercredi 30 novembre. Le P. Réginald Dumas, o.p., l'abbé Guy Brochu, Mlle Louise Noisoux, M. Patrick Vinay y prendront part et Mlle Andrée Lafond animer la discussion. Le Dr Bernard Leboeuf parlera de la recherche et du traitement du diabète le jeudi 1er décembre, à 8h30, à l'auditorium de l'hôpital Notre-Dame. "Humanisme et philosophie économique", tel est le sujet de la leçon inaugurale de M. Yvon Blanchard, professeur titulaire à la faculté de philosophie de l'université de Montréal, le vendredi 2 décembre à 16 heures, salle M-415.

M. Pierre Emond, directeur général de la Cité des Jeunes de Vaudreuil, entretiendra les membres du club du premier vendredi du mois à l'Oratoire Saint-Joseph, le 2 décembre à 12h15.

Les Jérolas participeront à la soirée de la Société des hommes d'affaires de l'est montréalais, le vendredi 2 décembre, au cinéma Odéon-Mercier. M. Jean-Paul Cloutier, ministre de la famille et du bien-être social, participera à la séance inaugurale du colloque organisé par les "Allied Jewish Community Services of Montreal", dimanche midi.

Le conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle tiendra son quatrième congrès à Montréal les 2, 3 et 4 décembre. Les participants tenteront de dégager les priorités et les urgences que doivent considérer les personnes et les organismes qui s'occupent de l'enfance exceptionnelle. La congrégation des jeunes gens de l'Immaculée-Conception tiendra sa partie de cartes annuelle le mercredi soir, 7 décembre, à la salle paroissiale.

Sous le thème de "l'éducation face aux changements", la semaine de l'éducation aura lieu du 5 au 11 mars, et sera intimement liée au thème de l'Expo. Elle évoquera les mutations profondes qui ont marqué la "terre des hommes" au cours des dernières décennies. Dans la province, l'organisation de la semaine a été confiée à l'Association d'éducation du Québec.

Les journalistes ont une "certaine liberté de se tromper", selon M. Ryan

Une certaine liberté de se tromper, voire d'exagérer, est un élément essentiel de la liberté d'expression des journalistes, a soutenu hier le directeur du "Devoir", M. Claude Ryan, devant les membres du Canadian Club à Montréal. M. Ryan a expliqué que les journalistes et directeurs de journaux doivent assumer certains risques dans le traitement des affaires publiques et que, les journaux n'étant ni des cours de justice ni des chaires d'histoire, de sociologie ou d'économie, "un journal ne saurait se donner comme norme de posséder toutes les données d'un problème avant de le soulever dans ses pages".

Ainsi que l'ont déjà souligné des décisions importantes de la Cour suprême des États-Unis, une certaine liberté de se tromper, voire d'exagérer, est un élément essentiel de la liberté d'expression dans le traitement des affaires publiques, a dit M. Ryan.

En retour, a-t-il poursuivi, l'exigence peut-être plus d'humilité et d'impersonnalité de la part des journalistes et directeurs de journaux lorsqu'il s'agit de rectifier les erreurs qu'ils ont pu commettre de bonne foi, mais en connaissance insuffisante des faits ou des valeurs impliquées dans une situation.

Le directeur du "Devoir" a noté que dans les journaux, contrairement à ce qui est possible dans d'autres entreprises, on ne peut consacrer que très peu de temps à la vérification du produit; il a souligné aussi jusqu'à quel point les journaux sont soustraits (notamment en personnel) si on les compare à certains services universitaires, gouvernementaux ou privés.

Invité à traiter des conditions de la liberté de presse, M. Ryan a énuméré 5 grands facteurs favorisant l'existence d'une presse "libre et responsable": la diversité des journaux; des propriétaires responsables; une conception responsable du journalisme; et enfin l'attitude de la société elle-même.

Au premier chef, il a soutenu qu'il est nécessaire d'offrir plus qu'un seul journal dans toute ville importante; à cet égard, a-t-il dit, Montréal n'est pas défavorisée, avec cinq quotidiens, mais il ne faut pas entretenir d'illusion et il faut savoir que les frais de plus en plus élevés des journaux rendent toujours plus présent le danger des concentrations et de la formation de monopoles.

Quant au régime actuel de propriété des journaux, M. Ryan a rappelé la ligne, les journaux ne peuvent détenir que s'il y a une commission d'un acte criminel, que s'ils arrêtent effectivement la personne concernée et lui déclarent immédiatement la plainte dont elle est l'objet et l'avisent immédiatement de son droit de se constituer un avocat. La détention dans toute autre circonstance ne serait-ce que pour quelques instants est un acte de séquestration.

Quelle honte! La plupart des "dry gins" de Londres ne viennent même pas de Londres. Essayez donc celui qui en arrive.



Le "dry gin" importé qui se vend le plus en Amérique du Nord. Distribué à Londres depuis plus d'un siècle par la famille Burroughs.

Les directeurs des études des collèges classiques tentent de faire l'unanimité sur le programme du nouveau post-secondaire

par Jean FRANCOEUR

C'est avec un certain sentiment d'urgence que les directeurs des études des quelque 130 institutions qui groupent la Fédération des collèges classiques tentent présentement de faire l'unanimité entre eux sur un programme d'études de nouveau post-secondaire.

Ils tiennent actuellement leur assemblée générale annuelle dans un motel de l'est de la métropole, et se sont attaqués hier à ce difficile problème. On saura ce soir dans quelle mesure leur entreprise aura été couronnée de succès.

A plusieurs égards, le temps presse. Il y a d'abord l'explosion scolaire: des dizaines de milliers d'étudiants sortent bientôt des écoles secondaires, qui pour la plupart n'ont pas encore de programme d'études post-secondaires.

Le problème est essentiellement celui du pont à établir entre le cours secondaire et l'université (ce lien ayant été assuré au Québec, pour une

bonne part, par les collèges classiques), ou avec le monde du travail (rôle dévolu à plusieurs types d'institutions).

C'est à l'étude objective de caractères professionnels, ces divergences qu'a été consacrée la journée d'hier, qui a été marquée par cinq exposés suivis d'une discussion.

Le père Michel Savard, s.j.m., exposa d'abord les positions adoptées jusqu'ici par la fédération; le frère Jean-Paul Desbiens développa de son côté les positions actuelles du ministère de l'éducation sur cette même question; tandis que successivement un représentant de la faculté des arts de l'université Laval, M. l'abbé J.-M. Tassin, et un représentant de l'université de Montréal, le père J.-M. Aubry, s.j., et un représentant du collège Ste-Marie, M. Paul-Emile Gingras, vinrent décrire leurs projets ou réalisations sur ce point précis.

S'il existe des divergences entre chacun de ces programmes, les lignes de convergence sont également très sensibles. Ainsi l'expérience d'un "continuum de cinq ans" que le Ste-Marie a inauguré en septembre n'est pas très éloignée d'un projet que la faculté des arts de

l'université de Montréal est en train de mettre au point et qui, nous a-t-on dit, aurait reçu l'accord d'un bon nombre de facultés.

Ce "continuum" accueillerait les étudiants à leur sortie de l'école secondaire (11e année) et les conduirait, à travers deux cycles totalisant cinq années d'études jusqu'à un baccalauréat spécialisé (16e année), premier diplôme universitaire équivalent à la licence française.

La commission Parent propose que la liaison soit faite par un nouveau type d'institutions dispensant un cours d'une durée de deux ou trois ans, qu'on désignerait sous le nom d'enseignement pré-universitaire et professionnel.

La Fédération des collèges classiques a déjà fait connaître sa position sur ce point précis. Dans un mémoire soumis en mars dernier au ministère de l'éducation, elle avait d'abord souligné le problème sous l'angle de la "sémiologie", demandant de façon générale que dans les structures qui seront mises en place, les nomenclatures employées et les diplômes conférés, on tienne compte des conceptions générales et du vocabulaire utilisés sur le continent nord-américain.

De façon générale, et pour faire bref, les collèges classiques estiment que le niveau d'enseignement dévolu à l'institut ne devrait être que le premier cycle d'un "continuum de cinq ans" qui conduirait à un premier degré universitaire.

Ce premier cycle de deux ans pourrait être donné, entre autres, mais non exclusivement, par les collèges classiques actuels, tandis que le deuxième cycle, d'une durée de trois ans, serait dispensé par quelques collèges, sept ou huit peut-être, par les futurs centres universitaires et évidemment par les universités elles-mêmes.

Une des difficultés rencontrées jusqu'ici est la disparité qui existe dans les programmes d'études des collèges affiliés à diverses universités, Montréal, Laval et Sherbrooke, ou encore avec celui de certaines institutions autonomes comme le collège Sainte-Marie, qui constitue un cas d'espèce, disparité également avec le programme qu'élaboreront les comités de planification de l'enseignement pré-universitaire et professionnel du ministère de l'éducation.

Masse: sans réforme de la fonction publique il ne pourra y avoir de vraie planification

QUEBEC — De l'avis du ministre d'État à l'éducation, M. Marcel Masse, une réforme au sein de la fonction publique est un impératif majeur "que l'on ne peut négliger plus longtemps sans risquer de compromettre certains projets d'envergure".

"Je ne veux pas dramatiser la situation, mais je tiens à dire qu'une réforme s'impose si nous ne voulons pas épuiser la motivation de ceux qui ont choisi de travailler au service de la collectivité et si nous tenons à réaliser la société moderne que nous voulons tous faire au Québec", a dit M. Masse qui adressait la parole en fin de semaine aux membres de l'Association des diplômés en administration du Québec.

Parlant de cette réforme qui s'impose, M. Masse a affirmé qu'avant qu'elle ne soit réalisée, "la planification économique demeure une vaste illusion et tous les conseils d'orientation économique resteront frustrés par l'inefficacité ou l'ineffectivité des administrateurs de l'Etat".

M. Masse croit qu'au premier plan d'une réforme administrative, il est essentiel de placer le statut de la fonction publique.

A son avis, la création d'un ministère de la fonction publique, mise de l'avant par l'UN dans son programme électoral, "aura pour avantage d'ordonner l'ensemble des structures de la gestion du personnel de l'Etat et de faire de la fonction publique une véritable matière de politique publique".

M. Masse juge bizarre le fait que dans une société où l'Etat reconnaît sa responsabilité en matière économique et juridique (Suite à la page 6)

Le Groupement familial de St-Henri: cessons d'humilier les pauvres et combattons les causes de la pauvreté

Le Groupement familial ouvrier, de St-Henri, s'insurge contre la façon dont certains organismes viennent en aide aux pauvres à l'occasion de Noël. Il s'élève plus particulièrement contre les "fêtes des pauvres", parce qu'elles humilient ceux qui en sont l'objet. Le Groupement familial explique que l'aide aux pauvres doit se faire le plus discrètement possible, et qu'il faut mettre autant d'énergie à soulager la misère qu'à détruire les causes en agissant politiquement pour éliminer les inégalités sociales. Voici la déclaration que le Groupement familial fait à ce sujet, après avoir observé les "fêtes des pauvres" et leurs effets depuis deux ans.

"Nous ne doutons pas un instant de la bonne volonté de ceux qui veulent, pour Noël, penser aux moins fortunés et aider de leur mieux à leur apporter un peu de joie pour ces jours de fête. C'est la manifestation d'un esprit humanitaire certain et combien nécessaire.

"Dans ce domaine extrêmement délicat du secours apporté aux moins fortunés, la seule bonne volonté et l'argent ne suffisent pas. Il y faut un tact bien spécial, une connaissance au moins minimum de la psychologie propre de gens moins fortunés. On oublie le plus souvent que la plus grande souffrance du déshérité, ce n'est pas son insuffisance matérielle, c'est l'humiliation perpétuelle dans laquelle il est contraint de vivre. Les circonstances de la vie l'ont rendu dépendant des autres, très souvent "mendiant" pour obtenir les choses les plus nécessaires à la vie. Sa dignité humaine d'homme libre et responsable est constamment battue en brèche, il n'a plus conscience d'être utile dans la société et d'être reconnu comme un citoyen d'égale valeur, la vie lui met sur le nez tous les jours sa situation marginale, diminuée, sans relief pour personne.

"Donc, quand on veut soulager la misère de ces gens, il faut le faire le plus discrètement possible, autant que possible par l'intermédiaire de

L'EAU DÉGOUTTE ? Faites installer les GOUTTIERES "PRIMEAU" GALVANISÉES ALUMINIUM OUVRIER Estimation gratuite MONTREAL — 322-4160 QUEBEC — 872-9244 PRIMEAU METAL INC.

gens sur place, en contact amical avec eux. L'entraide entre personnes de même niveau social est une chose facilement acceptée parce que personne ne se sent psychologiquement diminué par le don. Le contact d'une personne riche avec une personne pauvre est difficile quand l'une des deux n'est que receveuse. Une relation sincère et profonde d'amitié peut corriger cet effet. De toute façon, l'aide matérielle doit toujours se faire très simplement, sans "tambour ni trompette", si discrètement que "la main gauche ne sache pas ce que fait la main droite".

"Les fêtes collectives où l'on ramasse tous les "pauvres" pour leur donner des jouets et des gâteries sont inacceptables comme telles parce que ces familles sont alors identifiées comme groupe déterminé, ceux qui sont à la remorque de la société. On dira "pauvreté n'est pas honte". Mais dans notre société d'abondance, d'extravagance même où l'argent trône royalement et sert souvent de mesure aux valeurs humaines des individus, la petite famille dépourvue qui arrache péniblement son pain quotidien à l'existence se sent littéralement de trop dans notre monde et une pudeur bien légitime la force à cacher sa misère. C'est être bien loin de leur univers quotidien pour ne pas sentir l'odeur de certain exhibitionnisme qu'on leur fait subir. Que sert-il d'avoir le cœur sur la main si on entame si facilement la dignité humaine des gens qu'on veut aider.

"L'abbé Pierre a dit ceci de très important: "Devant toute humaine souffrance, selon que tu le peux, emploie-toi non seulement à la soulager sans retard mais encore à détruire ses causes." Qu'on mette autant d'énergie à agir politiquement pour éliminer les inégalités sociales et les injustices criantes qu'à préparer inlassablement des paniers de Noël! Une famille aimera beaucoup mieux se préparer elle-même un Noël, avoir les moyens de le réaliser, que de se faire continuellement fêter par les autres."

POUR METTRE FIN À TOUS VOS PROBLÈMES DE CHAUFFAGE CONSULTEZ LES EXPERTS de PETROLES HOCHELAGA INC.

distributeurs exclusifs des fameuses huiles combustibles

superflame

Pour usage domestique, commercial, industriel
SERVICE RAPIDE DE 24 HEURES PAR JOUR
Camions équipés d'un système de RADIOCOMMUNICATION pour répondre efficacement à votre appel
Téléphone: 525-2555
pour Montréal et les villes environnantes

ÉCONOMISEZ \$8.00 sur la Mallette Silhouette Samsonite de 21"

Ne manquez pas cette offre spéciale Ordinairement \$39.50 Maintenant, seulement \$31.50

Moyennant le prix vraiment très modique de \$31.50, vous pouvez vous procurer une mallette SAMSONITE aux lignes élégantes et distinguées. Si vous avez un cadeau à faire, ou si vous en avez besoin pour vous, choisissez donc la luxueuse mallette pour les courts séjours.

Disponible en couleurs attrayantes, au choix — pour hommes et dames

DOMPONNETTE INC.
J. Brassard, président
256 est, Ste-Catherine Tél. 861-9293
Centre d'Achats Champlain 7780 est, rue Sherbrooke Tél. 351-0800

VIENT DE PARAÎTRE AUX EDITIONS de L'HOMME EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES, KIOSQUES A JOURNAUX, PHARMACIES ET TABACIES, etc.

"VINS, COCKTAILS, SPIRITUEUX"

- QUEL VIN CHOISIR EN MANGEANT
- COMMENT PRÉPARER LES COCKTAILS (nombreuses recettes)
- UN VÉRITABLE SAVOIR-BOIRE MODERNE

EN VENTE PARTOUT A \$1.50 SEULEMENT ou A LA LIBRAIRIE DUCHARME LTÉE 418 O., NOTRE-DAME, MTL. 849-1146 (COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES)

DISTRIBUTEUR: L'AGENCE de DISTRIBUTION POPULAIRE 1130 est, Lagauchetière, Montréal — 523-1182

Les états généraux : voie difficile

Commencée dans un climat des plus prometteur, la réunion préliminaire des états généraux s'est terminée dimanche dans une demi-confusion. Les délégués, avaient accompli samedi du travail positif autour d'une trentaine de sujets différents. Ils ont dû, dimanche, consacrer toute leur énergie dans de stériles débats de procédure. Le départ brusque de quelques dizaines de délégués, peu de temps avant l'ouverture de la séance plénière de clôture, n'augure pas très bien pour le succès des éventuelles "assises de la nation".

Certains participants dépités ont voulu attribuer à des personnes précises la responsabilité de la tournure des événements. Ils ont reproché au président des états généraux quelques interventions faites par ce dernier dans le débat. Ils ont de même insinué que la présence de M. Rosaire Morin à la tête de la commission technique cache mal une influence démesurée de l'Ordre de Jean Talon dans la marche des états généraux.

Ces reproches sont, à mon sens, injustes et irréels. Les interventions de M. Jacques-Yvan Morin ont, tout au plus, empêché la pagaille. Quant à M. Rosaire Morin, il a fait preuve, ces derniers mois, d'un souci d'impartialité et d'un désintéressement devant lesquels — sans rien devoir ni de près ni de loin ni à l'OJC, ni à l'OJT, ni à quelque autre patente — je lève humblement mon chapeau.

Il y a malaise : c'est incontestable. Mais la source du malaise ne réside pas dans les personnalités. Elle réside plutôt dans la formule même des états généraux.

Les états généraux visent, en effet, à un but fondamentalement politique. On a pu, pendant un temps, croire que le but premier était culturel, social ou économique. Mais il suffit de lire la déclaration d'ouverture de M. Jacques-Yvan Morin, le texte non moins important de M. Rosaire Morin (présenté aux délégués dimanche matin) et les documents de travail remis aux participants des ateliers spécialisés de la session préliminaire, pour se persuader que, dans le projet des états généraux, c'est, en définitive, le politique qui prime.

Les promoteurs des états généraux sont gravement inquiets des divisions qui règnent présentement entre les Canadiens français en matière politique. Ils ont rêvé d'une grande réunion qui permettrait, par-delà les divergences particulières, de faire l'unité de la nation.

M. Jacques-Yvan Morin, universitaire subtil et distingué, se fait naturellement l'avocat du dialogue, de la conversation civilisée. Il n'en est pas moins frappé d'abord par le péril que créent nos divisions. "Dans notre situation actuelle, dit-il, il est tragique que cette diversité d'opinions, par ailleurs si normale dans une démocratie moderne, nourrisse la division et le désordre". Il parle volontiers d'une exploration "à faire ensemble", d'une recherche ouverte et fraternelle "des meilleurs moyens d'assurer l'épanouissement de la nation tout entière". Tout son propos est, au fond, inspiré par le désir de l'unité sacrée.

M. Rosaire Morin, homme d'action au langage direct, est plus catégorique. "Le grand motif qui justifie la convocation des états généraux découle, affirme-t-il, de l'imminence de changements à la Constitution du Canada. Ce motif devient même la raison première de l'objectif ultime des états généraux". "Nous estimons, ajoute plus loin M. Morin, que ces assises (celles d'octobre 1967) devront se prononcer avec clarté sur l'avenir constitutionnel de la nation". M. Morin conçoit les états généraux comme "le seul organisme au Canada français qui peut réunir tous nos compatriotes". Il leur attribue "ce rôle privilégié de réunir nos compatriotes au-dessus des lignes de partis et d'intérêts, d'établir le dialogue

naturel commun réunissant tous les éléments de la nation".

Après de tels exposés, il n'y a pas de doute possible. On étudiera certes tous les aspects de la vie nationale. Mais la dimension unificatrice, celle qui courra en filigrane dans la recherche, ce sera la dimension politique et constitutionnelle. Les états généraux veulent être la recherche collective d'un nouvel avenir politique pour les Canadiens français. Rien de plus, rien de moins.

Il n'y a, soulignons-le sans réserve, rien de très naturel dans un tel projet. Toutes les nations soumises à un destin difficile éprouvent, à des moments cruciaux de leur histoire, le désir d'un regroupement. Et il est normal que cette recherche se polarise, en fin de compte, autour de la dimension qui, historiquement, conditionne et marque toutes les autres : la dimension politique.

À propos du projet précis des états généraux, deux questions se posent toutefois, auxquelles il faudra apporter des réponses satisfaisantes si on veut toucher le but.

La première question a éclaté dimanche après-midi lors de la sortie spectaculaire d'un certain nombre de délégués. Il s'agissait, à la faveur de l'histoire, d'un inévitable processus de différenciation des opinions et des attitudes politiques d'un peuple. La question qu'on peut se poser dans le cas du Canada français est la suivante : le processus de différenciation est-il déjà trop avancé, chez nous, pour qu'il soit devenu impossible, en pratique, de même songer à un retour à l'unité nationale comme celui que souhaitent les artisans des états généraux ?

Chacun peut avoir là-dessus son opinion, et je respecte sans arrière-pensée celle qu'ont exprimée MM. J.-Y. et Rosaire Morin. Devant certaines manifestations de fanatisme et d'intolérance qui se présentent de plus en plus souvent, je dois dire, cependant, que j'éprouve des doutes sérieux à ce sujet. Une condition essentielle du dialogue recherché par les états généraux, c'est — M. J.-Y. Morin l'a très bien noté — que chacun consente à s'expliquer aux autres, à écouter respectueusement ceux-ci, à se laisser pénétrer par des idées qui, à première vue, peuvent le surprendre. Le degré de certitude que plusieurs ont atteint est tellement grand qu'on se demande si le mieux à faire, désormais, ce n'est pas d'inciter les uns et les autres à s'affronter carrément dans l'arène politique sous la bannière convenant le mieux aux options de chacun. M. Rosaire Morin a dit, à la fin de la réunion, qu'il fallait "dépolitiser" le débat. Je me demande sincèrement si cela est possible dans le cas d'un débat qui est, dans ses intentions profondes, franchement politique. Je sais bien que ce à quoi songe M. Morin, c'est l'élimination de la partisanerie étroite plutôt que l'oubli du politique : je continue néanmoins à me demander si le degré de différenciation qu'ont atteint chez nous les options politiques rend encore possible l'opération "unanimité".

La deuxième question a été soulevée ouvertement — et c'est à leur honneur — par les dirigeants mêmes des états généraux. Est-il possible de définir des normes de regroupement qui permettent, au bout de la ligne, de convoquer une grande réunion qui soit vraiment représentative de toute la nation ? La procédure la plus parfaite, en principe, est celle qui permettrait à tous les membres de la nation de participer au choix des délégués ; or, une telle procédure doit être exclue au départ, car elle serait trop coûteuse et trop complexe.

À défaut de cela, les organisateurs avaient opté pour une méthode d'élection reposant principalement sur la participa-

tion des corps intermédiaires, c'est-à-dire des élites locales et régionales. On a vu que cette méthode comporte des embûches sérieuses. Elle postule que tous les grands corps intermédiaires marchent à l'unisson ; ce n'est pas actuellement le cas, même si l'on doit éviter de considérer comme reflétant l'avis unanime de leurs membres l'attitude prise récemment par les centrales de la FTQ, de la CSN et de l'UCC. Elle postule, de plus, qu'à tous les niveaux, on invente un mode de représentation qui tienne sérieusement compte de l'importance respective de chaque organisme. Mettre sur le même pied la commission scolaire, la municipalité, le conseil régional de la CSN et de l'UCC, le Club Fleur de Lys, le groupe Renaissance et que sais-je encore, est beau sur papier ; dans la réalité, ce n'est pas ainsi que se font les rapports de force. On peut obtenir, en procédant par des méthodes approximatives, une représentation qui ne manque pas de valeur, ainsi qu'en faisait foi la qualité du travail accompli samedi dans certaines commissions ; mais on peut difficilement prétendre à une représentation de toute la nation.

Dans l'état actuel des choses, le mieux auquel on puisse aspirer, ce serait, semble-t-il, soit des "états généraux des corps intermédiaires", soit des "états généraux de l'opinion nationaliste". L'assemblée de la fin de semaine était plus proche, à en juger par le ton des rapports préliminaires des commissions, de la deuxième formule que de la première. Les organisateurs, sans utiliser ces termes précis, ont eu la loyauté de le reconnaître, et l'assemblée elle-même a fini par se ranger à leur point de vue.

Ce fait soulève une question clé : à quelles conditions sera-t-il possible, d'ici le premier avril 1967, jour fixé pour le nouveau choix des délégués régionaux, de combler certaines lacunes actuelles ? Vieux routier de l'action sociale, je vois personnellement ce travail comme une montagne pratiquement insurmontable. Mais il se peut qu'on me fasse, d'ici six mois, la démonstration de l'improbable. Il se peut qu'on réussisse, à force de persévérance, à grouper une assemblée qui, sans être parfaitement représentative de toute la nation, serait de loin la plus représentative qu'on ait jamais réunie au Canada français. L'impact de cette assemblée serait tel, alors, qu'elle pourrait avoir plus de répercussions que toutes les assemblées — plus parfaites en principe mais combien souvent plus artificielles en pratique — qui s'appellent présentement Parlement ou Législature. Je demeure réservé là-dessus, mais ce n'est pas moi qui irai tuer dans l'oeuf une tentative aussi visiblement imprégnée de générosité et de désintéressement.

Un ami me faisait observer, pendant la séance plénière de dimanche après-midi, qu'il voyait dans le projet des états généraux l'expression d'un certain désenchantement de l'opinion à l'endroit des Parlements. C'est manifestement sous les auspices des grands partis politiques et des Parlements que devrait se préparer une assemblée de la nation visant à définir l'avenir politique de celle-ci. Si l'on cherche présentement une autre voie, c'est que les forces politiques paraissent incapables de valuer comme il faut même à leurs tâches immédiates.

La tentative des états généraux échouera peut-être. Mais rien ne nous dit qu'elle ne sera point, par l'effort de dialogue qu'elle rendra possible, à la source de renouvellements en profondeur qui rejoindront tôt ou tard le plan politique lui-même. Il faut se défier de l'orthodoxie trop rigide et de la logique trop froide. L'honnêteté oblige à soulever certaines questions fondamentales. L'heure n'est toutefois pas à la condamnation ou au rejet pur et simple.

Claude RYAN



TEMPÊTE SUR LE MOYEN-ORIENT

Le raid israélien a constitué un test : il n'est pas rassurant

Les débats du Conseil de sécurité de l'ONU ont clairement montré : en lançant contre la Jordanie, le 13 novembre, un raid massif de représailles, Israël a compromis, surtout auprès du monde occidental, son crédit international.

L'objectif et l'ampleur de l'opération ont cependant, sans aucun doute, fait l'objet d'un choix réfléchi. Quels motifs a donc pu avoir Israël d'épargner la Syrie, qu'il avait peu auparavant décidé de rendre responsable de toute action terroriste d'AL FATAH, et de frapper la Jordanie, dont le gouvernement s'appliquait à ne susciter nul grief ? Pour quoi, au demeurant, a-t-il mis en œuvre des moyens si disproportionnés au but, le dynamisme de quelques mesures ?

Israël a montré sa force. Maintes hypothèses ont été formulées, qui contiennent peut-être des parts de vérité. En visant la Syrie, l'on eût semblé provoquer l'U.R.S.S., servir des "desseins impérialistes occidentaux", vouloir frapper un régime détesté, mettre aussitôt à l'épreuve le récent accord syro-égyptien : tout cela comportait des risques, moraux ou matériels.

Tel Aviv a d'ailleurs fourni des explications, qu'il n'y a pas lieu d'écarter d'emblée : il fallait donner un avertissement aux terroristes ou qu'ils soient, et à l'ensemble des pays arabes, la région attaquée, mal surveillée par les autorités jordaniennes et presque anarchique, avait servi de point de départ à de nombreuses entreprises de sabotage et, en particulier, au raid sanglant de l'avant-veille.

Les moyens employés, justifiés par la possible rencontre d'éléments jordaniens importants, n'impliquaient pas le dessein de saisir une parcelle de territoire, ni l'intention d'amorcer un engagement plus général. Ils étaient cependant, semble-t-il, destinés à faire impression, ce à quoi n'avaient pas suffi les petits raids de représailles des derniers mois, très strictement calculés.

Ce n'est donc pas le début de l'escalade contre l'arabisme, c'est cependant l'indication qu'une telle escalade n'est pas impensable.

Le monde arabe se recuse par ses extrémistes

Mais il est probable que Tel Aviv ait surtout voulu faire un test : comment réagirait le monde arabe ? On peut, en effet, noter plusieurs signes intéressants.

Aucun gouvernement arabe n'a cru qu'Israël voulait mettre en difficulté capitale la Jordanie, dont l'existence lui semble nécessaire à l'équilibre de la région. Aucun geste immédiat de secours n'a donc été esquissé. La presse jordannaise, soudite et koweïtienne l'a relevé, d'ailleurs avec quelque retard : pas un avion venu des autres pays arabes n'est apparu dans le ciel jordanien.

La solidarité arabe s'est exprimée en paroles : la radio du Caire et de Damas, AL AHJAM, du Caire, M. Ahmad Choukheiri au nom de l'Organisation de libération de la Palestine, ont déclaré que tous les moyens seraient mis à la disposition du

peuple et de l'armée de Jordanie. A Damas, on a été plus explicite : le roi Hussein a laissé son peuple désarmé, de connivence avec Israël, et il s'agit d'une collusion entre impérialisme, sionisme et dynastie hachémite, contre les combattants palestiniens.

Toutes les capitales arabes ont cependant tiré une même conclusion : il urge de libérer la Palestine. Le Secrétaire de la Ligue arabe a opiné qu'il fallait mettre le Conseil de la Ligue et le commandement unifié en mesure, désormais, d'agir immédiatement en cas de nouvel incident.

On peut certes douter que, cette fois, l'arabisme mette enfin sur pied un mécanisme efficace. Mais on remarquera qu'il ne songe pas un instant à désavouer ses activités. Ces représailles retentissantes consacrent AL FATAH et corroborent les thèses de l'O.L.P. L'impuissance des autorités établies valorise les initiatives extrémistes. Le résultat du test israélien n'est donc pas rassurant.

Pierre RONDOT

(Bureau International de presse)

lettres au DEVOIR

Autre appui à Claude Wagner

Monsieur Wagner,

Comme tant d'autres, je viens affirmer que vous n'êtes pas seul, il faut continuer la tâche que vous avez commencée. Nous avons besoin d'hommes

de votre trempe pour nous redonner confiance en la Justice. Bravo, pour votre courage ! Je tenais à vous le dire bien haut. Un vous admire !

Mme A. D. Rimouski

La langue du métro

Dans le DEVOIR du 10 novembre, un monsieur Beaudry s'en prend à la langue du métro apparemment dans l'optique de catéchisme qui se plaît à confondre langage et fidélité à la littérature.

Il clame notamment que "tout le monde devrait savoir que rance est l'expression française" pour désigner les trains. Or, il devrait d'abord commencer par persuader à cet effet la Régie autonome des transports parisiens, laquelle adresse aux usagers du métro un feuillet qui parle de l'arrière des trains et de la tête des trains, et de même avise que le train ne peut partir que les portes fermées. Il semble donc qu'à cet égard, rance ap-

partienne moins à l'usage français qu'à la langue insolite de nos épilateurs de moine. Ce même correspondant en profite en même temps pour ressasser la vieille histoire de l'Arceve en Arrière, qui a tant fait rire les experts en logique forcée qui pérorent sur le "bon" français. Pour tant il n'y a jamais eu là qu'un problème artificiel, et qui ne se manifeste qu'en isolant rigoureusement les mots de leurs contextes vivants. En parole, cette expression n'est pas autre chose qu'une abstraction fonctionnelle tout à fait convenable.

J.-H. Bélanger,

Ottawa.

Assurance et fait français

M. Marcel Clement dans "Le Devoir" du 17 novembre relate le succès du dîner annuel de l'Institut d'Assurance de la province de Québec.

Entendons-nous sur ce terme de "succès". Le dîner a été inauguré par un "toast to the Queen" et c'est là que la farce commence.

M. Clement dans son article félicite nos bons petits Canadiens français, "les nôtres", comme il dit qui se sont particulièrement distingués et qui étaient au nombre de 20 sur 33, donc en majorité. Je désire toutefois faire remarquer que certains cours donnés exclusivement en anglais n'étaient, de ce fait, pas accessibles à quelques-uns "des nôtres".

À l'our des confrenciers maintenant. Le président du

dîner, un Anglais, a fait un effort louable pour s'exprimer presque autant en français qu'en anglais et nous devons peut-être l'en remercier, au point où nous en sommes.

Vint l'allocation du président de l'Institut d'Assurance du Canada, "un des nôtres", M. E. Crevier. Va-t-il parler français va-t-il parler anglais ? Et va-t-il débiter en anglais, donc pour débiter en anglais, l'anglais peut-être le rempère pour avoir résumé brièvement son discours en français ? Sais pas.

Puis vint la présentation du conférencier par M. François Adam, premier vice-président de l'Institut d'Assurance de la province de Québec. Enfin ! un homme brave qui ose accorder la priorité au français devant tant de royalistes.

Enfin, le clou de la soirée, encore "un des nôtres", M. André E. Mercier, directeur délégué, Service aux visiteurs, Expo 67. M. Mercier dont le salaire est payé en majorité par le Québec, dans une assemblée où les Français étaient en majorité, s'est exprimé uniquement en anglais durant plus d'une demi-heure, s'excusant après des invités de ne pas parler cette langue. Y a-t-il lieu de passer des commentaires sur une telle absurdité ? Je crois que c'est inutile ou du moins je l'espère.

Cette soirée s'est terminée royalement par le traditionnel et émouvant "God Save the Queen" durant lequel, "les nôtres" se sont tenus respectueusement au "garde à vous". Il est certaines valeurs qu'il faut respecter ! Tout de même !

Jean-René Belle-Isle

Règlement de la grève à Air-Canada

La grève des mécaniciens qui a paralysé les services de la société Air-Canada durant deux semaines a pu être réglée sans l'intervention du gouvernement, et à des conditions qui paraissent raisonnables. Elles sont assez proches de la recommandation faite avant la grève d'une hausse de salaire de 18 pour cent en deux ans : la compagnie avait accepté cette recommandation mais le syndicat l'avait rejetée.

Les syndicats réclamaient une augmentation de 20% et des avantages additionnels pour un contrat d'un an. Dès les premiers jours de la grève, le président d'Air Canada, M. McGregor, avait déclaré que la société résisterait aussi longtemps qu'il le faudrait, et il fut vite question d'une intervention du gouvernement fédéral par la nomination d'un médiateur : M. Diefenbaker se fit aux Communes l'écho de cette demande, mais M. Pearson répondit qu'il n'interviendrait que si les pourparlers échouaient complètement.

Puisqu'il s'agit d'un service public géré par une société de la couronne et relevant du gouvernement fédéral, on aurait pu penser que le durcissement des positions constaté après la première semaine de grève obligerait le gouvernement à agir. C'est probablement là-dessus que comptait le syndicat pour obtenir l'équivalent de ce qu'on a appelé la formule Pearson à la suite de la grève des débardeurs des ports du Saint-Laurent.

Degré d'urgence

Si M. Pearson a pu se dispenser d'intervenir c'est que

BLOC-NOTES

Dans certains cas, les gouvernements doivent intervenir rapidement pour empêcher l'interruption prolongée de services essentiels ; parfois, ils pourront au contraire laisser le jeu des forces économiques en présence établir le point d'équilibre, comme ce fut le cas pour Air Canada. Le danger de l'intervention directe du pouvoir politique, c'est que l'opposition pourra toujours critiquer, accusant le gouvernement d'arbitraire s'il impose un règlement peu généreux, ou lui reprochant au contraire de contribuer à l'inflation s'il accorde aux syndicats des avantages substantiels.

Lorsqu'il s'agit d'un service public essentiel, qu'il y a vraiment urgence de le rétablir et que la prolongation d'une grève cause des dommages graves pour la collectivité, le gouvernement est alors justifié d'agir et il peut compter sur l'appui de l'opinion publique pour peu que les conditions de règlement qu'il impose soient judicieuses. L'arbitrage du Parlement doit rester une mesure de dernier ressort et un recours exceptionnel : c'est donc heureux que le gouvernement soit demeuré à l'écart du conflit survenu à Air Canada ; il a ainsi

favorisé une solution plus normale.

Les prêts fédéraux à l'habitation

Le gouvernement fédéral a augmenté la semaine dernière le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires qu'il garantit en vertu de la loi nationale de l'habitation, et cette décision a soulevé des protestations de l'opposition aux Communes. Pour certaines fins sociales cette législation autorise la SCHL à prêter directement à des taux relativement faibles, mais pour aider la construction domiciliaire en général le gouvernement recourt à des organismes financiers, notamment les sociétés d'assurance, qui accordent les prêts aux conditions prévues par la loi.

Lorsque le loyer de l'argent est élevé, il faut augmenter le taux d'intérêt autorisé sans que les prêteurs abandonnent ce crédit hypothécaire pour trouver ailleurs des rendements plus élevés. Les prêts privés sur hypothèque, accordés en dehors de la Loi de l'habitation, atteignent actuellement 8 pour cent sinon davantage. Ottawa doit donc, pour induire ces institutions à fournir les crédits nécessaires, augmenter le taux d'intérêt.

Mais c'est un cercle vicieux. Le taux a augmenté de façon notable depuis l'adoption de la loi, de même que le coût de la construction, avec le résultat que le revenu moyen des emprunteurs est de plus en plus élevé. Cette législation

sert donc surtout à des gens qui ont des revenus bien au-dessus de la moyenne et qui pourraient se passer de l'aide fédérale ; tandis que les moyens et petits salaires ne peuvent pas y recourir.

Régulateur économique

Si le gouvernement, visant principalement, par cette loi, à aider les familles économiquement faibles à se loger convenablement, son attitude serait absurde. En réalité, Ottawa songe plutôt à maintenir l'activité de l'industrie de la construction domiciliaire, qui représente 4% du Produit national brut, et qui tient donc un rôle non négligeable dans la croissance économique du pays. L'on veut ainsi soutenir le flot du crédit hypothécaire pour permettre à ceux qui ont des revenus assez élevés d'acquiescer une maison. Cette politique dite d'habitation est donc en réalité pour Ottawa un régulateur économique.

Tant que l'on s'en tiendra à de telles méthodes, le problème du logement pour les économiquement faibles ne cessera de s'aggraver. Les programmes de rénovation urbaine sont nécessaires pour supprimer les taudis, pour revaloriser les vieux quartiers, et pour favoriser des réparations aux maisons en voie de devenir des taudis. Mais pour résoudre la crise du logement où se débattent les petits salaires, même en dehors des vieux quartiers, il faudra des mesures sociales plus énergiques.

La première responsabilité dans ce domaine incombe aux autorités provinciales. Dans son programme électoral, l'Union nationale promettait le printemps dernier "une véritable politique d'habitation" en vue non seulement de l'élimination des taudis, mais aussi "de la construction de logements salubres à loyers modiques, d'aider au financement du coût des loyers des économiquement faibles, de la construction d'habitations selon des normes favorisant le mieux être social et familial". Ce sont là des besoins urgents, et le gouvernement Johnson devrait entreprendre la réalisation de ses engagements dès la session qui s'ouvrira jeudi. Il est évident que le crédit hypothécaire fédéral à 7% est complètement inutile pour la plupart des mal logés.

P. S.

MONTREAL, MARDI, 29 NOVEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 19 JANVIER 1910
 Claude RYAN
 Directeur
 Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOU
 Directeur de l'information : Mario CARDINAL
 Trésorier : Arthur LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seul la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois \$23.00, 6 mois \$12.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. À l'étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois \$40.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en recommandé et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3261

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Un système de langue française n'étant ni désirable, ni possible

La minorité franco-ontarienne pourra bénéficier avec le temps d'un système complet d'écoles publiques bilingues

par M. John ROBARTS,
premier ministre de l'Ontario (1)

Comme vous le savez certainement, une partie importante de la population ontarienne est francophone. Elle compte plus d'un demi-million de personnes. La majorité vit dans l'est et le nord-est de la province, de Cornwall à la Vallée d'Ottawa, et, au nord, jusqu'à Hearst et Cochrane, en passant par North Bay et Sudbury. Et il ne faut pas oublier qu'il existe des communautés franco-ontariennes dans le sud et le sud-ouest de la province. Plus de 35,000 Canadiens d'expression française vivent dans la région de St. Clair et Windsor. Le Toronto métropolitain compte environ 35,000 habitants francophones et près de 70 associations franco-ontariennes prospèrent dans le sud de l'Ontario. A Toronto, le poste de Radio-Canada, CIBC, dont les émissions se font exclusivement en français, a une audience estimée à 100,000 personnes. Ce poste radiophonique sert d'instrument culturel aux francophones du sud et du sud-ouest de l'Ontario.

L'Ontario fait preuve d'un réel renouveau d'intérêt envers la langue française. Cela se manifeste, par exemple, parmi les hommes d'affaires qui suivent des cours accélérés et parmi les ménagères qui se rendent à des classes du soir. Un des meilleurs exemples est peut-être la Toronto French School Limited, qui est une école privée. Elle compte 662 élèves, du jardin d'enfants à la quatrième année, qui sont entièrement familiarisés avec la langue française. Ces enfants sont devenus tout à fait bilingues lorsqu'ils commencent leur troisième année.

Mais c'est dans les écoles primaires publiques que nous assistons à la confrontation des anglophones avec la langue française. Nous avons cette année, dans nos écoles élémentaires, 200,000 élèves qui apprennent le français. Ils n'étaient que 75,000, il y a cinq ans. Le français est enseigné comme matière à option, en septième et huitième année, en insistant principalement à ce niveau-là sur la compréhension et l'expression orale pour faciliter les communications. L'enseignement est presque entièrement oral dans les petites classes.

La grammaire française et la littérature sont enseignées dans les écoles secondaires de la province depuis de nombreuses années. Nous étudions actuellement l'extension du programme pour la neuvième et la dixième année des écoles élémentaires, en ce qui concerne le français oral. Ce programme s'étendra à la onzième, douzième et treizième année aussitôt que celui de la classe inférieure sera en vigueur. On prévoit un programme français basé sur la communication orale, qui sera offert à tous les élèves des écoles secondaires en même temps que les cours de grammaire et de littérature destinés aux futurs universitaires.

On a besoin de plus en plus de personnes parlant couramment le français. Pour faire face à cette demande croissante, les différents systèmes scolaires de l'Ontario offrent actuellement un cours pour l'obtention d'un brevet d'enseignement du français oral. Au fur et à mesure qu'augmentent les effectifs, je prévois l'intensification de l'enseignement du français dans nos écoles. C'est peut-être dans le domaine de l'enseignement de la langue française que le gouvernement de l'Ontario a une plus directe et efficace pour encourager la propagation de la double culture canadienne. Personne ne peut prétendre que l'enseignement du français aux francophones résidant en Ontario a toujours été un succès. Les malentendus, les conflits religieux et les préjugés linguistiques ont empêché le développement de mesures efficaces pour l'enseignement du français. Différents aspects de cette question ne sont pas encore résolus d'une façon satisfaisante. Je dis cela parce que je ne voudrais pas donner l'impression que tout le monde, en Ontario, est satisfait du système actuel pour l'enseignement du français. Nous reconnaissons ses défauts et nous nous efforçons d'y remédier aussi rapidement que possible.

Et nous y réussissons! Sous l'égide du ministère de l'Éducation de l'Ontario, de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, de l'Association de enseignants franco-ontariens ainsi que de nombreux groupes et d'individus, de grands progrès sont en cours. Les inscriptions des élèves francophones dans les écoles publiques, séparées ou privées, s'élèvent à plus de 120,000, dont la plupart dans les écoles élémentaires bilingues.

Pas français mais bilingue
J'emploie le terme "bilingue"

lettres au DEVOIR

Planification familiale

(...) A propos du contrôle des naissances, les médecins savent plus que les autres qu'on ne bricole pas avec le sang, les ovules, comme on bricole avec un moteur d'auto. Tout ce verbiage sur les pilules, c'est la négation des préceptes de la Bible.

Je rappelle à ces professeurs d'université que ce sont les enfants de grosses familles et de

La "neutralité" du Devoir

Depuis le 3 juin, nous lisons assez fréquemment dans Le Devoir des articles de Messieurs Ryan, Prince ou Léger sur le favoritisme de l'Union nationale. Ces trois journalistes se font les "haut-parleurs" du président du syndicat de la fonction publique.

Il y a une chose que j'aime-rais que vous, Messieurs du Devoir, tiriez au clair une fois pour toutes pour que tous vos lecteurs sachent à quoi s'en tenir.

Le gouvernement Lesage n'a pas passé la loi de la fonction publique à la première session après sa victoire de 1960. Pourquoi? Cette loi n'a été votée que quelque 3 ou 4 ans après la prise du pouvoir par les libéraux. De 1960 à l'établissement de cette loi, combien de fonctionnaires dans la province ont été liquidés pour favoriser les amis du parti libéral? On chuchote, dans la province, de 5000 à 6000 fonctionnaires. C'est étrange, Messieurs du Devoir, que vous ayez été tellement silencieux dans le temps. Est-ce

à dire que vous fermiez les yeux parce que c'était votre gouvernement qui le faisait? Quant au président du syndicat de la fonction publique, à la reconnaissance officielle de son syndicat, qu'a-t-il fait pour faire "destituer" ces 5000 à 6000 fonctionnaires engagés depuis 1960 et faire réinstaller ceux d'avant le régime du tonnerre? A-t-il osé poursuivre des ministres du gouvernement libéral? Certainement pas, car c'était de ses amis.

A. MARSAN,
Montréal.

Messieurs du Devoir, votre neutralité journalistique ne "colle" plus depuis longtemps, mais, diable, quand allez-vous avoir le courage de l'afficher publiquement? C'est facile d'analyser les actions des autres, mais de l'auto-analyse pour admettre officiellement ses conceptions, cela demande une force de caractère qui semble manquer énormément à bien des "analystes".

G. Roger Roy, B.Pharm.,
Rock Island, Qué.

Cadeau d'une rare élégance

Cristal de France

A tire d'ailes, troublé par on ne sait quel pressentiment, le canard sauvage de cristal semble fuir l'approche de l'homme dont le génie créateur lui a pourtant donné la vie.



Canard en cristal signé BACCARAT
Dimensions 11 x 18" 1.200.00

LA MAISON DU
CADEAU
980 Est.
St-CATHERINE
842-8219

au petit
versailles

Le jugement du juge Philippe Pothier dans la cause de M. Claude Wagner contre le Barreau de Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal
No. 723-178

COUR SUPERIEURE

Ce 28^e jour de novembre 1966

PRESIDENT:
L'HON JUGE PHILIPPE
POTHIER

CLAUDE WAGNER, membre de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, avocat, conseil de la Reine, de la Ville de Montréal, district de Montréal, et y résidant au numéro 11894 de la rue Zotique-Racicot,

Requérant
contre

BARREAU DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant son siège social dans la Ville de Montréal, district de Montréal, au numéro 100, rue Notre-Dame, et son CONSEIL.

Intimés

MONSIEUR LE JUGE JEAN PAUL BERURE, Juge de la Cour des Sessions de la Paix, de Rivière-du-Loup, district de Kamouraska,

Mis-en-cause

LA COUR, saisie de la requête en révision du requérant ayant entendu les parties par leurs procureurs, examinée la procédure et les pièces produites et DELIBERE

ATTENDU que par sa requête le requérant demande de l'autoriser à faire émettre un bref d'assignation pour évoquer devant cette Cour une décision du Barreau de Montréal rendue le 4 novembre 1966 se lisant comme suit: (art. 846 C.P.C.)

"Sur le tout, le Conseil conclut unanimement:

a) Que M. Wagner s'est rendu coupable des infractions prévues aux Règlements 66, 84 et 85 des Règlements du Barreau de la Province de Québec;

b) Il réprimande M. Claude Wagner et le condamne à payer une amende de \$100.00 et les frais de la présente plainte;

ATTENDU que le Barreau de Montréal est une corporation légalement constituée en vertu des Lois de cette Province et qu'en conséquence il est soumis au pouvoir de surveillance ou de contrôle de la présente Cour; (art. 33 C.P.C.)

ATTENDU que la requête en évocation ou en révision

prévue par la loi peut être présentée lorsqu'il y a défaut ou excès de juridiction par le tribunal inférieur; (846 C.P.C. par. 1)

ATTENDU que le Juge de la présente Cour à qui telle requête est soumise doit être d'avis que les faits allégués dans la requête justifient les conclusions recherchées; (847 C.P.C.)

ATTENDU que l'on allègue en substance dans la présente requête:

a) que le requérant était, le 10 octobre 1965, lors d'un discours qu'il a prononcé à Drummondville devant l'Association du Barreau Rural de la Province de Québec, Ministre de la Justice dans le Gouvernement de cette province en plus d'être avocat au Barreau de Montréal;

b) que comme Ministre de la Justice, il a la surveillance de toutes les matières qui concernent l'administration de la justice en cette province;

c) que comme tel il est appelé à exprimer des opinions à tous endroits où il peut croire que ses propos serviront à une meilleure administration de la justice;

d) que la mise en application des lois par les tribunaux et la procédure y relative sont des questions concernant l'administration de la justice et relèvent du ministre de la Justice;

e) qu'au cours de la cause, le requérant a prononcé le 10 octobre 1965, devant l'Association du Barreau Rural, et particulièrement lorsqu'il a tenu les propos qui ont fait l'objet de la plainte du mis en cause, devant les intimés, il était dans l'exercice de son droit d'exprimer une opinion sur la mise en application des lois par les tribunaux;

f) qu'en conséquence les intimés n'avaient aucune juridiction sur la conduite du requérant qui n'agissait pas, dans les circonstances, comme avocat et membre du Barreau;

CONSIDERANT que c'est le droit et le devoir du Ministre de la Justice de rechercher, signaler, rapporter et même dénoncer les cas où, d'après son jugement et avec l'aide de toutes les informations qu'il possède, il y aurait eu mauvaise administration de la justice;

CONSIDERANT qu'une sentence excessive ou trop mini-

me imposée à un individu convaincu de crime ou d'infraction de même qu'une procédure illégale, irrégulière ou insolite employée lors d'une conviction, constitue dans l'opinion de la Cour une mauvaise administration de la justice;

CONSIDERANT que, sans s'immiscer dans les décisions des tribunaux chargés de redresser des sentences inadéquates, toute personne, et à plus forte raison le Ministre de la Justice, peut dire ce qu'il pense de la procédure qui a été suivie et du châtiment qui a été infligé dans telle ou telle instance;

CONSIDERANT que les propos dont on lui a fait grief ont été prononcés par le requérant non comme simple individu, ni comme avocat et membre du Barreau, mais dans l'exécution de ses fonctions comme Ministre de la Justice;

CONSIDERANT que, même si le requérant a avisé ses auditeurs, au début de cette cause, qu'il s'adressait à eux "non seulement en tant que ministre, mais surtout en confrère", il n'en reste pas moins que c'est à titre de Ministre de la Justice qu'il a été invité à parler et que l'on peut croire qu'il a employé cette expression pour donner un caractère

plus intime à la réunion et au sujet qu'il devait traiter;

CONSIDERANT d'ailleurs que si tels propos ont eu pour effet de léser quelqu'un, celui qui les a prononcés restera toujours assujéti aux tribunaux de droit commun pour répondre des dommages qu'il aurait pu causer;

CONSIDERANT que dans les circonstances, il y a une contestation évidente et sérieuse au sujet de la juridiction que peuvent avoir les intimés dans l'examen et la sanction de la conduite du requérant dans l'occasion ci-haut décrite;

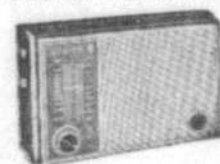
CONSIDERANT qu'une étude des faits qui ont donné lieu à la présente requête a amené la Cour à l'avis qu'ils pouvaient justifier les conclusions recherchées.

POUR CES MOTIFS, la COUR AUTORISE l'émission d'un bref d'assignation adressé aux intimés et au mis en cause leur enjoignant de suspendre toutes procédures en cette affaire et d'en transmettre le dossier au greffe de la Cour Supérieure, dans un délai de quinze jours, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, frais à suivre.

J.C.S.

PECK'S
Sherbrooke près Guy

HEURES D'OUVERTURE: lundi
au samedi, 9 h. a.m. à 6 h. p.m.

LES MEILLEURES SUGGESTIONS
POUR CADEAU DE NOELRADIO "ZENITH"
FM/AM PORTATIF

9 transistors plus 3 diodes Germanium, et 1 diode AFC. Haut-parleur de qualité de 4". Contrôle automatique de fréquence. Réception FM. Antenne télescopique. Raccord pour écouteur. Fiche pour courant alternatif. Couleurs: gris fushin, beige, 6 3/8" hauteur x 9 15/16" largeur x 3 7/8" profondeur.

\$119.95

NOUVELLEMENT ARRIVÉ
NOUVEAU 80MK11 DE GARRARD

Tourne-disques automatique avec table tournante d'une performance professionnelle, anti-magnétique surface de 12", nouvelles séries de moteur silencieux, contrôle hydraulique et réglé sur la tonalité et dont l'acoustique est dynamiquement équilibrée sur une base de bois.

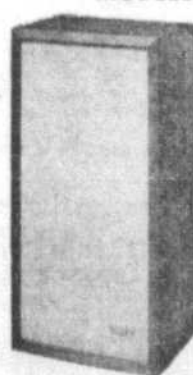
Sans la base \$99.50
4 autres nouveaux modèles Garrard à partir de \$44.50

SYNTONISATEUR STÉRIO
FM SHERWOOD
TOUT DERNIER MODÈLE S-3300

Tout silicium, syntonisateur stéréo FM. Etat solide, syntonisomètre au centre, lampe-pilote pour stéréo, contrôle automatique pour stéréo-mono 1.5 de sensibilité pour —30db réponse de fréquence 20-20,000 cps X1/2db. Niveau de son bas et aigu 70 db jusqu'à 100% de modulation.

\$249.95

MODÈLE KLH NO 17



Ensemble de haut-parleurs à suspension acoustique comprenant deux haut-parleurs (8 ohms) soit, un "woofer" de 10" et un "tweeter" de 1 1/4", le tout enfermé dans un joli cabinet, isolé de fibre de verre, et dont les côtés ont une épaisseur de 3/4".

Noyer fini mat \$114.95

Nous vendons, installons et donnons un service sur les meilleurs appareils stéréo de qualité. Si vous le désirez nous allons vous, voir, nous suggérons l'emplacement de ces appareils et faisons les estimations gratuitement. Arrêtez en passant ou téléphonez pour autres renseignements.

Plan budgétaire si désiré

TREVOR PECK CO. LIMITED

1498 ouest, rue SHERBROOKE

937-2325

CENTRE DE LA HAUTE-FIDÉLITÉ À MONTRÉAL

le Québec
entre Dieu et
les Beatles

Teach-in laïque
le vendredi, 2 décembre,
de midi à minuit,
au Centre social de l'U. de M.

avec la participation de:
M. Edouard Cloutier
M. Michel Van Schendel
M. Jean Gagné
M. Jacques Dofny
M. René Durocher
Mme Adèle Lauzon
M. Gaetan Tremblay
M. Michel Chartrand
M. Jean-Louis Beaudoin
Mme Solange Chablin
M. Marcel Adam
M. Maurice Nadeau
M. Michel Dumas
M. Marcel Rioux
M. André D'Allemagne
M. Antonio Lesieur
M. Gilbert Lefournier
M. Henri Gagnon
M. Antoine Baby
Dr Pierre Lefebvre
Dr Jacques Mackay
M. Maurice Blain
M. William Houle
M. Gilles Duguay
Mme Alice Parizeau
M. Pierre Maheu
M. l'abbé Jacques Grand'Maison
M. Gilles Desmarais
M. Jacques Godbout
M. André Morel

Mouvement laïque
de langue française

PECK'S
Sherbrooke près Guy

HEURES D'OUVERTURE: lundi
au samedi, 9 h. a.m. à 6 h. p.m.

SUGGESTIONS IDEALES POUR NOEL

RADIO KLH FM



Modèle KLH 21. Ce petit FM (grandeur d'une boîte à chaussures) assure une remarquable performance dans la qualité du son. Complètement transistorisé, puissance de la tonalité susceptible de remplir facilement une vaste salle. Exclusif à Peck's.

\$142.50

MAGNÉTOPHONE STÉRIO 'SONY'



Modèle TC-250A. Nouveau magnétophone stéréo transistorisé avec amplificateur et pré-amplificateur. Deux vitesses: 7 1/2, 3 3/4 I.P.S., utilisant bobine de 7 pouces. Double compteur V.U. Ruban magnétique et arrêt automatique. Réponse de fréquence de 30-18000 CPS. Vibration et pulsation moins de 19% à 7 1/2 I.P.S.

Complet avec base \$219.95

Autres magnétophones disponibles à partir de \$69.95.

Plan budgétaire si désiré

TREVOR PECK CO. LIMITED

1498 OUEST, RUE SHERBROOKE

937-2325

M. Lesage

(Suite de la première page)

Comme son interlocuteur invoque l'article 92, paragraphe 4, de la Constitution en faveur de la répartition globale du champ de taxation directe, M. Lesage lui rappelle l'article 91 qui prévoit que le parlement fédéral a le droit de lever des impôts sous toutes formes. Mon interprétation est la suivante: Le gouvernement fédéral devait cesser de taxer pour des fins provinciales. C'est ainsi que nous avons obtenu le droit de nous retirer des programmes à frais partagés.

Déclaration liminaire
Dans sa déclaration liminaire, après avoir souligné que le rôle de l'opposition sera positif et qu'elle évitera l'obstruction, M. Lesage a rappelé que nous vivons dans une économie d'abondance mais qu'il se creuse en Amérique du Nord un fossé entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, et que c'est tend à s'accroître, que les pauvres sont plus nombreux. C'est pourquoi, a-t-il dit, il faut une politique centrée sur l'homme, une politique qui s'attaque à la pauvreté, au manque d'instruction et à l'absence de planification des loisirs. Nous nous pencherons donc, a-t-il dit, sur les besoins des infirmes et de l'homme moyen. Le fossé entre les élites et le peuple, loin de se combler, s'est élargi.

Le 5 juin
Vous avez dit, demandeur, un étudiant, que vous vous sentiez partiellement responsable de la défaite du 5 juin. En quoi?

Le gouvernement libéral, a-t-il dit, au lieu de s'être tenu à l'écart du peuple, s'est isolé comme une élite.

Où, mais quelle est votre part personnelle de responsabilité?

J'aurais peut-être dû au conseil des ministres donner les coups de barre qui s'imposaient.

Le Labrador
Quelle est votre politique au sujet des frontières du Labrador?

Une enquête est ouverte sur la question des frontières. Que voulez-vous?

Donc, vous abdiquez? Non, mais je ne reconnais pas les faits. Nous ne pouvons tout de même pas envoyer là des razzias politiques.

Le rapport Parent
Un étudiant ayant fait observer que des mémoires "réactionnaires" sur le rapport Parent avaient été soumis au Conseil supérieur de l'éducation, M. Lesage a fait observer que d'autres mémoires, dont celui de l'UQEQ et des centrales syndicales, ne répondaient sûrement pas à cette définition. Pris de dire ce qu'il pensait quant à la validité des conclusions du rapport Parent, M. Lesage s'est dit favorable à ces conclusions à la condition que les parents conservent leurs droits. L'ancien premier ministre reconnaît la nécessité d'un secteur neutre ou serait donné un enseignement de la morale chrétienne.

Bourses et éducation
Sur les prêts et les bourses aux étudiants, deux ou trois interventions soulignent la mauvaise humeur des étudiants.

DÉCÈS
GRAVEL. — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Marcel Gravel, fils de feu Jean Gravel et de feu Marguerite Gravel, demeurant à 436, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu jeudi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

CRISTE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Joseph-Arthur Criste, architecte, résident de la Banque Canadienne Nationale, 800, rue de la Montée, fils de feu Charles Criste et de feu Marie Criste.

Les funérailles auront lieu jeudi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

LAURENCE — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Viateur Laurence, époux de feu Thérèse Laurence, demeurant à 1007, rue Saint-Jacques.

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 novembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Trinité, 100, rue Saint-Jacques.

Le corps sera incinéré à la Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture familial, à 1240, rue Ducloux. Prière de assister sans autre invitation.

Le climat

(Suite de la première page)

● de l'attitude de son parti à l'égard du Conseil législatif et de sa volonté d'en réclamer l'abolition;

● de l'affaire Brincio et des frontières du Labrador;

● des hôpitaux du Québec et de son attitude à l'égard d'une éventuelle prise en charge par l'Etat de ces institutions;

● de M. Kierans, de ses idées et de ses orientations;

● des bourses aux étudiants et de la gratuité scolaire;

● des États généraux et de l'indépendance du Québec;

● de la situation économique et des écarts de niveau de vie au Québec;

● de la récupération des impôts, des luttes qu'il a faites dans le passé sur ce point, de l'attitude de M. Johnson à la conférence fédérale-provinciale d'octobre;

● du problème de la caisse électoral et de l'assainissement des finances des partis politiques;

● de sa responsabilité dans la défaite du 5 juin;

● du rapport Parent;

● du mode électoral en vigueur dans la province;

● de M. Claude Wagner et de son différend avec le Barreau;

● de M. René Lévesque et de sa "rentabilité" pour le parti libéral.

A plusieurs reprises, il n'échappait à personne que les indépendantistes ou apparentés cherchaient, par leurs manifestations, leurs interjections et leurs questions, à instituer une sorte de procès national à M. Lesage. Mais on devait observer avec un peu de recul que ces attaques n'étaient que des réactions à l'égard de son comportement, et non pas une tentative de le faire passer pour un homme incapable de gérer un gouvernement.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

Pakin ne veut pas entendre parler d'un accord. Or, un tel accord prévoit que les puissances nucléaires s'engagent à accorder leur protection aux pays non-nucléaires en cas d'agression. Dans le cas, par exemple, de l'Égypte et d'Israël, qui tous deux peuvent se doter d'armes atomiques, mais qui se renonceraient à l'usage de ces armes, la recherche d'un modus vivendi différent du statu quo présent.

Sur la question de la non-prolifération nucléaire par exemple, dont se préoccupent aussi bien les États-Unis que l'Union soviétique, la Chine a adopté une position négative.

États généraux

(Suite de la première page)

guste Choquette, qui avec le député de Sherbrooke, M. Maurice Allard, est un des deux seuls députés fédéraux délégués aux États généraux, a fait hier soir la déclaration suivante:

"Les accrochages qui ont eu lieu en fin de semaine lors de la réunion des États généraux sont à mon sens caractéristiques d'un organisme naissant à la recherche de cadres précis, à la recherche d'une procédure fonctionnelle aussi juste que possible, à la recherche enfin d'une orientation nettement dégagée qui puisse satisfaire un dénominateur commun. Ces accrochages ou ces heurts constituent des événements d'ordre mineur qui découlent surtout du fait que plusieurs participants se sont rendus aux États généraux dans le but bien déterminé de faire triompher une idéologie particulière plutôt que de susciter un dialogue aussi exhaustif que possible. Il y a, à mon avis, de rendre hommage à M. Jacques-Yvan Morin qui a su exercer le fanatisme qui aurait pu enserrer l'Assemblée. Le fait même que la réunion des États généraux ait été la manifestation d'une nouvelle solidarité nationale qui nous vaudra une autre chose que des chèques, bilingues ou la traduction simultanée au Parlement fédéral. Les États généraux préparent notre accession à un pouvoir équilibré partage à l'intérieur de la vie canadienne."

"Ces États généraux vont galvaniser les énergies des Canadiens français qui siègent à Ottawa et les diriger effectivement de ceux qui, en trop grand nombre, depuis 1867, se rendaient dans la capitale nationale pour décrocher un portefeuille ou une promotion quelconque. Ils ont permis le rempart des intérêts du Canada français."

Et on regrette parfois, dans certains milieux russes, que "l'arbre (le Vietnam) empêche de voir la forêt (la Chine)". On regrette aussi que l'Est-rien et l'Occident aient été dérangés par la Chambre de commerce et d'industrie d'aujourd'hui une politique commune devant les problèmes asiatiques.

Un séjour en URSS, si bref soit-il, convainc des progrès de cette détente, de sa nécessité. Il donne le sentiment — devant le fait chimérique — que la guerre froide n'est qu'un vieux souvenir. Les propos rapportés ici sont loin d'avoir un caractère officiel; mais le seul fait qu'ils ont cours dans certains cercles mériterait qu'on les rapportât.

Un étudiant ayant identifié M. Kierans à la chèque de la rue Saint-Jacques et à la "haute finance", M. Lesage a fait une mise au point qui s'imposait:

M. Kierans a certains moyens, mais ses options sont loin de le classer parmi les hommes de la haute finance. C'est plutôt le contraire. M. Kierans est l'un des éléments

progressistes du parti. Il n'a jamais demandé un "droit de regard" sur les fonds du parti.

M. Wagner interroge sur le différend entre M. Wagner et le Barreau et sur l'intention de l'ancien ministre de la justice de déposer un projet de loi tendant à modifier la loi du Barreau. M. Lesage a répondu qu'il appuyait M. Wagner.

La question posée par cette affaire est très sérieuse: a-t-il dit. On se demande si le Barreau veut censurer les actes de ses membres.

M. Lesage a d'autre part déclaré que les libéraux appuient le projet de loi que M. Wagner compte déposer sur cette question.

M. Lévesque — Considérez-vous que René Lévesque est encore rentable pour le parti libéral? — Oui, sans restriction aucune, répond M. Lesage.

L'obsession
(Suite de la première page)

"Il est sans doute une autre solution à la menace chinoise: celle de permettre un développement rapide du niveau de vie des Chinois par une aide économique formidable des pays qui le peuvent. Mais cette solution ne peut être soviétique puisque les ressources du pays ne suffisent qu'à peine aux besoins locaux. Il est donc des États-Unis et le Canada en tête, d'examiner sérieusement cette voie. Les propos tenus — depuis 15 ans — aux Nations unies à l'occasion du débat sur l'admission de Pékin par la majorité des États, montrent cependant que les esprits sont encore éloignés de cette conception d'une aide massive à la Chine. Du moins est-ce ainsi qu'on juge, à l'Est, les attitudes américaines."

Quant au "Conseil économique et social", il révèle M. Johnson sur l'attitude du Conseil législatif. M. Lesage tient à préciser que cette mesure n'était pas au programme de l'Union nationale et qu'il n'avait jamais été question de cela.

(A noter que cette proposition est au programme électoral du R.N.)

Brincio
Au sujet de l'accord sur Brincio, M. Lesage a tenu à rappeler qu'il n'avait pas vu la "lettre d'intention" de l'Hydro-Québec, laquelle a été approuvée par arrêté ministériel. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention de révéler la teneur de la lettre.

Quant au "Conseil économique et social", il révèle M. Johnson sur l'attitude du Conseil législatif. M. Lesage tient à préciser que cette mesure n'était pas au programme de l'Union nationale et qu'il n'avait jamais été question de cela.

(A noter que cette proposition est au programme électoral du R.N.)

Brincio
Au sujet de l'accord sur Brincio, M. Lesage a tenu à rappeler qu'il n'avait pas vu la "lettre d'intention" de l'Hydro-Québec, laquelle a été approuvée par arrêté ministériel. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention de révéler la teneur de la lettre.

Quant au "Conseil économique et social", il révèle M. Johnson sur l'attitude du Conseil législatif. M. Lesage tient à préciser que cette mesure n'était pas au programme de l'Union nationale et qu'il n'avait jamais été question de cela.

(A noter que cette proposition est au programme électoral du R.N.)

Brincio
Au sujet de l'accord sur Brincio, M. Lesage a tenu à rappeler qu'il n'avait pas vu la "lettre d'intention" de l'Hydro-Québec, laquelle a été approuvée par arrêté ministériel. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention de révéler la teneur de la lettre.

Quant au "Conseil économique et social", il révèle M. Johnson sur l'attitude du Conseil législatif. M. Lesage tient à préciser que cette mesure n'était pas au programme de l'Union nationale et qu'il n'avait jamais été question de cela.

(A noter que cette proposition est au programme électoral du R.N.)

Brincio
Au sujet de l'accord sur Brincio, M. Lesage a tenu à rappeler qu'il n'avait pas vu la "lettre d'intention" de l'Hydro-Québec, laquelle a été approuvée par arrêté ministériel. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention de révéler la teneur de la lettre.

Quant au "Conseil économique et social", il révèle M. Johnson sur l'attitude du Conseil législatif. M. Lesage tient à préciser que cette mesure n'était pas au programme de l'Union nationale et qu'il n'avait jamais été question de cela.

(A noter que cette proposition est au programme électoral du R.N.)

Brincio
Au sujet de l'accord sur Brincio, M. Lesage a tenu à rappeler qu'il n'avait pas vu la "lettre d'intention" de l'Hydro-Québec, laquelle a été approuvée par arrêté ministériel. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention de révéler la teneur de la lettre.

Quant au "Conseil économique et social", il révèle M. Johnson sur l'attitude du Conseil législatif. M. Lesage tient à préciser que cette mesure n'était pas au programme de l'Union nationale et qu'il n'avait jamais été question de cela.

(A noter que cette proposition est au programme électoral du R.N.)

Brincio
Au sujet de l'accord sur Brincio, M. Lesage a tenu à rappeler qu'il n'avait pas vu la "lettre d'intention" de l'Hydro-Québec, laquelle a été approuvée par arrêté ministériel. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention de révéler la teneur de la lettre.

Quant au "Conseil économique et social", il révèle M. Johnson sur l'attitude du Conseil législatif. M. Lesage tient à préciser que cette mesure n'était pas au programme de l'Union nationale et qu'il n'avait jamais été question de cela.

(A noter que cette proposition est au programme électoral du R.N.)

Les audiences du Conseil supérieur de l'éducation

7 COREPS et une régionale: oui au comité scolaire et au conseil de développement

par Jules LEBLANC.

Les huit mémoires des commissions scolaires régionales et des comités régionaux de planification scolaire (COREPS) catholiques ont été présentés samedi au Conseil supérieur de l'éducation, sont unanimes à appuyer les recommandations du rapport Parent qui demandent de créer des comités de développement scolaire dans chaque région économique et des comités scolaires (de parents) dans chaque école élémentaire et secondaire.

Il y a une exception: le COREPS des Bois-Francs s'oppose à ce que des comités scolaires remplacent les commissions scolaires locales mais il ne dit pas s'il accepterait ou non ces comités si leur création ne signifiait pas la disparition des commissions scolaires locales.

Au sujet des locales, six des huit mémoires préconisent leur maintien et leur regroupement. Deux COREPS, celui de la régionale St-François,

(Drummondville) et celui de la régionale de la Péninsule, sont favorables à la disparition des locales, tandis que le COREPS des Îles (de la-Madeleine) laisse entendre qu'il favorise leur abolition.

Les COREPS St-François et de la Péninsule préconisent l'enseignement élémentaire et secondaire, tandis que le COREPS des Bois-Francs accepte que la régionale exerce une supervision pédagogique et administrative sur les commissions scolaires locales. Les six autres mémoires ne se prononcent pas sur cette recommandation de la Commission Parent.

Trois des huit mémoires acceptent la recommandation Parent qui demande que des régions neutres régissent toutes les écoles de leur territoire, quelles que soient leur langue et leur religion. Il s'agit de la régionale de la Mauricie et des COREPS St-François et Provencher.

A propos du COREPS Provencher (Nicolet), sa position au sujet du caractère confessionnel des structures administratives — c'est-à-dire la commission scolaire locale, la régionale et le conseil de développement scolaire — est la suivante: que ces organismes conservent leur caractère confessionnel tant et aussi longtemps que les comités scolaires n'auront pas "fait preuve de réelle maturité et de pleine efficacité". A ce moment-là, il acceptera que les commissions scolaires locales et régionales soient neutres, de même que le conseil de développement scolaire; il acceptera également que les pouvoirs que les comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation ont de reconnaître les écoles comme catholiques ou protestantes, soient abrogés.

Les huit mémoires sont unanimes à réclamer que les écoles du Québec demeurent confessionnelles et que des écoles

neutres puissent être créées pour ceux qui le désirent. A cet égard, deux mémoires (des COREPS des Bois-Francs et des Îles) demandent que les écoles soient confessionnelles de la maternelle à l'université inclusive. Le COREPS des Îles (de-la-Madeleine) demande, en outre, que le Comité catholique "soit investi de tous les pouvoirs exécutifs nécessaires en vue de la réalisation de l'école catholique".

Cinq des huit mémoires préconisent une confessionnalité stricte dans les écoles catholiques, tandis que le COREPS Provencher accepte une confessionnalité large: deux mémoires (la régionale de la Mauricie et le COREPS du sud-ouest de l'île de Montréal) ne se prononcent pas.

Au chapitre de la confessionnalité, deux des huit mémoires citent de larges extraits du document confidentiel rédigé par le "Comité sacerdotal provincial de la Confession catholique", un organe de travail de

la Commission épiscopale de l'éducation. Ils ne citent pas leur source. Il s'agit des mémoires du COREPS de la régionale des Vieilles-Forges et du COREPS de la régionale des Bois-Francs.

Quatre des huit mémoires insistent sur la nécessité d'informer les parents. D'aucuns soulignent que les parents ne pourront pas jouer le rôle que leur attribue le rapport Parent sans une information intensive et sérieuse, et, en particulier, que les comités scolaires ne pourront pas fonctionner efficacement sans cela. Certains soulignent également cette nécessité de l'information en vue d'amener les parents à s'intéresser à l'école et à participer à la réforme scolaire.

Les huit organismes dont il est question ici sont la régionale de la Mauricie et les sept COREPS suivants: sud-ouest de l'île de Montréal, Bois-Francs, Saint-François, Vieilles-Forges, Provencher et des Îles.

Les administrateurs scolaires ne veulent pas de commissions scolaires régionales neutres

Les administrateurs scolaires opposent un refus catégorique à deux des principales recommandations de la Commission Parent, soit: la création de commissions scolaires régionales uniques et sans caractère confessionnel, et le remplacement des commissions locales par des comités de parents.

Ils ont fait connaître leurs positions dans un mémoire que leur association professionnelle a soumis au Conseil supérieur de l'éducation.

Les conclusions de ce mémoire, et même en grande partie la formulation, sont presque identiques à celles d'un autre mémoire soumis au C.S.E.: celui de la Commission scolaire régionale Deux-Montagnes.

Les deux mémoires admettent que tout Québécois a droit à un enseignement adéquat, mais affirment que ce principe ne doit pas conduire à la "neutralisation de tout le système".

Les administrateurs scolaires expliquent, pour leur part, qu'il suffirait d'une minorité agissante au sein des comités scolaires pour rendre neutre une école où la très grande majorité des élèves seraient catholiques.

Ils estiment qu'il est possible de rendre justice aux minorités culturelles et religieuses sans pour cela "boulever complètement le système d'enseignement au Québec".

Partout où leur nombre le justifie, les minorités peuvent et doivent constituer leurs commissions scolaires et/ou régionales, souligne le mémoire; tandis que là où les éléments minoritaires sont plus dispersés, on devrait recourir à un système d'ententes locales entre les commissions scolaires.

Après amendements de la loi de l'instruction publique, un tel régime permettrait d'orga-

niser dans chaque région un enseignement adéquat selon la langue ou la religion en tenant compte de toutes les circonstances particulières, disent les administrateurs.

Quant au remplacement des commissions locales par des comités scolaires propres à chaque école, les administrateurs affirment qu'une telle politique, loin de diminuer le nombre des commissions locales, aurait pour effet de multiplier les "semi-commissions scolaires" auxquelles on donne à la fois trop et trop peu de pouvoirs et de responsabilités.

A leur avis, les comités scolaires ne doivent avoir qu'un rôle consultatif, et ne pas se substituer à la direction de l'école, aux commissions existantes, et même au ministère de l'éducation et à tous ses organismes.

Démocratiser l'enseignement, soutiennent les administrateurs, ne signifie pas que tous doivent participer à la gestion, il s'agit plutôt d'offrir à tous une chance égale d'accéder au plus haut niveau d'enseignement selon leur goût et leurs aptitudes.

Comme solution de rechange, ils proposent qu'on revalorise les commissions scolaires locales, qu'on redéfinisse leur territoire, qu'on les regroupe au besoin.

Quant aux commissions régionales, il y aurait lieu de leur confier, par voie d'ententes appropriées avec les commissions locales, divers services spéciaux requis par l'ensemble de la population du territoire: enseignement pour l'enfance exceptionnelle, services médicaux, sociaux, psychologiques, d'orientation et de réadaptation, et le reste.

Les administrateurs estiment enfin que les conseils de développement scolaires ne devraient pas être considérés comme des structures du mi-

nistère de l'éducation, mais comme des organismes "supra-régionaux" qui regroupent les commissions scolaires régionales. Ils croient également que le ministère aurait avantage à décentraliser son administration, à condition que les unités administratives ainsi créées aient la compétence nécessaire pour prendre des décisions, et non pas simplement constituer une étape de plus dans les relations des commissions scolaires avec le ministère.

Dans leur mémoire, les administrateurs scolaires se prononcent en outre sur la "politique générale" de l'éducation au Québec.

Ils soulignent que, par la force des choses, ils doivent être réalistes; il s'ensuit que quotidiennement ils sont obligés de mettre des freins à des initiatives fort louables faute de disponibilité budgétaires; c'est ainsi qu'ils portent souvent le blâme de décisions impopulaires et que certains les considèrent comme des "entraves à l'évolution".

De ces remarques, ils concluent que le ministère de l'éducation doit "établir et publier un ordre strict de priorités dans les initiatives". Une fois établi cet ordre de priorités, que le ministère fixe des normes administratives et budgétaires qui n'obligent pas les commissions scolaires à se contenter de demi-mesures.

Les administrateurs affirment qu'ils sont d'accord sur la politique générale poursuivie et les réformes entreprises, mais que les normes du ministère équivalent "à une espèce de saupoudrage dans tous les secteurs à la fois qui rendent parfois inefficaces les actions les plus louables".

Il ne faut pas boudier la réforme scolaire, disent-ils, mais il faut l'ordonner.

J.F.

La Fédération des associations parents-maitres endosse le document secret du "Comité sacerdotal provincial"

Au chapitre de la confessionnalité scolaire, la Fédération des associations parents-maitres du Québec endosse entièrement l'attitude qu'a prise à ce sujet le "Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique". Sans indiquer sa source, la fédération cite au texte deux des quatre parties du document que cet organisme de la Commission épiscopale de l'éducation a rédigé à l'intention des évêques du Québec, document confidentiel que LE DEVOIR a publié intégralement jeudi dernier.

Le mémoire que la Fédération des APM a remis au Conseil supérieur de l'éducation au sujet de la dernière tranche du rapport Parent comporte huit pages de texte; six d'entre elles sont consacrées à la confessionnalité. Cinq de ces six pages servent à reproduire en entier (sauf deux paragraphes) les deux chapitres que le Comité sacerdotal consacre aux "caractères et conditions de la confessionnalité" et aux "modalités de la confessionnalité de l'école selon les niveaux".

Au sujet des structures administratives, le mémoire souligne que "le comité scolaire rendra d'immenses services quant aux problèmes particuliers à une école", mais que "son rôle doit demeurer consultatif". Il préconise le maintien et le regroupement des commissions scolaires locales de sorte qu'elles aient environ 2.000 élèves; ceci assurera "plus d'efficacité pédagogique et administrative". Enfin, il est favorable à la création de conseils de développement scolaire dans chaque région économique.

Sur ce dernier point, il précise: "Il faudrait établir de façon précise les pouvoirs et de la commission scolaire régionale et du conseil de développement scolaire, afin d'éviter le chevauchement des pouvoirs... Le ministère de l'éducation devra lui aussi définir ses propres tâches vis-à-vis ces structures. Il faudrait éviter que cet effort de décentralisation ne devienne, dans la pratique, une tentative de centralisation camouflée".

La fédération des APM insiste en outre sur la nécessité d'informer les parents. "Une information sérieuse et intensive doit être faite immédiatement auprès des parents, pour que les comités d'écoles puissent fonctionner et donner un rendement satisfaisant, dit-elle. Ce rôle d'information et d'information de l'association parents-maitres". Elle ajoute que des séances intensives d'information doivent être offertes au public, spécialement aux éducateurs (parents et maitres) et que des mesures doivent être prises pour créer un véritable intérêt chez les parents.

Quant au document du Comité sacerdotal, il réclame dans chaque école catholique, un enseignement religieux intégré au programme d'études et conforme à la doctrine de l'Eglise, une perspective chrétienne dans l'enseignement des matières profanes, une organisation de la vie scolaire qui favorise une éducation à la prière, au culte et à l'ac-

tion caritative, un service de pastoral.

En ce qui touche aux modalités de la confessionnalité de l'école selon les niveaux, il demande:

- 1) que les commissions scolaires locales aient le même caractère confessionnel que les écoles qu'elles régissent;
- 2) que les régionales qui ne regroupent que des écoles catholiques soient elles-mêmes catholiques; que les régionales qui régissent des écoles d'options religieuses différentes soient composées en nombre proportionnel de représentants de ces écoles, sans préjudice au droit de la majorité; dans ce dernier cas, que la régionale soit confessionnelle de la confession de la majorité, et qu'elle respecte les droits des minorités;
- 3) que les corporations d'instituts qui ne regroupent que des établissements catholiques soient catholiques; que celles qui régissent des écoles à options religieuses différentes soient composées en nombre proportionnel de représen-

tants de ces établissements, sans préjudice au droit de la majorité; que la loi-cadre régissant ces instituts assure juridiquement les droits des différentes confessionnalités;

4) que toute université ait un service pastoral pour les étudiants catholiques; qu'elle accorde une attention particulière à la préparation des futurs maitres qui se destinent aux écoles confessionnelles; qu'elle ait une faculté de théologie bien organisée.

J.L.

Dames Hélène de Champlain: le statu quo

L'ordre des Dames Hélène de Champlain estime que "le problème actuel transcendant" est de mettre "l'éducation moderne et l'éducation à la portée de tous, riches comme pauvres, tout en conservant l'école catholique".

Dans un mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation, l'organisme se décrit comme un "organisme culturel, fraternel et de bonnes œuvres, composé de 21 groupements, le tout centré sur la famille". Les Dames Hélène de Champlain se déclarent en faveur

"du genre de confessionnalité telle que préconisée par l'Assemblée des évêques du Québec, ainsi qu'en faveur du maintien des institutions privées, mais contre la co-éducation".

De façon générale, l'ordre regrette que la commission Parent, tout en faisant d'excellentes constatations, structures et recommandations, ait fait "table rase de tout notre passé éducatif" et qu'elle veuille nous engager "sans aucune transition, dans une aventure radicale, tant aux points de vue

culturel, humaniste que confessionnel".

Le mémoire soumet une trentaine de recommandations dont l'application équivaudrait dans l'ensemble au maintien du statu quo. L'ordre s'oppose ainsi:

- à l'abolition des commissions scolaires locales, cette "institution traditionnelle qui représente les parents";
- au rôle dévolu au "comité scolaire" en matière de confessionnalité, "vue la possibilité d'élections de parents igno-

raints ou réfractaires à la confessionnalité dans des centres à majorité et à volonté confessionnelles".

— à la "confessionnalité ouverte" parce que "cela diminue effectivement le droit à la majorité à des écoles de leur choix";

— au "melting-pot" que constituerait l'école multiconfessionnelle qui pourrait conduire à la "confessionnalité large et sans garanties juridiques".

J.F.

Les Mille-Isles: coexistence d'élèves aux idéologies religieuses différentes

La commission scolaire régionale des Mille-Isles croit pouvoir affirmer que, chez la population qu'elle dessert, "l'atmosphère est en faveur d'une école confessionnelle ouverte à toutes les idéologies religieuses".

La "mixité religieuse" ne serait pas cependant applicable au niveau primaire; il faudrait attendre que l'étudiant, parvenu au niveau secondaire, "commence à s'éveiller aux réalités extérieures".

Par contre la n-ème population s'oppose énergiquement à toute "neutralité scolaire" impliquant le "refus de toute religion à l'école".

Telle est la première conclusion qui se dégage du mémoire que la commission des Mille-Isles, qui dessert un assez large territoire situé au nord de Montréal, a présenté au Conseil supérieur de l'éducation.

L'intérêt tout à fait particulier de ce mémoire réside dans le fait qu'il s'appuie sur une large consultation populaire. Plus de deux mille questionnaires ont été remplis par des parents, des commissions scolaires, des enseignants et diverses associations.

Le même questionnaire a fait l'objet d'études ainsi que d'une importante séance publique à laquelle toute la population avait été invitée.

Tout en reconnaissant que son rapport n'est "ni une étude sociologique, ni un sondage d'opinions rigoureux", les dirigeants de la régionale

soulignent qu'il est "l'œuvre d'équipes de travail sérieuses, compétentes et averties".

"Dans tous les cas et dans la mesure de leur information, (ces équipes) ont tenu compte en toute conscience intellectuelle et morale de l'avis de la population", dit encore le mémoire.

Sur la base d'une telle consultation, la régionale des Mille-Isles affirme:

— qu'une grande majorité est en faveur de la coexistence des étudiants de différentes idéologies religieuses, pour l'enseignement des matières profanes;

— qu'une quasi-unanimité des intéressés n'a aucune objection à ce qu'une matière profane soit enseignée par un professeur honnête et compétent de n'importe quelle idéologie religieuse;

— que, pour une administration honnête, efficace et adéquate d'une commission scolaire, la majorité considère que l'appartenance religieuse des commissaires doit être ignorée.

Si la population suppose "comme évidente, une éducation de la foi à l'école", elle professe "un respect marqué pour l'idéologie religieuse de tous et de chacun des étudiants".

Assez paradoxalement par contre, seule une majorité simple des répondants accorde aux parents le droit de déterminer le caractère confessionnel ou non de l'école.

Le mémoire des Mille-Isles

relève cette contradiction, soulignant que les réponses aux autres questions auraient "logiquement poussé à une acceptation plus massive" du principe des comités scolaires que propose le rapport Parent. Peut-on supposer que les répondants ont "eu peur que des parents en majorité se prononcent contre une école non-confessionnelle?" se demandent les auteurs du mémoire.

De façon générale, poursuit la régionale des Mille-Isles, la consultation révèle que les gens "ne rejettent pas a priori" les conclusions du rapport Parent au sujet des structures administratives du système scolaire.

La population approuve les réformes proposées en y apportant toutefois quelques nuances.

C'est ainsi que le mémoire suggère l'élargissement du rôle des comités scolaires à l'échelle locale. En plus de veil-

ler au caractère confessionnel de l'école, ces comités devraient en surveiller la qualité pédagogique et organiser, en collaboration avec d'autres organismes, tout ce qui est du domaine para-scolaire.

Pour l'élection des commissions régionales, les Mille-Isles proposent que l'on fixe certaines normes de compétence pour la mise en candidature. Il apparaîtrait normal que ces commissaires aient déjà fait partie d'un comité scolaire.

Le mémoire souligne finalement que "la mesure la plus urgente à prendre" serait en fait d'informer la population "de la signification précise de tous les termes utilisés dans la controverse actuelle" (confessionnalité, non confessionnel, école neutre, etc.). Il apparaît également urgent d'expliquer à la population "la pensée exacte de la commission Parent".

J.F.

F.E.N.: mettre à l'essai les nouvelles structures

Les commissions scolaires locales, face aux besoins croissants de l'éducation, ne peuvent plus accomplir convenablement leur travail, à moins qu'elles ne soient profondément modifiées. Tel est le moins l'avis que la Fédération des écoles normales exprime dans le mémoire qu'elle a soumis samedi au Conseil supérieur de l'éducation.

Les directeurs d'écoles normales croient que les structures administratives à trois paliers (comité scolaire, commission scolaire régionale et conseil de développement scolaire) que propose le rapport Parent répondent "aux besoins nouveaux et méritent qu'elles soient appliquées graduellement".

Le mémoire recommande cependant que le ministère de l'éducation expérimente, le

plus tôt possible, dans trois ou quatre régions-pilotes les structures proposées avant que cette réforme ne soit étendue à l'ensemble de la province.

Au chapitre de la confessionnalité, la Fédération des écoles normales pose le principe que l'Etat, face au pluralisme religieux d'une population scolaire, "permette à la fois l'expression des valeurs religieuses de la majorité et le respect positif des croyances de la minorité".

Que l'Etat donc maintienne et développe des écoles confessionnelles dans un nombre suffisant de parents le demandent, et qu'il en aille de même des écoles non confessionnelles là où un nombre suffisant d'élèves en permet le fonctionnement efficace.

J.F.

SERVICE NATIONAL DE LOCATION DE VÉHICULES



Pourquoi louer une voiture?

Parce que:
...sans immobiliser du capital,
vous pouvez vous procurer
une voiture
neuve (ou 1,000)

...le prix de la location
comprend l'assurance et
l'immatriculation

...si vous le voulez,
l'entretien peut être inclus dans la location

...aucun dépôt en argent n'est nécessaire

...vous n'avez qu'à signer un contrat et
verser les mensualités.

Les compagnies de location sont-elles toutes pareilles?

Pas tout à fait...avec Ford, c'est mieux.*

*Pour savoir ce qui fait la différence, écrivez à: FALS, The Canadian Road, Oakville, Ontario



SERVICE DE LOCATION FORD
chez certains vendeurs Ford et Mercury



Dauphin
BIEN PRES D'HERVILLE

Les enfants ayant une basse vision ne doivent pas être privés de lecture

QUEBEC — Selon le Dr Jean Thibaut, de Sherbrooke, il est nécessaire de détruire la croyance voulant que les enfants ayant une basse vision détériorent leurs yeux en les utilisant au maximum.

Le Dr Thibaut, qui s'adresse aux 200 participants aux Journées d'études sur l'aspect médical des services oculaires au niveau scolaire, explique que cette théorie est aujourd'hui réfutée et que les ophtalmologistes s'accordent à dire que l'usage de la vue au maximum ne porte aucune atteinte aux yeux.

"Il faut au contraire les encourager, a-t-il déclaré, à lire l'imprimé lorsque cela est possible afin de leur permettre de continuer leurs études dans une institution régulière ou dans une institution pour demi-voyants plutôt que dans une maison où ils apprendraient le braille".

"Les parents manquent plus de conviction que d'argent pour le traitement des troubles visuels de leurs enfants", selon le Dr Jacques Létourneau, conseiller en hygiène scolaire au ministère de la santé du Québec.

Il mentionne alors une enquête menée auprès de 8,000

écoliers du comté de Dorchester, en 1964.

Il a révélé que la même étude, reprise en 1965, a indiqué qu'il n'y a pas eu amélioration spontanée de l'acuité visuelle des écoliers de ce milieu.

Le médecin a dit qu'il existe une variation considérable d'une région à l'autre de la province quant à l'acceptation par les parents de payer pour faire corriger une déficience visuelle de l'enfant.

Cette variation serait plutôt en fonction de l'éducation sanitaire qu'en fonction des revenus des parents, a-t-il fait remarquer.

L'enfant n'est pas responsable de la négligence ou de la pauvreté de ses parents, a-t-il souligné, et il ne devrait pas avoir à en subir les conséquences, surtout pour ce qui est essentiel à la vie.

De plus, il a affirmé qu'il ne sert à rien à la société de se charger de la condition de ses épaules des parents. Disant que "la société, c'est tout le monde et non pas seulement le gouvernement", le Dr Létourneau a rappelé qu'elle avait une responsabilité quant à la

— Dr Jean THIBAUT

santé et au bien-être de l'enfant.

Un autre conférencier, le Dr Simone Delteil, ophtalmologiste des hôpitaux de la région de Paris, a insisté sur la nécessité d'intégrer les enfants à vue faible et les déficients visuels à leur milieu familial, scolaire ou de travail.

Elle a rappelé l'expérience tentée dans une trentaine de classes parisiennes, où des groupes d'enfants à vue faible sont intégrés à des groupes d'écoliers normaux. Le médecin a dit qu'on a aussi abandonné la notion des "métiers réservés" au moment de l'orientation professionnelle de ces enfants.

Le Dr Delteil a dit que l'on a renoncé à établir des listes de professions spéciales pour voyants, individus à vision déficiente et aveugles, parce qu'elles ne correspondent plus à la réalité. Il en résulte que l'orientation professionnelle doit s'appuyer sur une étude de chaque cas.

Elle croit que les organismes responsables des enfants à vue faible peuvent économiser en faisant un dépistage précoce, avant l'âge scolaire, et en intégrant les enfants mal-voyants à un milieu normal.

Marie-Claire Blais, deuxième étoile féminine canadienne sur la scène littéraire parisienne

par Solange CHALVIN

Avec tous les Québécois nous nous réjouissons du succès obtenu par Marie-Claire Blais à Paris. Après le Fémina qui remportait Gabrielle Roy, Marie-Claire Blais et son prix Médicis ajoutent une étoile féminine canadienne sur la scène littéraire parisienne. N'est-il pas révélateur que deux femmes jusqu'ici aient réussi à décrocher ces prix littéraires convoités par des centaines d'auteurs chaque année. Il est vrai qu'il s'écrit au Québec presque autant de littérature par des femmes que par des hommes. Il est même au sociologue qui a prédit que les femmes du Québec avaient une vocation particulière d'écrivains. Nous vivons, paraît-il, en silence, pendant de longs hivers, des drames qui ne peuvent éclater que dans les livres. Toute l'éducation des femmes du Québec ayant été axée sur la non-révélation du moi, sur la soumission, sur le mythe de gardienne du foyer et de la morale conjugale, il ne peut en être autrement. Encore est-il heureux que des vocations d'écrivains puissent naître d'un tel climat.

Le succès que remporte aujourd'hui Marie-Claire Blais nous laisse présager un avenir beaucoup moins ténébreux pour tous les romanciers canadiens... y compris les hommes. Mais qui est Marie-Claire Blais?

"Un tendre petit oiseau tombé du nid" a déclaré un membre du prix Médicis en contemplant avec attendrissement la lauréate de vingt-cinq ans, vêtue d'un robe de tricot à grosses côtes de couleur sable.

C'est avec beaucoup de simplicité et de confusion que Marie-Claire Blais a remercié ses jurés. Les journalistes présents l'ont ainsi décrite pour la presse française: "Marie-Claire Blais, voûtant sa petite taille sous l'éclairage des flashes, les yeux bleus perdus sous ses cheveux fous, sans trace de maquillage, répond avec un sourire timide, et un curieux accent chantant américano-canadien, aux questions qui fusent de partout".

Mon pays, c'est l'hiver

Comme on lui demande si elle a l'impression d'être sacrée par ce prix, elle a un sursaut de défense: "Non, l'avenir seul répondra. Tout ce que j'attends, c'est d'avoir un auditoire plus large. Mais je ne veux pas être prisonnière d'une formule".

Sur son livre, elle affirme d'abord: "La famille que j'ai dépeinte ici, c'est une famille de partout, une famille misérable comme on peut en trouver dans le monde entier". Mais bientôt elle entre dans la voie des confidences: "Bien sûr, ma famille, je l'ai dépeinte d'après des traits réels que j'ai trouvés au Canada même. En ce sens, mon roman est un roman purement canadien. Ce que j'ai voulu faire sentir, c'est l'hiver. Hiver moral, hiver physique, la misère matérielle et la misère morale, la prison du gel et des préjugés. Mais toutefois, mon livre n'est pas autobiographique car les héros ont souffert plus que moi. Moi, j'ai dû arrêter mes études à 17 ans. Mais j'ai eu la chance de conquérir ma liberté morale".

Le député Allard s'oppose à amender la loi du divorce

TORONTO — M. Maurice Allard, député fédéral indépendant de Sherbrooke, a déclaré au cours d'une émission télévisée que le divorce était "le plus grand mal que l'homme ait connu" et que rien ne devait être fait pour libérer la loi actuelle du divorce.

Les commentateurs de M. Allard à cette émission de dimanche soir dernier en ont fait le seul défenseur de la présente législation contre les autres participants à ce programme et qui comprenait des pasteurs, des législateurs, des avocats ainsi que plusieurs

hommes et femmes qui n'ont pu obtenir de divorce.

M. Allard a déclaré que "les gens sont trop pressés d'essayer quelque chose de nouveau et ne se sentent pas responsables pour ce qu'ils ont fait". "La liberté, a-t-il poursuivi, ne veut pas dire que nous pouvons faire ce que nous aimons".

Autres opinions

Les autres points de vue sur la loi du divorce avaient été recueillis lors d'interviews pour l'émission de la chaîne CTV.

Sauf pour la Nouvelle-Ecosse, où la cruauté est considérée comme une cause valable, l'adultère est généralement la seule cause admise pour obtenir un divorce au Canada.

Une femme a déclaré au cours de l'émission que son mari l'avait abandonnée alors qu'elle était enceinte pour vivre avec une autre femme et qu'il ne lui payait rien mais qu'elle ne pouvait divorcer parce que c'était trop dispendieux.

La couture chez soi



Des robes en...conserves

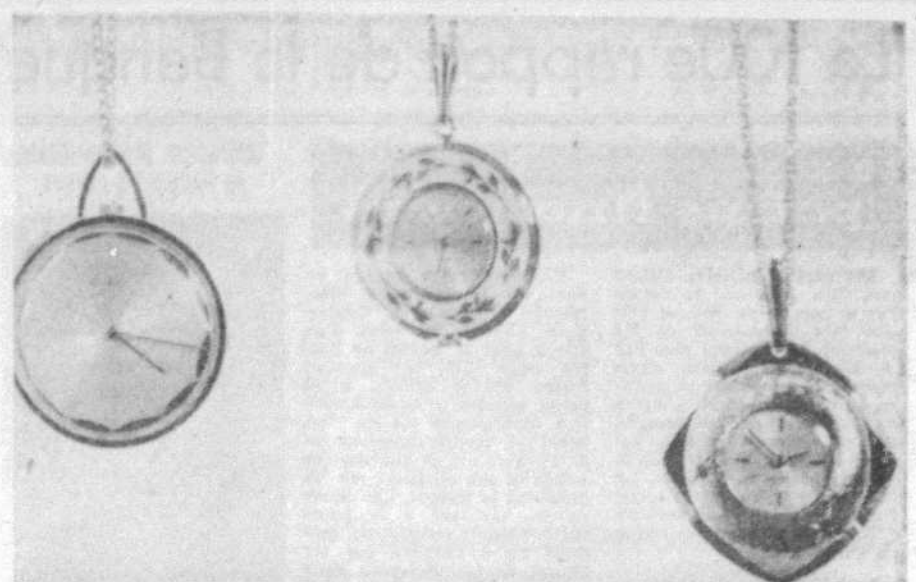
TORONTO — Les robes destinées aux élégantes sont maintenant vendues en conserve. Ces vêtements, offerts en vente à 1 et à quelques jours dans un magasin à rayons de Toronto, sont contenus dans des boîtes de conserve de la dimension des grosses boîtes de pêches. Le contenu vestimentaire pèse 4½ onces et le tissu de la robe est infroissable.

Ce magasin présentait deux styles de robes et chacun de ces modèles s'accompagnait d'un chapeau à bord mou, sortant de la même boîte de conserve. Les robes sont en nylon imprimé de motifs de différentes couleurs.

CARNET MONDAIN

Dîner italien. — C'est jeudi le 1er décembre prochain qu'aura lieu le dîner annuel italien au salon doré de l'hôtel Queen's de Montréal à 7h30. Pour la circonstance, le conférencier de la soirée sera M. Francesco Marcello Ruggieri, consul général intérimaire d'Italie à Montréal. Pour renseignements et réservations, prière de s'adresser soit au secrétariat de l'Union 844-6835 soit à Mesdames Ugel Mitchell et Marie-Berthe Major.

360 est. rue Rachel
Montréal
849-4107
J.W. JETTÉE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE



DES PARURES EXQUISES qui marqueront l'heure au cou de celle que vous aimez. Cette collection de charmantes montres-pendents qui les jeunes femmes considèrent comme l'accessoire mode maintenant indispensable a été présentée à Zurich dans le cadre de l'exposition internationale de montres et bijoux. Voyez la forme, le cadran de style nouveau et l'emploi de chiffres romains ou arabes. Les jeunes préfèrent les grosses montres rondes au style futuriste comme le modèle de gauche au boîtier quasi invisible ou le modèle à effet boîtier-sur-boîtier de droite. Le modèle du centre au joli motif de fleurs émaillé reflète le style victorien et plaira aux femmes d'un certain âge.

Les CADEAUX... des MINUTES heureuses

Des livres magnifiques nous sont parvenus cette semaine, en principe pour les jeunes, mais devons-nous l'avouer, nous les avons parcourus avec tant de plaisir et de curiosité que nous incitons les parents à en faire autant avant de les offrir. Les quatre premiers dont il sera question dans cette chronique sont publiés aux Éditions des deux coqs d'or et vous pouvez vous les procurer dans les bonnes librairies de la province.

HISTOIRE UNIVERSELLE ILLUSTRÉE de la préhistoire à nos jours

Un merveilleux voyage à travers le monde, un voyage ayant pour guide les meilleurs spécialistes français recrutés au Centre national de recherches scientifiques, le tout présenté de façon passionnante pour tous les jeunes aux études, à partir de douze ans environ. C'est un livre qui guidera la recherche du collégien au niveau classique, c'est une histoire qui donnera à l'étudiant pré-universitaire une foule de détails qu'il ignorait, c'est enfin un livre qui permettra à plusieurs adultes de se replonger avec délices dans une histoire vieille comme l'humanité elle-même.

Les illustrations qui accompagnent le texte aideront le lecteur à lier les faits aux images qui les accompagnent. De plus, à chaque double-page de texte font suite deux pages de documents iconographiques se rapportant à ces faits. Une table des matières analytique, située à la fin de l'ouvrage, permet de se reporter rapidement à la période historique désirée. Le titre du volume "de la préhistoire à nos jours" ne triche vraiment pas, puisque à la toute dernière page, soit la 218e, nous voyons une photo de John Kennedy lors de son voyage funeste à Dallas. Ce livre se vend environ \$15 dans les librairies à Montréal.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ART

Toujours aux Éditions des deux coqs d'or dans la collection des encyclopédies du livre d'or, une Histoire universelle de l'art en trois tomes.

Un périple merveilleux en compagnie des hommes et des femmes qui ont façonné et coloré le monde dans lequel nous vivons. Le tome 3 que nous avons entre les mains traite "du grand siècle à nos jours". L'art moderne y est traité avec beaucoup d'actualité puisque nous y retrouvons tout aussi bien le célèbre musée Guggenheim de New York dont l'architecture impressionnante étonne encore le monde tout autant que l'église de Ronchamp du non moins célèbre Le Corbusier. Ces livres s'adressent particulièrement aux élèves des Beaux-Arts, croient-ils, mais nous connaissons des amateurs de livres d'art — qui n'ont plus vingt ans — qui ne rougiraient pas de les mettre à la vue dans leurs bibliothèques. La série de trois tomes se vend environ \$20 mais chaque livre peut être acheté séparément.

— G. —

POUR CEUX QUI N'ONT PAS 6 ANS. — Les albums à raconter sont maintenant à l'épreuve des petites mains malhabiles qui savent mieux déchirer que tourner une page. Ils sont en bon carton rigide et présentent "les animaux de la ferme" ou les "animaux amusants". Ils font partie des albums "silhouette" de chez Hachette. Ce sont de belles images à se faire raconter par les parents. Nous vous les recommandons pour tous ceux qui ne savent pas encore lire.

Pour ces mêmes enfants, la collection "Mon premier album Hachette" offre deux nouveautés: "Mon Chaton" et "Donald fête Noël". Ces petits livres en images qui n'ont pas vingt pages sont parfaits pour l'heure du dodo. Vous ne risquez pas de fermer l'œil avant votre fils ou votre fille. Ces petits albums comme les précédents se vendent moins de 50 cents.

miers se vendent moins de 50 cents.

KIRI LE CLOWN. — C'est clown est inconnu des petits Québécois: c'est pourtant une vedette de la télé française. Il s'agit d'une adorable marionnette déguisée en directeur de cirque. L'album est éclatant de couleurs et le dessin y est fort joli. Pour tous les enfants à partir de trois ans qui croient aux marionnettes. KIRI LE CLOWN, c'est un peu comme si Bobino et Bobinette nous étaient présentés, format grand album. C'est d'ailleurs un vœu que nous formulons. A quand cet album au Québec?

S. C.

Miss Monde au Vietnam à Noël

MIAMI — Miss Monde se rendra au Vietnam pour Noël. La nouvelle reine, Reita Faria, a annoncé qu'elle effectuera le voyage par avion jusqu'aux États-Unis, le 14 décembre, pour se joindre à la troupe du comédien Bob Hope dans une tournée en Extrême-Orient.

Mlle Faria a décidé d'assumer son rôle de "Miss Monde" durant une année, plutôt que de retourner en Inde, son pays natal, pour y terminer ses études médicales.

Cette jeune fille, âgée de 23 ans, estime qu'il serait difficile de reprendre des activités normales comme étudiante à cause de la publicité dont elle est l'objet.

Grapy
d'Anjou
est de
toutes
les
réceptions



GRAPY

Vin d'Anjou pétillant importé de France
Chaton & Fils, P. R. Saumur, France
GRAPY D'ANJOU BLANC (543-B) — GRAPY D'ANJOU ROSÉ (543-C)

POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VERDUN - LACHINE - LASALLE

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville Mi-Royal, Villieray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoyne, Ville St-Laurent, Cartierville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Terrebonne, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordeaux, etc.

Appeler à:

844-3364 SERVICE DU TIRAGE



Une petite robe tout simple pour une soirée intime ou un cocktail. Choisissez un ton vif ou encore profitez-en pour vous offrir cette petite robe noire indispensable dans toute garde-robe.

Le patron imprimé no 9230 est offert pour les tailles 8, 10, 12, 14, 16 et 18 ans.

La grandeur 14 exige 2½ verges de tissu de 45 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1,00 au Service des Patrons Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Comment résoudre les 3 principaux problèmes DES DENTIERES

Le fait de saupoudrer un peu de PASTERTIN sur un dentier permet: (1) de maintenir votre dentier plus fermement, (2) de le maintenir plus confortablement et, enfin, (3) de le garder plus longtemps sans aucune gêne. Alcaline (d'une non-acide) la poudre PASTERTIN ne rancie pas, n'empêche pas la bouche, et n'a aucun goût. Ne soyez donc plus inquiétés par vos dentiers. Demandez vite votre poudre PASTERTIN à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



17/729-1D — Reg. \$200.00
PRIX C.M. \$100.00



17/743-1D — Reg. \$325.00
PRIX C.M. \$162.50



17/735-1D — Reg. \$700.00
PRIX C.M. \$350.00



"Fascination"
la bague de
distinction

Aimeriez-vous choisir votre bague parmi plus de 100 modèles de montures, en or jaune ou blanc, ciselés par les meilleurs orfèvres?

Aimeriez-vous sélectionner votre diamant en toute confiance, parmi le plus bel assortiment d'éclatantes pierres de catégorie A-1 garanties "pleine valeur"? Alors venez visiter notre élégant comptoir "Fascination" et faire le choix de votre diamant dans la quiétude de nos salons particuliers.

Le choix qu'on aime
se trouve chez C.M.

Le magasin d'escompte de distinction

LES IMPORTATIONS C.M.

4025, boul. St-Laurent — tél. 389-8081

3973, boul. Monk — tél. 769-8815

ouvert jusqu'à 9:30 p.m. le jeudi et le vendredi

GRAND STATIONNEMENT GRATUIT



17/767-1D — Reg. \$270.00
PRIX C.M. \$135.00



17/766-1D — Reg. \$380.00
PRIX C.M. \$190.00



17/758-2D — Reg. \$375.00
PRIX C.M. \$187.50

participez aux 2 fabuleux concours \$5000 de prix à gagner le 24 décembre

Le 100e rapport de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fort favorable

potins financiers

Les pertes initiales étaient modifiées hier en fermeture sur la Bourse de N.Y. et l'indice des industriels de DJ clôturait 218 points plus bas à 801.16, au regard d'une perte de 6.06 points la semaine dernière à 803.34. L'indice de trente industriels, compilé par le Financial Times, gagnait, hier, 3 points à 302.8, sur la Bourse de Londres. La Bourse de Montréal clôturait irrégulière hier et la semaine a bien débuté sur la Bourse de Toronto.

La hausse s'est poursuivie au début de cette semaine sur la Bourse de Paris.

Selon Shearson, Hamill & Co., "les nouvelles ont le caractère négatif actuellement et le marché s'en ressent de façon défavorable. Cette firme rappelle, toutefois, qu'il ne faut pas perdre de vue que les stocks escomptent longtemps d'avancer les mauvaises nouvelles économiques et que les cours de bien des valeurs américaines, présentement, sont beaucoup plus bas que leurs recettes actuelles le justifieraient. Ces cours déflationnistes servent de cousins au marché, advenant le pire..."

Power Corporation of Canada Ltd. a déclaré hier un dividende de 11 cents l'action, payable le 30 décembre aux actionnaires inscrits le 5 décembre.

Royal Trust Mortgage Corporation a déclaré hier 50 cents l'action payable le 22 janvier aux actionnaires inscrits le 16 décembre.

Au dîner de Power Corporation hier midi au restaurant Altitude 737, certains représentants d'entreprises anglo-saxonnes me faisaient remarquer que ces dernières s'efforcent de publier des rapports bilingues ou en anglais et en français, alors que la majorité des compagnies canadiennes-françaises n'en font pas autant. Pourquoi 2 poids et 2 mesures?

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende: Abitibi Paper Company Ltd., ordinaire - 14c l'action; Canada Safeway Limited, 140c privilégiée - \$1.10 l'action; Canadian Cannery Limited, Classe "A" - 18c l'action; Denison Mines Ltd., ordinaire - 15c l'action; Domett Limited, privilégiée - 25c l'action; Hollinger Consolidated Gold Mines Ltd., ordinaire - 25c l'action; Hudson's Bay Co. Ltd., 6c privilégiée "A" - 75c l'action; 5 1/2% privilégiée "C" - 71 1/2c l'action; 6% privilégiée "B" - 75c l'action; Oshawa Wholesale Ltd., classe "A" - 5c l'action; The Price Co. Ltd., 4% privilégiée - 2c l'action; Ronalds-Federated Limited, ordinaire - 12 1/2c l'action; Salada Foods Limited, ordinaire - 10c l'action.

En vertu d'un accord en date du 15 novembre 1966, Nesbitt Thomson & Company Limited, au nom d'un client pour la moitié, et l'autre pour 50%, ont souscrit ferme 200,000 actions à 50 cents chacune d'Anglo-American Molybdenite Mining Corporation, payable sur-le-champ. Il n'y aura pas de distribution primaire aux résidents de la province de Québec. Les fonds perçus serviront à la poursuite d'autres travaux de sondage au diamant sur les claims de la compagnie dans le canton Preissac, P.Q. ainsi que pour les dépenses générales d'administration.

Le gros de la demande pour les pétroles, hier, était attribuable aux perspectives favorables pour l'industrie de l'huile au cours des prochains mois dans l'Ouest canadien.

La Banque Royale du Canada publiera demain son rapport annuel. Comme il s'agit de la plus importante institution bancaire au pays, il est attendu avec une vive impatience dans tous nos milieux financiers.

On craint une baisse dans la demande de l'acier au pays, d'où l'appréhension de bien des titres sidérurgiques hier, sur nos marchés.

Craigmont Mines a vu son profit tripler durant l'exercice clos le 31 octobre 1966, à \$7,650,000, au dire de son président. Son rapport a été rendu public hier.

On appréhenderait une baisse des prix du plomb et du zinc pour l'an prochain; ce qui augurerait mal pour les actions de nos producteurs de ces métaux.

Il y eut 14 faillites commerciales dans notre district d'ici le cours de la semaine dernière, représentant un passif de \$565,772 vs 23 représentant un passif de \$690,322 durant la même semaine l'an dernier.

C'est jeudi de cette semaine que Canadian International Investment distribuera à ses détenteurs d'actions ordinaires 30 cents l'action et les actionnaires privilégiés recevront \$1.25 l'action privilégiée.

Les administrateurs et les hauts fonctionnaires de Power Corporation of Canada, Limited, recevront aujourd'hui maints représentants du monde de la finance et des affaires 12h. 30 au restaurant Altitude 737, au haut de l'édifice de la Place Ville-Marie.

Jeudi de la semaine prochaine, soit le 8 décembre, l'hon. Robert L. Stanfield, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, s'adressera à de nombreux invités, réunis au salon Versailles, de l'hôtel Windsor, à Montréal. Son discours sera précédé d'une réception.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA



La nomination de M. Marcel Dufour au poste de secrétaire de la Compagnie Internationale de Papier du Canada a été annoncée par M. I.H. Peck, président, à l'issue de la dernière assemblée du conseil d'administration de cette société. M. Dufour a fait son cours de droit à l'Université Laval et a pratiqué le droit pendant quelques années avant d'opter pour une carrière dans l'industrie. En 1964 il fut nommé secrétaire adjoint à la C.I.P.

Bourse de Montréal

Allure mixte sur la place locale

MONTRÉAL (PC) — Quelques titres ont réalisé des gains substantiels hier en Place locale, tandis que la majorité n'ont guère progressé.

L'indice composé a gagné .02 à 138.40 et les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 80 à 20.

Moore Corp. a acquis 2 et 1/8 à 87 et 3/8 et Great Lakes Paper 1 et 1/8 à 2 1/4 et 1/4, tandis que Interprovincial Pipe Line a gagné un point à 83.

Le volume des transactions a été de 123,800 actions échangées, celui des mines et des pétroles de 490,600.

Les pétroles étaient plus fermes en général, tandis que les aciers ont reculé.

BA a gagné 1/4 à 30 et 5/8 et Pacific Pete 1/8 à 11 et 1/8. DuPont a grimpé de 1/2 à 37 et 1/2 et Steinberg "A" 1/4 à 18 et 3/8.

Dominion Foundries et Steel ont chacun perdu 1/8 à 18 et 3/8 et 1/8 et 7/8 respectivement. Mais International Nickel a acquis 5/8 à 90 et Hollinger 1/4 à 21.

Bien que très en demande, Canadian Breweries n'a subi aucun changement.

Les services ont en général cédé. Brinco a perdu cinq cts à \$4.05.

Les banques variaient de différentes façons. Banque canadienne nationale a progressé de 1/4 à 52 et 3/4, tandis que Banque de Montréal a reculé de 1/8 à 54 et 1/4.

On notait des gains à la Bourse canadienne.

Actif de \$6,595,000,000

Le 100e rapport annuel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, qui a été communiqué aujourd'hui, reflète encore une année d'expansion, avec des chiffres records dans tous les secteurs importants de l'activité de la Banque.

L'actif au 31 octobre s'élevait à un total de \$6,595 millions, soit une augmentation de \$386 millions ou 6.2 pour cent par rapport au total de \$6,209 millions de l'an dernier. Cette augmentation couronne un siècle de progrès, l'actif de la Banque ayant été de moins de \$3 millions lors de la présentation de son premier rapport annuel.

Le total des dépôts a dépassé pour la première fois les 6 milliards de dollars, marquant une augmentation de \$387 millions, soit plus de 6.9 pour cent. Les dépôts d'épargne ont augmenté de \$163 millions.

Les prêts commerciaux et autres prêts courants s'élevaient à \$3,237 millions, soit une augmentation de \$287 millions ou 9.7 pour cent par rapport à l'an dernier, contribuant à la plus grande partie de l'augmentation de l'actif.

Le rapport montre de nouveau cette année une solide position de l'actif liquide, dont le numéraire s'élevait à \$393 millions. Quant à l'actif rapidement réalisable, il s'élevait à \$2,840 millions, soit plus de 45 pour cent du total des obligations envers le public.

L'état des bénéfices indique un total de recettes de \$322,339,134 soit une augmentation de près de \$35 millions par rapport à l'an dernier. Quant aux frais, qui se sont élevés à \$271,465,395, ils ont également augmenté de près de \$30 millions.

Après déduction de l'impôt sur le revenu s'élevant à \$26,473,739, ce qui représente une augmentation de \$1,169,881 ou 5 pour cent par rapport à l'an dernier, soit \$3.51 par action contre \$3.34 l'an dernier.

Du solde restant au compte des bénéfices non répartis, après paiement des dividendes qui s'élevait à \$17,071,600, la Banque a versé \$5 millions au fonds de réserve, lequel s'élevait actuellement à \$245 millions. Le capital global, avec le fonds de réserve et les bénéfices non répartis, forment un total de \$319 millions, soit une augmentation de \$7.4 millions par rapport à l'an dernier.

Exercice clos le 31 octobre	1966	1965	Aug. ou réduction
Tot. des recettes...	\$ 322,339,134	\$ 287,706,839	\$ 34,632,295
Tot. des frais...	271,465,395	241,802,981	29,662,414
Bénéfices nets...	24,473,739	23,303,858	1,169,881
Nombre d'act. en circulation...	6,968,000	6,968,000	—
Net par action...	\$3.51	\$3.34	.17
Dividende payé par action...	\$2.45	\$2.45	—
Total de l'actif...	\$6,594,887,487	\$6,209,415,418	\$386,462,069
Valeurs, prêts au jour le jour...	\$2,090,512,897	\$2,006,756,182	\$83,756,715
Autres prêts cour.	\$3,237,346,383	\$2,950,196,936	\$287,149,447
Tota ldes dépôts...	\$6,024,672,474	\$5,637,417,563	\$387,254,911
Capital, fonds de réserve et bnf., non répartis...	\$ 319,403,264	\$ 312,001,125	\$ 7,402,139

Denrées alimentaires

MONTRÉAL — Cours de denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Oufs: prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 69.1, A-gros 66.1, A-moyens 63, A-velus 51.2.

Beurre: arrivages courants 92.58, 93.59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 81.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros 42 1/2; coloré 42 3/4.

Pommes de terre: prix de gros Québec 90 à \$1 les 50 lbs, 38 à 30 les 10 lbs; N.B. \$1.15 à \$1.20 les 50 lbs, 30 à 32 les 10 lbs; L.P. \$1.90 à \$2 les 75 lbs, \$1.35 à \$1.40 les 50 lbs, 34 à 36 les 10 lbs.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation no 1 en sacs; 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs: 15 1/2 à 16 1/2, autre catégorie pour nourrissement 12 1/2 à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissement 12 à 12 1/2. Poudre de lait de 4 à 4 1/2 cents.

MONTRÉAL — Le dollar américain était en hausse de 1-32 hier et cotait à \$1.08 1/4 en fonds canadiens.

La livre sterling était également en hausse de 1-16 et cotait à \$3.02 1-16.

NOMINATION AUX DISTILLERIES MELCHERS



M. Maurice Gravel

Dans le cadre de l'expansion exceptionnelle que connaît Les Distilleries Melchers Limitée, M. Jean-Jacques Guay, directeur des ventes pour la province de Québec, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Maurice Gravel au poste de gérant régional. M. Gravel était auparavant gérant de district. On peut cependant toujours le rejoindre au même numéro de téléphone: 735-1631.

Cours de l'or

PARIS Reuter — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs vaut hier 48.70 sur le marché libre de l'or en France.

L'aigle, pièce américaine, de \$20, cote 131.80.

— O —

LONDRES — PC — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.16 à l'achat et \$35.18 à la vente.

Prix de l'once troy d'or à la Bourse londonienne des lingots: \$35.16 33-100 soit 252 shillings, 1-2 pence.

Bourse de Toronto

Bon début de semaine sur ce marché

TORONTO. — On notait des gains modestes hier à la Bourse de Toronto.

L'indice des industrielles a progressé de 14 à 145.20. L'indice général a gagné 13 à 139.12 mais les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 180 à 174.

Interprovincial Pipe Line a acquis un point à 83, Banque Royale et Inco 1-2 chacune à 69 et 80 respectivement. Union Carbide a gagné 3-8 à 19 3-8. Mais Jefferson Lake a fléchi de 7-8 à 25 1-8 et Alcan de 5-8 à 27 5-8.

Chez les pétroles de l'ouest en progrès, Hudson's Bay a gagné 5-8 à 24 1-2 et Banff 1-4 à 16. Dome et Scurry Rainbow ont pour leur part cédé 1-2 chacune à 28 1-4 et 19 1-2 respectivement.

Convest a ajouté 45 cents à \$6.00 chez les mines spéculatives. Area a gagné 33 cents à \$3.25 et Frobox 35 cents à \$3.50.

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien est demeuré sans changement hier et cotait à 92 13-32 en fonds américains. Il cotait à 92 29-64 une semaine plus tôt.

La livre sterling était pour sa part en recul de 1-32 et cotait à \$2.79 1-64.

OPEMISKA COPPER MINES (QUEBEC) LIMITED

AVIS EST PAR LA PRESENTE

DONNE qu'un dividende intermédiaire de quarante cents (40c) par action plus un dividende supplémentaire de vingt cents (20c) par action ont été déclarés - payables en fonds canadiens, le 15 décembre 1966 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires ce 2 décembre 1966.

Par ordre du conseil,

J.T. McWHIRTER, secrétaire

Toronto, Ontario
23 novembre 1966.

CONSULTAS INC.

CONSEILLERS EN PLANIFICATION ADMINISTRATIVE - ECONOMIQUE - TECHNIQUE

1015, rue St-Alexandre (710) 235, rue Dufferin
Montréal: 861-2364
Sherbrooke: 567-5279

a. hervé hébert & associés inc.

actuaire-conseils

MONTRÉAL
1115 SHERBROOKE OUEST
TÉL.: 844-7981

QUÉBEC
42 RUE STE-ANNE
TÉL.: 529-5349

Le groupe minier Sullivan a produit plus de \$235,000,000, en 30 ans

Pour la 8e année consécutive, le profit net de Sullivan Consolidated a augmenté en 65-66

"Le groupe minier Sullivan", qui comprend Sullivan Consolidated Mines Ltd, East Sullivan Mines Ltd, Hastings Mining and Development Co. Ltd, La Société Minière Cupra Ltée et la Québec Lithium Corporation, a fait parvenir, en fin de semaine, aux actionnaires de ces diverses entreprises un rapport annuel combiné, couvrant leur exercice financier respectif pour l'année terminée le 31 août 1966. Le défaut d'espace nous oblige à commenter leur bilan respectif à tour de rôle. Concernant la Sullivan Consolidated Mines, M. Pierre Beauchemin, président, y déclare en partie ce qui suit: Vous trouverez ci-dessous des renseignements couvrant les dix dernières périodes fiscales, sur la base d'action unitaire.

Période fiscale	1965-6	1964-5	1963-4	1962-3	1961-2
Profit net	\$0.49	0.30	0.18	0.10	0.06
Profit net ajusté*	\$1.09	0.82	0.50	0.20	0.22
Avoir des actionnaires à la fin de l'exercice	\$5.83	5.95	4.68	3.50	3.32
Dividendes payés	\$0.30	0.25	0.12	0.05	—

* Inclut la part des profits non distribués par les compagnies affiliées.

L'année fiscale 1965-1966 est la huitième année consécutive au cours de laquelle le profit net s'est accru de façon substantielle. La situation financière de votre compagnie a de nouveau marqué des gains appréciables. Votre compagnie est en excellente condition pour poursuivre avantageusement ses activités dans l'administration, le financement, la recherche, le développement et la mise en valeur de nouvelles mines. A cet effet les avances aux compagnies affiliées ont augmenté de \$459,858 au cours du terme pour atteindre \$1,658,555. Le profit net de votre compagnie s'est élevé à \$1,944,150, comparativement à \$1,202,672 le terme précédent. \$744,150, furent portés aux profits non répartis. Durant l'exercice fiscal écoulé, \$1,200,000 furent versés en dividendes, soit \$0.30 par action. Les dividendes sont maintenant payés trimestriellement et le premier de ces versements, soit \$0.08 l'action, a été payé le 19 septembre 1966. Depuis ses débuts, votre compagnie a versé aux actionnaires un total de \$12,600,000, représentant \$3.15 l'action.

Fermures des mines Sullivan Consolidated, Sullico et Québec Lithium

Commentant les activités du "groupe minier Sullivan", M. Pierre Beauchemin annonça aux actionnaires des nouvelles du côté des profits nets mais assombrées par celles concernant les fermures de 3 mines du groupe précité. En effet, il leur déclara ce qui suit: Les profits nets générés par le "groupe minier Sullivan" au cours du dernier exercice ont atteint \$8,174,901, comparativement à \$7,675,983 l'année précédente. La part de votre compagnie dans ces bénéfices net fut de \$434,490, à rapprocher de \$3,284,585 le terme précédent. Au cours des prochaines années, les profits nets générés par le groupe se maintiendront à un niveau très satisfaisant grâce en particulier aux opérations de votre filiale, la Société Minière Cupra Ltée et aux opérations de la Société minière D'Estrie Ltée qui prendra la relève par la suite. Votre compagnie détient un intérêt net effectif de 63% dans "Cupra" et 65% dans D'Estrie. La Société Minière Cupra Ltée a réalisé un gain net de \$5,768,329 au cours de ses onze premiers mois de production. La fin de l'année 1966 sera marquée par trois événements importants pour le "Groupe Minier Sullivan": 1. L'épuisement total du minerai à la Sullico Mines Limited, accompagnée de la fermeture. 2. La fermeture de la Mine d'or Sullivan, à cause d'opérations déficitaire sans possibilité d'y remédier, ni espère de changements suffisamment radicaux quant au prix de l'or. 3. La suspension des opérations de Québec Lithium Corporation, sans grand espoir de réouverture, face aux conditions du marché et au développement de sources plus économiques de lithium récemment mises en production à partir des lacs desséchés du Nevada, E.U. Vos administrateurs eurent à sanctionner ces trois décisions majeures. La réalisation de ces actifs se fera sans tarder. Les fonds qui en résulteront pourront être dirigés vers le développement de nou-

velles entreprises minière (cuivre — zinc — plomb...) et à nouveau contribueront à l'essor de votre compagnie.

De nouvelles propriétés minières assureront la relève de celles qui vont cesser leurs opérations

Le secret de toute organisation minière, c'est de prévoir la relève. C'est ce que le "groupe minier Sullivan" a pu accomplir comme le prouvent ses nouvelles propriétés minières dont M. Pierre Beauchemin fait ressortir les activités ci-dessous: Située dans le canton Northumberland, à quelques quarante milles ariens de Bathurst, Nouveau Brunswick, une nouvelle propriété minière fut optionnée pour le compte de Sullivan Consolidated, Sullico, Solbec et Québec Lithium. Chaque compagnie susmentionnée y détient une part égale. Quelque 25,000' de forage à diamant de surface ont été confirmés à date la présence de 2 millions de tonnes de minerai, sujet à minage en coupe ouverte. Le rapport entre le minerai et les rejets serait de 1:1. La teneur de cette zone serait d'environ 0.9% Cu, 2.30 Zn, 0.9 pb et 0.3 Ag. Des tests préliminaires indiquent la présence de cadmium et bismuth en quantités notables. Cette zone de cuivre a un pendage d'environ 25 degrés et a été retracée sur une longueur de 2,500 pieds et une largeur de 500 pieds. Il se pourrait fort bien que les travaux d'exploration additionnels y confirment la présence de quelques millions de tonnes de minerai dont la teneur serait de l'ordre de 1.3 à 2.0% de cuivre. Vos administrateurs considèrent très favorablement cette acquisition. Cette option fut obtenue de la Compagnie Chertville Mines Limited au mois de mars, 1966. Lorsque l'option sera exercée, une nouvelle compagnie sera incorporée dans laquelle les Compagnies du groupe Sullivan susmentionnées détientront un total de 77 1/2% du capital-actions. L'intérêt net effectif de Sullivan Consolidated Mines Limited dans cette nouvelle compagnie serait de 48%. Nigado, dans laquelle votre compagnie détient un intérêt net effectif de 51% est en voie de développement. Environ 20% du dépôt indiqué par forages a été ouvert par travaux souterrains pour résultats à date sont des plus satisfaisants. Pour sa part, votre compagnie a déjà avancé \$1,250,000 pour financer les coûts de développement et la construction d'une usine pouvant traiter 1000 tonnes par jour. Cette opération sera en mesure de démarrer à l'automne 1967. La propriété Nigado River est située à quelque vingt milles de Bathurst, N.B. Votre compagnie, en association avec le Groupe Minier Sullivan, a effectué des travaux d'exploration à un rythme record au cours de l'année écoulée. La part de votre compagnie, dans ces travaux d'exploration, fut de \$183,804.

Considérations en marge des données précitées sur le groupe Sullivan

En marge des données précitées, il ne faut pas perdre de vue qu'aucune mine n'est éternelle et que sa longévité dépend de ses réserves et de la teneur de son minerai ainsi que des prix du marché pour ses produits. Si M. Pierre Beauchemin, fondateur du groupe minier Sullivan, il y a 35 ans (il est en même temps administrateur de la Banque Canadienne Nationale et du Trust General du Canada et il s'est vu décerner des diplômes honoraires par les universités Laval et Montréal), se voit dans l'obligation d'annoncer de mauvaises nouvelles, il importe de ne pas perdre de vue que, durant les 3 dernières décennies, son groupe de compagnies a produit pour plus de \$235,000,000 de nouvelles richesses dans le Québec, qui a dépensé en travaux d'exploration environ \$800,000.00 par année dans notre province et aux Maritimes, et, enfin, que son groupe d'entreprises minières a payé plus de \$26,000,000.00 en dividendes, enfin, que chacune des compagnies du groupe minier Sullivan détient de bons pourcentages d'actions dans les 6 autres entreprises qui continueront de fonctionner ou qui devraient entrer en opérations dans un avenir peut-être pas très éloigné, selon l'importance des découvertes, évidemment. Il ne faut pas perdre de vue que, depuis 1916, l'or est de plus en plus rare à cause de l'action de Londres, Washington, etc., qui oblige même Ottawa à donner des subventions aux producteurs aurifères mais, cela ne s'avérera pas suffisant. Qu'il adienne une augmentation du prix de ce précieux métal, gelé depuis 1834, et la situation de bien des mines redevenant prospère.

Marcel CLEMENT



EMISSION DE
\$500,000,000
(OU À PEU PRÈS)

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 15 DÉCEMBRE 1966

La Banque du Canada est autorisée par le ministre des Finances à recevoir des souscriptions à un emprunt, à émettre contre espèces ainsi qu'il suit:

\$400,000,000
(OU À PEU PRÈS)

Obligations 5 1/2% à 1 an et 1 mois échéant le 15 janvier 1968

Prix d'émission: 99.60%

Rapportant environ 5.88% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 15 janvier et le 15 juillet

Intérêts d'un mois payables le 15 janvier 1967

Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

Obligations 5 1/2% à 4 ans échéant le 15 décembre 1970

Prix d'émission: 99.50%

Rapportant environ 5.89% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 15 juin et le 15 décembre

Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

\$100,000,000

Obligations 5 1/2% à 25 ans et 8 1/2 mois échéant le 1er septembre 1992

Prix d'émission: 97.50%

Rapportant environ 5.94% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er mars et le 1er septembre

Intérêts de deux mois et demi payables le 1er mars 1967

Coupons: \$500, \$1,000, \$5,000, \$25,000 et \$100,000

Le ministre des Finances se réserve le droit d'accepter ou de rejeter en tout ou en partie toute souscription et d'attribuer un montant total d'au moins 90% (c.-à-d. \$360,000,000) et d'au plus 110% (c.-à-d. \$440,000,000) du montant mentionné ci-dessus des échéances de 1968 et de 1970.

La Banque du Canada est déjà convenue d'acquiescer un minimum de \$35,000,000 des obligations 5 1/2% échéant le 15 janvier 1968, un minimum de \$175,000,000 des obligations 5 1/2% échéant le 15 décembre 1970 et un minimum de \$40,000,000 des nouvelles obligations 5 1/2% échéant le 1er septembre 1992.

Le produit de l'offre sera affecté au remboursement de \$150,000,000 d'obligations 4% du Gouvernement du Canada échéant le 15 décembre 1966 et de \$300,000,000 d'obligations 4 1/2% du Gouvernement du Canada échéant aussi le 15 décembre 1966, et aux fins générales du Gouvernement du Canada, y compris des avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada relativement au remboursement de \$50,000,000 d'obligations 2 1/2% de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada échéant le 2 janvier 1967. Les nouvelles obligations 5 1/2% échéant le 1er septembre 1992 s'ajoutent aux \$75,000,000 d'obligations 5 1/2% échéant le 1er septembre 1992, datées du 1er septembre 1966.

Les nouvelles émissions seront datées du 15 décembre 1966 et porteront intérêt à partir de cette date. Le capital et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le capital à toute agence de la Banque du Canada et les intérêts à toute succursale au Canada d'une banque à charte, sans frais. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 15 décembre 1966 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme nominative, capital et intérêts, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une et l'autre formes comporteront les mêmes coupons et seront entièrement interchangeables quant aux coupons et (ou) à la forme, sans frais (sous réserve des exigences du gouvernement relatives aux transferts, lorsqu'il y a lieu).

Les nouvelles émissions sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada. Le capital et les intérêts sont une charge du Fonds du revenu consolidé du Canada.

Les souscriptions, sous réserve d'attribution, se font à la Banque du Canada, Ottawa, par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à agir comme distributeur initial ou de toute banque au Canada.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

Nouvelles installations de fret

Pour Air France, à Dorval

DORVAL — Le service fret Air France sera installé dès le mois prochain dans de nouveaux et vastes locaux à l'aéroport international de Montréal. Les services de ventes et de gestion du fret occuperont également de nouveaux locaux à Dorval.

Les nouvelles installations seront trois fois plus grandes que les précédentes, dans le but non pas d'entreposer plus de marchandises, mais plutôt de faciliter l'utilisation de nouveau matériel de levage et de chargement. Les "gigolos" contenant toutes les marchandises groupées sur des palettes spéciales sont en effet chargés à bord du cargo **Pelican** d'Air France grâce à des tracteurs rapides, des élévateurs automatiques et des chariots spéciaux.

Ainsi, treize grandes palettes contenant jusqu'à plus de 40 tonnes de fret peuvent être préparées avant l'arrivée de l'avion pour être embarquées dès la fin du déchargement des marchandises à l'arrivée. Le matériel moderne et augmenté permet de compléter l'opération de déchargement et chargement en moins de 40 minutes, temps pendant lequel on remplit les réservoirs du **Pelican**.

Le programme du service **Pé-
lucan** d'Air France entre le Ca-
nada et l'Europe prévoit actu-
ellement trois vols hebdomada-
ires en plus du transport quoti-
dien de fret par Boeing 707 in-
tercontinental régulier vers Pa-
ris. Là les correspondances
sont immédiates pour achemi-
ner les marchandises vers tous
les pays d'Europe, y compris
l'U.R.S.S., ainsi que vers l'Af-
rique, le Moyen et l'Extrême-

C'est à la suite d'une étude de l'amélioration des méthodes et de l'efficacité qu'a été décidé le transfert à l'aéroport international de Montréal de tous les services de fret, a révélé un porte-parole d'Air France. Les rapports avec les services techniques sont ainsi facilités et les destinataires devraient bénéfi-

Cours des changes

Afrique du S.	Rand	1.51
Allemagne	D. Mark	2724
Angleterre	Livre	3.0207
Argentine	Peso	0044
Australie	Dollar	1.21
Autriche	Schilling	0421
Belgique	Franc	0217
Bresil	Cruzeiro	00050
Chili	Escudo	2230
Danemark	Cour.	1569
Espagne	Peseta	0181
France	Franc	2183
Hollande	Florin	2991
Italie	Lire	001732
Japon	Yen	002290
Maroc	Dirham	0867
Etats-Unis	Dollar	1.08 1/4
Norvège	Couronne	1016
Nlle-Zel.	Livre N. Z.	3.0126
Perou	Sol	0406
Portugal	Escudo	2063
Suisse	Franc	2509
Tchécosl.	Couronne	1508
Venezuela	Bolivar	2414

vive le travail
et vive la vie!

c'est un congrès
à l'Estérel

où le travail et la joie vont
main dans la main.

A 50 miles seulement de Montréal, par l'Autre route des Laurentides, L'Esterel peut loger 28 personnes et en accueillir jusqu'à 600 dans ses salles de conférences.

Documentation:
composez 866-8224 (ligne directe de Montréal) ou écri-
vez à Paul Huthwaite, directeur général, dist. C-809
bât. 11/Extral, 1011A, d'Extral, Cda, Terrebonne, Qc.



PARC INDUSTRIEL CANDIAC

AND INDUSTRIAL SANDIAC

* à 15 minutes — Montréal-centre-ville

* CN-CP (ch. de f.) : Hydro et Gaz nat

* tarif-transport zone métropolitaine

* terrains et superficies: toutes dimensions

renseignements par : téléphone ou correspondance

100

AGENTS EXCLUSIFS

Titres au comptoir

Cours fournis par
Francis I. DUPONT & Co.
430 ouest, boul. Dorchester

	Gfres	Dm.
Associates, & Trust	25	25
Allied Pld.	7 1/2	7 1/2
Allied Towers	2 1/2	2 3/4
Bank of Montreal	12 1/2	12 1/2
Chartered Credit	3 1/2	3 1/2
Corp. of Estab. 1976 Ws	3 1/2	3 1/2
Consolidated Theatres 'A'	4 1/2	4 1/2
Credit	2 1/4	2 1/4
Eastern Canada Savings	2 1/4	2 1/4
Gf. Trust Pld.	2 1/4	2 1/4
Hafner-Fabrics	1 1/2	1 1/2
Heavy Foods	1 1/2	1 1/2
Income Life	10	10
Industrial Life	15	15
Life Prevalence	19	19
Life Prevoyant	15	15
Life Loan Life	42	42
Natl. Tel. Svc Pld.	12 1/2	12 1/2
Port. Gas Transmission	230	230
Permalcor Pld.	7 1/2	7 1/2
Quebec Savings Bank	4	4 1/2
Real Estate Indus.	1 1/2	1 1/2
Univ. Factors	17 1/2	17 1/2
Stadman Indus.	10	10
Supermax	9	10
Tricore	78	100
Valco	22 1/2	22 1/2

2

100

Il a été d
dernières s
a donc rec
aux exigen
nombre a l
Nous vous
tion et osé
fourni le s
Nous espé
utilisé les

fois ont é

qu'ils feront
ces dans u
Nous croye
clientèle c
à la hauteu

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26

1000

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
THOT — A réclamer — \$1,100
 1 The Hatch 3
 2 Mr. Sampson 3
 3 Lord Claise 3
 4 Nostalgia 3
 5 Paul Ball 3
 6 Marty's Last 3
 7 Pils. Song 3
 8 Preferred Stock 3
 9 Red Top 3
 10 White Princess 3

DEUXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,900
 1 Billie Blue 3
 2 Jay 3
 3 Cuny's Bud 3
 4 Lucky's Widow 3
 5 Mr. J. Scott 3
 6 Sunny Bubbie 3
 7 Adios Widow 3
 8 Brown Hope 3
 9 Ruffie 3
 10 Dale Land 3

TROISIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,100
 1 David 3
 2 Dave Direct 3
 3 Abe Rosecroft 3
 4 Belle Wilson 3
 5 Cooper Smith 3
 6 Renee Rodney 3
 7 Oreenzo 3
 8 Lincoln Adios 3
 9 Leader Hanover 3
 10 C. St-James 3

QUATRIEME COURSE
THOT — A réclamer — \$1,200
 1 M.T. Donlin 3
 2 Brokers' Tip 3
 3 Just Mike 3
 4 Car Voulant 3
 5 Live Fast 3
 6 Archie Mon 3
 7 Cherry Pledge 3
 8 Sandy's Hit 3
 9 Roadway Joe 3
 10 Proper Way 3

CINQUIEME COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,000
 1 Mr. Abbe 3
 2 Nervous Sam 3
 3 Patrick Kirk 3
 4 Bay Adios 3
 5 Mary Volo 3
 6 Mac's Mary 3
 7 Grand View 3
 8 Cindy Herbert 3
 9 Good Girl 3
 10 Princess Stars 3

SIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
 1 Kenneth Song 3
 2 Lancer Hovover 3
 3 Mighty Kawartha 3
 4 Dark Azys 3
 5 Champ Star 3
 6 Sovereign 3
 7 Road Runner 3
 8 H.M. 3
 9 Ansel Higgins 3
 10 Jacqueline Star 3

SEPTIEME COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,100
 1 General Richieu 3
 2 Paze Mar Mic 3
 3 Treasured Pick 3
 4 Van Brewer 3
 5 Sister Adios 3
 6 John D.C. 3
 7 Roman Dillard 3
 8 Duchess Canuck 3
 9 Ansel Higgins 3
 10 Pongful 3

HUITIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,400
 1 Delaway 3
 2 Hower Rainbow 3
 3 Beautiful Katie 3
 4 D and M 3
 5 Mary's Choice 3
 6 Mighty Counsell 3
 7 H. Harry 3
 8 Beauty Scott 3
 9 Ansel Higgins 3
 10 Red Red 3

NEUVIEME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,300
 1 Shadydale Chant 3
 2 Invok 3
 3 Success Brook 3
 4 Lord Bri 3
 5 Mike Rainbow 3
 6 Miss Adios Star 3
 7 Gee Dee Prince 3
 8 Dixieme COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,100
 1 Will Travel 3
 2 Onshore 3
 3 Money Time 3
 4 Harry Johnston 3
 5 Ben Lad 3
 6 Lincoln Gipper 3
 7 Brada 3
 8 Caoutia 3
 9 Ansel Higgins 3
 10 Peaky D 3

Le tournoi rotation de la Mauricie

Le premier des championnats régionaux de la série de bonspiels menant au championnat de curling mixte O'Keefe de la province de Québec en 1967, se dispute cette semaine dans la région de la Mauricie.

Selon le Dr Maurice Campbell, du Cap-de-la-Madeleine, directeur régional du bonspiel O'Keefe pour la zone de la Vallée du St-Maurice, des équipes représentant les 13 clubs de la région se rencontrent dans une série rotation qui a débuté dimanche et dont la finale aura lieu samedi, au Club de curling Le Lavolette, à Trois-Rivières.

Les champions de la Mauricie rencontreront les champions des 13 autres régions de la province à Québec, du 21 au 25 février, pour le championnat provincial.

Lors des finales provinciales à Québec, en plus du titre provincial, les gagnants se verront attribuer le trophée O'Keefe "Golden Bowl" et le droit de représenter la province au Championnat national de curling mixte 1967 qui sera disputé pour la première fois au Québec, et ce, au Québec Winter Club, du 13 au 18 mars.

L'an passé, le championnat de la Vallée du St-Maurice fut remporté par l'équipe de John Saunders, du Club de curling Shawinigan, qui battit difficilement l'équipe de Robert Lahaie du Club de curling du Cap, au compte de 10-9. Les finales avaient lieu au Club de curling Shawinigan.

Dans la classe B, l'équipe de Wilf Linzmayer du Club Laurentide de Grand-Mère remporta les honneurs aux dépens de l'équipe de Jean R. Saulnier du Club de curling du Cap, par le compte de 11-7. Maurice Parenteau du Club de curling de la Légion (Shawinigan) défait Gaston Flageole du Shawinigan Golf and Curling Club par 8-5, dans la classe "C".



Le Canadien connaissait une disette de buts peu commune. En jetant régulièrement les yeux sur le nouveau tableau indicateur du forum, le gérant général Sammy Pollock n'a que peu d'occasions de se réjouir de la tenue de ses employés, "présentement. Les rumeurs qui courent sur une supposée bisbille qui aurait court actuellement au sein de la "grande famille des Canadiens" ne sont pas non plus de nature à le réjouir.

Marshall: le seul rival sérieux de Stan Mikita?

Le centre Stan Mikita, deux fois vainqueur déjà du championnat des compteurs, a perdu sa priorité au sommet du classement des compteurs pour ce qui est du plus grand nombre d'assistances récoltées jusqu'ici, mais il s'est toutefois installé seul en tête pour le plus grand nombre de buts, au cours des matches de la fin de semaine.

Effectivement, Mikita a connu une soirée de trois buts, dimanche soir lorsqu'il a aidé les siens à triompher des Bruins de Boston. Il a ainsi porté son total de buts à 11 jusqu'à maintenant, deux de mieux que ses plus proches concurrents dans ce domaine, Don Marshall, des Rangers de New York, Bobby Hull et Henderson.

Sur le plan des assistances, c'est maintenant Phil Goyette qui domine le classement avec un grand total de 16, une de plus que Mikita. Chez les Canadiens, seul Robert Rousseau s'est maintenu parmi les premiers compteurs.

Il vient effectivement au cinquième rang avec une fiche de cinq buts et 12 assistances.

Le Canada sera présent

MONTEVIDEO — Neuf pays: Canada, États-Unis, Japon, Argentine, Bahamas, Bermudes, Brésil, Paraguay et l'Uruguay, sont inscrits pour le neuvième championnat de sacking de l'hémisphère occidental qui aura lieu du 3 au 11 décembre prochain à Montevideo.

Dénonciation des éléments impérialistes

PNOM PENH — Le comité asiatique des GANEFO "Jeux des nouvelles forces montantes" a dénoncé vigoureusement dans un communiqué la nuit dernière le comité international olympique "et ses éléments impérialistes" pour leurs actes pervers d'obstruction à l'échange amical de sportifs des différents pays, violant ainsi leur souveraineté et tentant de saboter les premiers GANEFO d'Asie.

Le communiqué ajoute: c'est un droit inaliénable pour les gens de tous les pays de développer leurs sports en toute indépendance, d'organiser toutes compétitions internationales librement, et de permettre la participation de toutes les nouvelles forces montantes sans restriction.

Un appel est fait dans ce communiqué à tous les sportifs des pays asiatiques pour qu'ils popularisent l'esprit GANEFO de solidarité contre l'impérialisme, et prennent une part effective aux deuxièmes jeux GANEFO en 1967, au Caire.

Boxe

LOS ANGELES — Joey Aguilar, 127, de Tijuana, Mexique, a gagné par décision sur Mamiel Nides, 126½, d'Oregon, Mexique, en dix rondes.

Lachance a un flair sûr et pourra le prouver de nouveau ce soir à B. B.

Gilles Lachance est connu principalement par le nombre de ses victoires, plus de 200 l'an passé, et tout près de ce total encore cette année. Pourant, Lachance possède également un flair sûr quand vient le temps d'évaluer les possibilités d'un ambleur ou d'un trotteur.

C'est lui qui, en compagnie de Jean-Guy Trudeau et Paul Bertrand, a fait l'achat du trot-

teur Jill Fedor, le printemps dernier, à la piste Washington, près de Chicago. Lachance a fortement recommandé aux deux sportsmen l'achat de la pouliche qui a connu d'impres-

sionnantes succès par la suite. C'est encore lui qui a réclamé Brave Wil, pour lui-même, l'an passé. C'est aussi lui qui a fait l'acquisition de l'ambleur Shadydale Chant pour Richard et Charles Meilleur, de Gatineau.

Les frères Meilleur ont déboursé la somme de \$4,500 pour cet achat. Ce n'était pas trop cher. Cette année, Shadydale Chant a gagné plus de \$11,000 en courses, il présente une fiche de 8-2 en 33 courses. Il a abaissé sa marque à 2.03.2.

Voir juste

Plus tôt cette année, avant ces succès déjà mentionnés, Gilles avait inscrit le cheval dans une course à réclamer au montant de \$2,500. Heureusement, personne ne l'avait alors réclamé. "Le cheval n'était pas parfaitement sain à cette époque et nous doutions fort que quelqu'un puisse se permettre de verser \$2,500 pour le réclamer. Nous avions vu juste", a dit Lachance, en ajoutant: "Mais maintenant Shadydale Chant est sain comme une bal- le et il ne retournera pas dans cette classe".



CE SOIR
LIGUE AMERICAINE
 Rochester à Baltimore
 Cleveland à Québec
LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO
 Oshawa à Hamilton
 Niagara à Peterborough
LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
 Thetford à Tr-Rivières

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE (DIVISION EST)					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
Hershey	11	5	2	50	32
Québec	10	7	3	54	32
Baltimore	10	5	1	58	47
Springfield	7	8	3	59	35
Providence	3	13	4	46	25

(DIVISION OUEST)					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
Rochester	11	6	1	54	35
Pittsburgh	9	6	3	63	31
Cleveland	5	12	4	64	10
Cleveland	5	9	1	59	38

LIGUE DE L'OUEST					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
Portland	13	3	4	58	40
Vancouver	10	5	3	47	52
Californie	8	6	3	46	53
Los Angeles	8	12	1	70	38
Victoria	6	8	4	57	36
Seattle	5	10	3	48	31
San Diego	5	11	1	48	34

LIGUE CENTRALE					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
Oklahoma	9	5	3	64	23
Houston	8	5	3	61	33
Vancouver	8	5	3	57	35
Omaha	7	8	2	60	36
Tulsa	5	9	5	55	35
Memphis	6	9	1	64	33

LIGUE PROVINCIALE SR					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
St-Hyacinthe	7	6	1	44	31
Victoriaville	7	7	0	52	37
Sherbrooke	7	7	0	56	37
Drumville	6	7	1	62	31

LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
St. Catharines	3	3	3	25	19
Kitchener	3	3	3	20	19
Toronto	3	3	3	20	19
Hamilton	3	3	3	20	19
Oshawa	3	3	3	20	19
Niagara F.	3	3	3	20	19
Montréal	3	3	3	20	19
Peterborough	3	3	3	20	19
London	3	3	3	20	19

LIGUE JR "A" DU QUEBEC					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
Thetford	15	3	0	90	47
Sorel	9	7	0	70	51
Tr-Rivières	9	9	0	89	93
Shawinigan	8	10	0	69	82
Sherbrooke	6	10	0	63	82
Québec	7	11	0	70	87
Drumville	7	11	0	63	79

LIGUE METROPOLITAINE					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
National	11	3	2	34	53
Verdun	9	5	3	51	74
LaSalle	9	6	0	74	72
Mtl-Nord	4	5	3	65	91
St-Hubert	4	5	1	60	79
Rosemont	3	2	3	62	79

LIGUE METRO SPECIALE					
G	P	N	Pt	Pt	Pt
LaSalle	7	1	1	40	18
Immaculée	7	2	0	35	15
St-Laurent	5	6	0	32	42
West-Island	4	6	1	16	10
Rosemont	4	6	1	29	26
Verdun	4	4	1	24	32
Mtl-Nord	4	1	3	25	20
V. Mt-Royal	4	7	0	24	33
Outremont	2	6	0	15	33

Trop de publicité

VIENNE — Aucune solution de compromis ne semble en vue concernant la "guerre de la télévision" à propos des championnats du monde de hockey sur glace qui auront lieu au mois de mars prochain à Vienne.

On sait que l'Eurovision est en conflit avec la Fédération internationale de hockey sur glace à cause de la publicité "larvée", différentes télévisions européennes s'efforcent depuis plusieurs années d'éliminer la publicité "indirecte" de leurs émissions.

"Or, la Fédération de hockey sur glace a conclu des contrats avec un certain nombre de sociétés qui vendent les bandes tout autour de la patinoire à des fins de publicité. Ces slogans publicitaires apparaissent inévitablement sur le petit écran lors de la transmission des rencontres. L'Eurovision ne s'opposerait d'ailleurs pas à la publicité locale, mais refuse catégoriquement la publicité internationale."

M. Gerhard Freund, directeur de la télévision autrichienne, a déclaré vendredi devant la presse que l'Autriche pourrait théoriquement retransmettre les matches du championnat du monde pour le seul usage interne, mais que la télévision autrichienne ne saurait supporter à elle seule les frais. Il a précisé que l'Intervention, pays de l'Europe de l'Est, qui s'est solidarisée avec l'Eurovision, ne reprendra donc pas les transmissions si aucun accord n'intervient finalement avec l'EBU European Broadcasting Union.

Contrats d'un an

NELSON, C.B. — Verne Anderson, de Rossland en Colombie-Britannique, instructeur féminin de l'équipe canadienne de ski, et Peter Webster, instructeur masculin, ont tous deux signé un contrat d'un an hier pour continuer dans ces mêmes fonctions.

Anderson, ex-champion canadien de la descente et représentant canadien à plusieurs compétitions internationales au cours des années 1958 à 64, a déclaré hier que l'équipe canadienne allait sûrement connaître une excellente saison en compétition internationale et mondiale en raison de sa bonne condition physique. Doug Leigh, de Galt, Ontario, étudiant en arts et lettres à l'Université Notre-Dame, s'est joint hier à l'équipe canadienne, portant le nombre de membres à 16.

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pt
Mikita, Chicago	11	17	21
Goyette, N. York	2	18	25
Hull, D., Chicago	2	18	18
Ullman, Détroit	5	13	18
Rousseau, Canadien	5	12	17
Marshall, N. York	9	7	16
Gilbert, N. York	8	8	16
Connelly, Boston	7	9	16
Geoffrion, N. Y.	3	13	16
Marlin, Boston	8	6	14
Fleming, N.Y.	7	7	14
Ingarfield, N.Y.	5	9	14
Nesterenko, Chic.	9	4	13
Hull, B., Chicago	9	4	13
Wharram, Chicago	6	7	13
Howell, Chicago	5	8	13
Kelly, Toronto	4	9	13
Keon, Toronto	3	10	13
Henderson, Détroit	9	3	12
Orr, Boston	7	5	12
Murphy, Boston	4	8	12
Howe, Détroit	3	9	12
Pilote, Chicago	2	10	12
Ellis, Toronto	6	5	11
Bucyk, Boston	5	6	11
McKenzie, Boston	5	6	11
Maki, Chicago	4	7	11
Oliver, Boston	3	8	11
Nevin, N. York	5	5	10
Stewart, Boston	4	6	10
Hodge, Chicago	3	7	10
Smith, Détroit	3	7	10
Kurtenbach, N. Y.	2	8	10
Mahovich, Toronto	7	2	9
Hadfield, N. York	5	4	9
Delvecchio, Détroit	4	5	9
Prentice, Détroit	3	6	9
Hampson, Détroit	3	6	9
Jeffrey, Toronto	3	6	9
Cournoyer, Canadien	6	2	8
Richard, Canadien	5	3	8
Shack, Boston	4	4	8
MacGregor, Détroit	4	4	8
Shack, Toronto	4	4	8
Conacher, Toronto	5	2	7
Boyer, Chicago	4	3	7
Van Impe, Chicago	4	3	7
Hall, Détroit	4	3	7
Bathgate, Détroit	3	4	7

Ligue Nationale							
	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Chicago	16	10	4	2	62	41	22
New York	18	7	6	5	57	48	19
Toronto	17	6	4	7	44	46	19
Montréal	15	7	7	1	33	41	15
Boston	17	6	8	3	54	58	15
Détroit	14	4	11	2	47	63	10

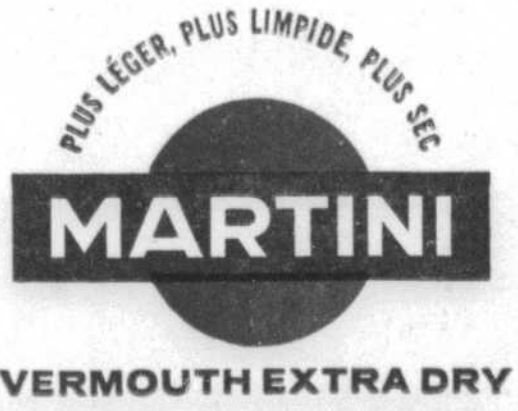
Pour ceux qui préfèrent leurs martinis extra dry !!!



Le vermouth Martini extra dry est fait pour vous. D'autres vermouths ne sont pas tout à fait aussi secs que le Martini extra dry. Leur arôme est plus fort. Leur goût un peu plus mordant. Ils sont un peu moins limpides. Ceux qui aiment leurs martinis

"pas trop secs" préfèrent ce genre de vermouths-là! Mais vous, puisque vous préférez vos martinis extra secs... exigez toujours le vermouth Martini extra dry. Mmmm... vous verrez qu'il est délicieusement plus sec.

Vous voulez faire une expérience intéressante? Essayez le Martini extra dry tel quel... frappé ou avec un rien de tonic water. Demandez le vermouth Martini extra dry au magasin de la Régie des alcools par son numéro: RAQ 559G. EMBOUTILLÉ EN ITALIE



- Pizarro va à Pittsburgh
- Belinsky va à Houston
- Selma est congédié!

COLUMBUS, Ohio — Les Pirates de Pittsburgh de la ligue Nationale ont conclu hier la première transaction de l'année dans le baseball majeur en achetant des White Sox de Chicago le joueur de gauche Juan Pizarro. Le prix de la vente n'a pas été révélé.

Pizarro a déjà eu une fiche de 19-9 au monticule en 1964 mais au cours des dernières années, il a eu de fréquents maux de bras et il n'a depuis remporté que 14 victoires. La saison dernière, il n'a compté qu'une partie et sa fiche fut de 3-6.

Par ailleurs, les White Sox ont les yeux sur un bon frappeur et ils ont engagé des pourparlers avec les Pirates pour obtenir Donn Clendenon. Le gérant général des Pirates a toutefois mentionné qu'il ne croit pas qu'aucun des régulariers de l'équipe ne sera échangé...

Selma

Toujours dans le monde du baseball, Dick Selma, un lanceur des Mets de New York qui évolue pour les Cagou Curillos de Porto-Rico, a été mis à la porte de cette équipe pour "conduite répréhensible".

Alors qu'il était hué par la foule au cours d'une dernière joute, il a répondu aux injures dans un langage que le gérant de l'équipe a qualifié de malpropre. Il lui a alors demandé de rendre son uniforme, soulignant qu'un rapport complet serait fait au commissaire du baseball, William Eckert, par la ligue professionnelle de baseball de Porto-Rico.

Drabowsky

Le lanceur Moe Drabowsky des Orioles de Baltimore, recevra le trophée Headline présenté par l'Association des chroniqueurs du baseball de Chicago, a-t-on annoncé hier. L'honneur lui sera fait au cours du dîner annuel de l'organisme, le 15 janvier.

Belinsky

Au cours de la première journée du repêchage annuel des ligues majeures hier, le lanceur gaucher Bo Belinsky s'est vu offrir une nouvelle chance de se faire valoir dans les grands circuits. Les Astros de Houston, de la ligue Nationale, l'ont repêché pour la somme de \$25,000. Agé de 29 ans, Belinsky "le playboy parfait" avait été cédé à un club mineur l'an dernier après avoir éprouvé de la difficulté à Philadelphie. Évoluant pour le San Diego de la ligue de la Côte du Pacifique, Belinsky a conservé une fiche de 2 victoires contre cinq échecs. Les Astros l'ont repêché sur la recommandation de Clarence Churn, le gérant du club Lagura, au Venezuela, où évolue présentement Belinsky.

Repos forcé pour Douglas

TORONTO — La direction des Leafs a appris hier de mauvaises nouvelles. Ken Douglas, un joueur de défense qui met tout en oeuvre pour se montrer à la hauteur de la situation à la ligne bleue, a été victime d'une blessure, au cours du match de dimanche contre les Rangers. Il s'est blessé au coude droit. On ignore s'il pourra être de l'équipe lors du prochain match des Leafs.

Douglas, âgé de 30 ans, avait remporté le titre de la recrue de l'année dans la ligue Nationale à sa première année avec les Leafs, en 1962-63. Dimanche, il fut impliqué dans une bataille avec Reggie Fleming des Rangers.

Les Argonauts feraient une mise au point...

TORONTO. — Un porte-parole des Argonauts de Toron-

Amon: avec Ferrari...

MODÈNE — La nouvelle voiture Ferrari prototype 4000P4 est partie hier par avion pour Daytona Beach (États-Unis) où la rejoindront les pilotes Lorenzo Bandini, Mike Parkes, Ludovico Scarfiotti et Chris Amon, annoncé-on aux établissements Ferrari. La voiture sera soumise à une épreuve de durée en vue de la course de 24 heures de Daytona Beach qui se disputera les 4 et 5 février prochain. Ainsi, le Néo-Zélandais Chris Amon est officiellement passé dans l'équipe de pilotes de Ferrari.

Bonne réception, tout de même...

OTTAWA. — Les joueurs des Rough Riders d'Ottawa ont été surpris par la réception que leur a ménagée quelque 125 admirateurs à leur retour de Vancouver où ils avaient perdu la coupe Grey aux mains des Roughriders de la Saskatchewan par 29-14 dans la finale de samedi.

C'est un groupe de joueurs fatigués et rompus qui est descendu d'avion à 5h30 a.m. et la plupart d'entre eux ne pensaient qu'à rentrer chez

eux rapidement pour prendre un repos de plusieurs heures. Mais au moment où ils entraient dans le terminus pour prendre leur bagage et passer à la douane, ils n'en eurent pas leurs yeux lorsqu'ils ont vu des partisans brandir des bannières. La plupart de leurs admirateurs étaient des adolescents. Ils étaient à l'aéroport depuis 2h30 a.m. et attendaient l'équipe qui arrivait de Vancouver via Seattle et Chicago.

Le quart-arrière Russ Jackson eut droit à la plus chaleureuse ovation mais tous furent acclamés, même les reporters et les officiels de l'équipe.

Les cris de "We Want Russ", "Nous voulons Russ", se firent entendre dans les corridors de l'aéroport lorsqu'une demi-douzaine de jeunes filles réussirent à rejoindre le héros et à l'embrasser.



MARVIN DAVIS

Les Globetrotters envahissent le Forum ce soir et montent un spectacle qu'il faut voir!

Il est vrai que des millions de joutes de ballon au panier ont été offertes depuis que le docteur Naismith inventa ce jeu excitant en 1891, mais la joute que les fameux Globetrotters de Harlem disputeront ce soir aux puissants Nationals de New York, au Forum, sera toute spéciale. Elle permettra à des milliers de Montréalais de voir leurs idoles au jeu mais elle servira de plus à inscrire plusieurs records au palmarès déjà chargé des Globetrotters puisque ces derniers établissent de nouveaux records durant chaque seconde de chacun de leurs matches.

Leur 41e année

En effet, les célèbres Magiciens du Ballon ajoutent de joute en joute à leur record déjà étonnant du plus grand nombre de joutes faites, du plus grand nombre de victoires, du plus grand nombre de milles parcourus, de minutes jouées, de points réussis, de fautes commises, de lancers gratuits, d'assistance etc., etc.

Cette année, les Globetrotters ont entrepris leur 41e saison de jeu avec à leur actif le nombre vraiment incroyable de 8,680 victoires contre seulement 322 défaites en 40 ans de jeu continu et, chose incroyable également, ils sont à ajouter au nombre fantastique de 1,311 joutes consécutives sans défaite réussies depuis le milieu de la saison 1961-62 dans des joutes offertes dans 87 pays sur cinq continents.

Un spécial

Les Globetrotters jouent avant tout pour triompher, il va sans dire mais ils voient aussi à faire passer une soirée plus qu'agréable à leurs chauds partisans et c'est pourquoi leurs at Meadowlark Lemon, Iman Jackson, Hubert Ausbie, Jackie Jackson, Fred Neale et les autres affichent constamment du jeu et de la comédie de toute première qualité.

Ce soir, comme c'est toujours de mise lors de la visite des Globetrotters, il y aura présentation de numéros de variété de choix à la mi-temps avec une exécution excitante sur scène mettant aux prises les champions connus au monde entier Richard Bergmann et Lee Dai Joon.

Les Globetrotters, on le sait probablement, ne se contentent pas d'offrir du ballon au panier conventionnel. Leurs porteurs-couleurs doivent tout être aussi des comédiens en plus de pouvoir réussir toutes sortes de trucs avec le ballon et cette rare dextérité leur a souvent créé des embêtements. Ainsi, lors d'une visite aux Philippines où le basket est presque une religion, on n'a pas du tout goûté cette comédie et cette extraordinaire magie des Globetrotters. "On voulait du ballon au panier absolument sérieux", de raconter Saperstein à son retour aux États-Unis et mes joueurs ont dû offrir tout juste cela avec le résultat que mes as étaient beaucoup plus fatigués après la rencontre".

Longue route

Un soir, à Hong Kong, au superbe stade Happy Valley, on joua devant plus de 14,000 amateurs qui se mirent à siffler à pleins poumons dès le début du match. Plus la joute avançait, plus les sifflements se faisaient plus nombreux et stridents. Les Globetrotters ne savaient vraiment pas quoi penser lorsqu'on leur apprit, à leur grand soulagement, que c'était là le plus beau geste d'admiration possible de la part des Chinois à Tokyo enfin, la ville entière fit une fête monstre aux Globetrotters. Des milliers de gens envahirent l'aéroport municipal pour les recevoir et plus de 150 photographes étaient sur les lieux.

Il y eut parade à travers les rues de la ville et les joueurs furent portés en triomphe dans des automobiles superbes. Saperstein, en tête du groupe, ne put s'empêcher de penser

à une chose durant cette magistrale démonstration. Il songea que les Globetrotters avaient fait beaucoup de chemin en près de 40 ans, soit depuis leurs tout débuts à Chicago en 1927, lorsqu'on devait utiliser le tramway pour aller d'un gymnase à un autre!



Elles étaient si jolies... comme dit la chanson, également intelligentes, et elles avaient énormément de personnalité. C'est pourquoi les juges qui devaient faire le choix de Mlle Coupe Grey 1966 n'avaient pas la tâche facile. C'est finalement Mlle Argonauts, Anne Young, une Torontoise, qui a remporté la palme. Sur la vignette, de gauche à droite, lre rangée, il s'agit

Air France vient de révolutionner le transport des chevaux de course

Ces jours derniers, le "Pélican", Boeing tout-cargo d'Air France, transportait de Paris à Londres 13 chevaux de course surveillés par 12 palefreniers; 21 juments poulinières, dont deux suivies de leur poulain non encore sevré, et huit poulains sevrés. Ces juments britanniques avaient été envoyées dans différents haras normands pour la reproduction.

Mais les frontières de Grande-Bretagne s'étaient fermées sur elles depuis le



Résultats à BB

PREMIERE COURSE			
2 Brief Candle	11.90	8.50	6.90
6 Prince Way		10.10	5.10
8 Thunder Shower			10.70
Temps: 2:16.4			
DEUXIEME COURSE			
7 Queens Lawyer	6.20	4.30	3.50
5 Express Belle		15.50	3.20
1 Miss Scott Brooke			2.50
Temps: 2:08.2			
TROISIEME COURSE			
6 St James Street	2.30	2.30	2.50
3 Marie Handy		4.70	3.50
2 Coeur d'Or			2.90
Temps: 2:04			
QUATRIEME COURSE			
5 Bucky North	8.70	4.30	2.90
2 Fearless Wick		6.30	2.60
6 Sonja Baker Adios			2.90
Temps: 2:07.3			
CINQUIEME COURSE			
7 Volcano Jaxxon	12.90	6.60	2.50
6 Gordon Lee		12.30	3.30
1 Show Boy			3.80
Temps: 2:07.1			
SIXIEME COURSE			
5 Cloverland Gord	4.10	3.10	2.50
2 Tournevite		6.40	2.80
4 Northwood Baidy			3.00
Temps: 2:07.2			
SEPTIEME COURSE			
1 Riddell Bronze	4.60	3.40	2.80
2 Amner Hanover		3.70	2.40
7 Chikamitsu Windsor			10.50
Temps: 2:08			
HUITIEME COURSE			
4 Gem Direct	4.50	3.40	2.60
2 Easter Joy		18.30	7.80
5 Valliant Pick			3.20
Temps: 2:07			
NEUVIEME COURSE			
3 Happy Newport	8.00	3.90	2.80
4 Pat Worby		8.40	3.70
2 Ruth Ann Sky			2.60
Temps: 2:05.3			
DIXIEME COURSE			
6 The Colonel	20.20	10.00	4.60
2 Mrs First		9.30	4.20
1 Dale Freehall			3.60
Temps: 2:11.3			
Escal: 1:51.0			

689 arrestations : le triste bilan du week-end de la Coupe Grey à Vancouver

VANCOUVER — Des cours de justice remplies à capacité, des mandats d'arrestation pour ceux qui n'ont pas respecté leur cautionnement et la solution encore introduite aux émeutes occasionnées par la classique de la coupe Grey, tel est le bilan de la fin de semaine à Vancouver.

On a procédé à l'arrestation de 689 personnes au cours de la fin de semaine en raison de manifestations résultant de la fièvre du football, selon la police.

On prévoit que les cours seront remplies encore pendant les prochaines semaines, à la suite des désordres qui ont dégénéré dans l'émeute de 5,000 personnes vendredi soir.

Aucun des 154 cas d'assemblée illégale n'a été entendu par le tribunal. On a émis des mandats d'arrestation pour 14 personnes qui ont filé à l'anglaise. Les autres personnes, la majorité au début de la vingtaine, devront se présenter plus tard devant la cour.

Entre-temps, les dirigeants ont convenu qu'il fallait faire quelque chose pour arrêter cet élément d'émeute en de telles occasions, mais personne n'a pu présenter une solution.

On a fait de nombreuses suggestions, allant du bannissement de la classique à Vancouver à la présentation de la parade le samedi matin. On sait que la parade a eu lieu le vendredi soir pour la première fois.

Sentences

Parmi les nombreux ivrognes arrêtés, la majorité assez âgée, quatre ont plaidé non coupable alors que les autres s'en sont tirés avec des sentences légères ou suspendues. Certains ont vu l'accusation retirée.

Trois personnes ont écopé d'amendes de \$100 chacune pour avoir causé l'émeute qui a résulté dans le pillage des vitrines des magasins, la disparition des décorations, les incendies dans les poubelles et le tir de bouteilles. Une quatrième personne a écopé d'une amende de \$50.

Orr jouera à Détroit

BOSTON. — L'arrière-garde Bobby Orr, blessé à un genou la semaine dernière, effectuera un retour au jeu jeudi, alors que les Bruins rencontreront les Red Wings de Détroit.

L'instructeur des Bruins Harry Sinden a rappelé que le jeune Orr, en dépit de sa blessure, avait évolué à Toronto et qu'il avait récolté un but et une assistance au cours de ce match.

Il n'y avait qu'un homme de l'extérieur parmi ceux qui étaient accusés d'assemblée illégale, soit un résident de St. James, Manitoba.

Raisons

Le maire William Rathie avait déclaré que les éléments indésirables de Vancouver pour l'émeute soutenant que les amateurs étrangers s'en étaient tenus au rôle de spectateurs.

Selon lui, le fait de présenter la parade en soirée n'avait eu rien à faire avec l'émeute. Herb Capozzi, député provincial du Crédit social et gé-

rant général des Lions de la C.B., partageait cette opinion et proclamait même la nécessité d'un plus grand nombre d'attractions la veille de la classique afin d'occuper les gens attirés au centre de la ville.

La police soutenait que la parade avait donné lieu à l'émeute en attirant les éléments indésirables au centre de la cité.

Toutefois, il y avait eu une émeute semblable la veille de la classique en 1963 même si la parade avait eu lieu le samedi matin, quelques heures avant le match.

Les amateurs de ski, lecteurs du "DEVOIR", sont invités à ne pas manquer nos informations hebdomadaires, lesquelles paraîtront dans notre livraison de demain. Les articles seront signés de la plume de Jean-Paul Cofsky.

Une pesée pas comme les autres

DALLAS, Texas. — C'est finalement près de deux heures après l'heure prévue que les deux boxeurs, qui disputa-

ient lundi soir, à Dallas, le titre mondial des poids welters, ont pu comparer leur poids: l'Américain Curtis Cokes a concédé quelques onces à son adversaire, le Français Jean Josselin.

Deux opérations de pesée avaient eu lieu préalablement au lieu fixé par la Commission de boxe de Dallas, au cinéma "Festival", mais les deux bascules disponibles s'étaient révélées complètement déréglées.

Les deux hommes furent alors invités à se rendre chez le docteur de la Commission, où le Français arriva avec près d'une heure d'avance sur l'Américain, lequel avait paru nettement au-dessus de la limite sur la scène du cinéma, où a régné la plus grande des confusions.

Alors que son manager le nia, Cokes, avant de se rendre chez le médecin, prit la précaution de perdre quelques centaines de grammes.

Il se présenta tout ruisselant de sueur, sortant tout juste, semblait-il, d'un bain de vapeur ou, selon les estimations et compte tenu du déréglage des deux premières bascules, il aurait perdu près de 4 livres en une heure 45.

Nul doute que le fait a affaibli l'Américain qui, d'autre part, n'est pas totalement guéri de son rhume alors que la douleur dorsale, dont souffrait Josselin vendredi, avait totalement disparu.

Les mots croisés du "DEVOIR"

Pour ce nom introuvable
consultez "LE DICTIONNAIRE DES MOTS CROISÉS"
(Les Éditions de l'Homme) — En vente partout à \$3.50

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT
1—Qui calme l'appétit
2—Atteignait un résultat
3—Futile désir de briller — Petite pointe
4—ccablées — Point de départ d'un patriarcat
5—Divinité inversée — Volonté
6—Tentant — On peut lui faire confiance
7—Exclamation de douleur — Attachez
8—N'était pas bon pour les chrétiens — Sa terre est utilisée en peinture
9—Mettent à mort — Démonstratif
10—Tombe après une scène — A ne pas mettre entre toutes les mains
11—Au monde — Il frappe l'ouïe — Ensuite
12—A proximité — Située

Solution d'hier
Horizontalement :
1—PREVENTIVES
2—RAISON — TOT
3—ECRASER — LUNE
4—VU — BESACE
5—ENTERITE — ABO
6—NE — MULET
7—ALLERENT
8—INNEE — ERREUR
9—VIS — LESION
10—EGERIE — TUDOR
11—SE — FEES
12—RUE — LA — OZ

VERTICALEMENT
1—Faisant des dégâts — Membre du Parlement
2—Supprime brutalement — Un certain individu
3—Existent — Calme et tranquille
4—Dans la cheminée — Se lancent par la radio
5—Qui plaisent
6—Chaîne de montagnes
7—Fin de participe — Sa tunique lui funeste à Hercule

L'Anglais Peter Buckley gagne la 6e étape, hier

LEON. — L'Anglais Peter Buckley a gagné hier la 6ème étape du tour cycliste du Mexique (la Piedra-Leon, 157 kms) suivi du Mexicain Mellesio Soto et du Polonais Franciszek Surminski. Voici le classement de cette étape, avec les bonifications:

1. Peter Buckley (G.B.) 12'13"
4 hres 12'13"
2. Mellesio Soto, (Pepsi-Cola) 12'23"
3. Franciszek Surminski, (Pologne) 12'33"
4. Bernard Jifian, (Suisse) 12'43"

Dans le même temps, un peloton dans lequel se trouvaient les coureurs suivants: Bela Juhass (Hongrie), He-riberto Diaz (Coudor), Gabriel Cuellar (Pepsi-Cola), Gorgy Botasco (Hongrie), Odilon Rojas (Coudor), Tomas de Anda (Coudor), Antol Megyerdi (Hongrie), János Juszo (Hongrie), Kazimierz Gazda (Pologne), Paul Koechli (Suisse), Leone Scurla (Suisse).

Ensuite, Stanislaw Gazda (Pologne), Leopoldo Leon (Pepsi-Cola) et Jan Kudra (Pologne) en 4.14.53.

Un record de gains pour Mlle Whitworth

CINCINNATI. — Kathy Whitworth, déjà assurée d'être cofe du titre de la golfesse de l'année aux États-Unis, a établi un nouveau record de gains, cette année, au sein de la LPGA.

Mlle Whitworth, grâce à une victoire dimanche dans le

tournoi de Augusta, (sa neuvième victoire cette année) a porté ses gains totaux à \$32,317.50 en 1966.

Mickey Wright avait établi le précédent record en 1963 en réalisant des gains de \$31,269.50.

CIGARETTES "EXPORT"

BOUT UNI ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

Loave FOLONARI

le meilleur vin blanc sec d'Italie

RAQ. 547 A \$1.80

Distributeurs: Importations Durand 842-5471

ERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

Hongrie : Kadar condamne l'attitude de la Chine

La conférence mondiale des partis communistes, en juin 1967?

BUDAPEST — Le leader hongrois Janos Kadar a déclaré hier que la conférence internationale des partis communistes devait avoir lieu "maintenant, immédiatement," même si la Chine populaire et d'autres pays refusent d'y participer.

M. Kadar, qui parlait en présence du secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Leonide Brejnev, et de M. Torod Jivkov, premier secrétaire du P.C. bulgare, a déclaré qu'il était impossible d'attendre "éternellement" la réunion de cette conférence.

Dans son rapport inaugural du neuvième congrès du Parti socialiste ouvrier hongrois, M. Kadar a été le premier dirigeant communiste à affirmer que la Révolution culturelle avait été lancée par les dirigeants chinois pour "étouffer l'opposition apparue à l'encontre de leurs vues erronées". C'est pour cela, a-t-il dit, qu'ils

ont dû mettre sur pied, "en guise de troupe de choc", les détachements des gardes rouges "composés d'écoliers". Dans ses attaques contre les dirigeants chinois, le premier secrétaire du Parti socialiste ouvrier hongrois, a cité M. Lin Biao, qui occupe maintenant le deuxième rang dans la hiérarchie chinoise, pour lui re-

procher d'avoir placé M. Mao Tse-tung "plus haut que Marx, Engels, Lénine et Staline".

Il a passé sous silence la décision intervenue à Washington et à Budapest d'élever au rang d'ambassadeurs leurs missions diplomatiques respectives.

M. Kadar répondait de toute évidence à ceux des partis qui s'opposent à une conférence internationale lorsqu'il a développé les arguments suivants:

1) La révolution culturelle n'est pas une affaire intérieure du parti communiste chinois, car celui-ci affirme qu'elle est "un exemple pour tous les pays".

2) La politique "scissionniste" des dirigeants chinois aide, quelles que soient leurs intentions, l'impérialisme.

3) "Bien que les dirigeants chinois le nient, nous professons qu'il est absolument nécessaire d'offrir une aide commune au Vietnam" et "de créer une unité d'action contre l'agression américaine".

4) Cependant, la conférence

n'aurait pas pour but "d'excommunié qui que ce soit"; "ce que nous voulons, c'est débiter et nous unir".

Ces déclarations ont confirmé, pour les observateurs, la volonté des dirigeants soviétiques et de leurs alliés d'aller de l'avant dans l'organisation d'une "grande consultation des partis communistes et ouvriers", même si plusieurs partis restent absents.

Selon certaines informations recueillies en marge du congrès, cette conférence pourrait prendre place dès juin 1967. Le parti polonais et le parti français y produiraient deux rapports, le premier au nom des pays socialistes, le second pour les partis des pays capitalistes.

Trente-deux délégués de partis communistes européens et de partis des pays socialistes assisteront au congrès.

Bien qu'invités, les partis communistes chinois et albanais ne sont pas représentés. Les partis nord-vietnamiens, nord-coréens et cubains, ont envoyé des délégations.

Washington: pas d'intervention en Jordanie

WASHINGTON AFP — Le Département d'Etat a démenti catégoriquement hier que la flotte américaine de Méditerranée se préparait à intervenir en Jordanie.

Interrogé au sujet d'informations de presse faisant allusion à l'éventualité d'une intervention de la 6^e flotte pour protéger le roi Hussein et même occuper la Jordanie, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères américain a déclaré: "cette information ne repose sur aucun fondement".

Le porte-parole a expliqué qu'il s'agit d'une méprise due à l'interprétation erronée d'une déclaration faite par un membre du service de presse de la sixième flotte à Naples à la question de savoir si cette escadre se préparait à intervenir au Moyen-Orient.

La réponse habituelle avait été que la sixième flotte est prête en toutes circonstances, comme elle l'est toujours, à exécuter tout ordre qui viendrait de Washington.

Le département de la Défense, de son côté, se refuse à tout commentaire.

Uruguay: retour au régime présidentiel

MONTVIDEO — L'Uruguay a retrouvé la voie du régime présidentiel dont il s'était écarté il y a quinze ans.

Par une confortable majorité, les électeurs uruguayens appartenant aux deux grands partis traditionnels "Colorado" (libéral) et "Banco" (conservateur) se sont prononcés pour l'abolition du système de gouvernement collégial dont ils avaient été pourtant les artisans.

Le retour au régime présidentiel à partir du 1^{er} mars 1967 marquera une nouvelle étape dans la vie politique du pays qui est dominée depuis quelque 150 ans par "Colorados" et "Blancos".

Le général en retraite Oscar Gestido, ancien attaché militaire en France, pionnier de l'aviation commerciale uruguayenne, en sera le nouveau président, doté de pouvoirs étendus par la nouvelle constitution. Il devra s'efforcer d'abord de réunifier son propre parti et parallèlement de créer une structure institutionnelle nouvelle pour remplacer celle léguée par l'ancienne administration, rendue responsable de la mauvaise situation économique actuelle. Le général Gestido devra aussi éliminer les observateurs, "dépositaires" de l'administration, de nombreux fonctionnaires ayant été désignés surtout en vertu de tractations entre les différentes formations politiques.

Le général Gestido répugne à toute manipulation monétaire. "La première démarche de mon gouvernement, a-t-il affirmé, sera d'aplanir la dette extérieure actuelle de 500 millions de dollars dont 80 millions avec l'échéance l'année prochaine."

En matière de politique étrangère, les grands principes du nouveau gouvernement seront le resserrement des liens avec les pays amis, le respect du principe de l'autodétermination et l'opposition à la création d'une force interaméricaine de paix.

Chine: important achat d'engrais en Europe

PEKIN — Un accord prévoyant l'achat par la Chine de trois millions de tonnes d'engrais chimiques a été conclu récemment à Pékin entre le gouvernement chinois et la firme internationale "Nitrex", apprend-on de bonne source.

La Chine paiera comptant 22 millions de dollars pour cette commande record que la firme "Nitrex", dont le siège est à Genève mais qui comprend des capitaux allemands, français, suisses, italiens et belges, livrera courant 1967 par voie maritime.

La production chinoise d'engrais chimiques s'élèverait annuellement à quelque 7 millions de tonnes, mais les besoins du pays atteignent, estime-t-on, 20 millions de tonnes. L'engrais naturel est largement utilisé.

Développement des liens diplomatiques entre les E.-Unis, la Bulgarie et la Hongrie

WASHINGTON — Le département d'Etat a officiellement annoncé hier la décision du gouvernement des Etats-Unis et de ceux de la Bulgarie et de la Hongrie d'élever immédiatement leurs représentations diplomatiques respectives au niveau d'ambassades.

Commentant cette décision, le porte-parole du département d'Etat a déclaré qu'elle avait été prise de toute évidence dans l'intérêt des pays intéressés et permettrait d'améliorer les relations entre eux. Il a souligné d'autre part qu'aujourd'hui l'existence de légations constitue un anachronisme et que Sofia et Budapest étaient les deux seules capitales où la représentation américaine était restée au rang de légation.

Rhodésie : Londres s'apprête à confier l'affaire à l'ONU

LONDRES — La porte qui permettrait de franchir "in extremis" le pas décisif sans lequel aucune entente ne sera possible avec Londres: celui qui garantirait l'évolution de la Rhodésie vers un gouvernement majoritaire.

Nombreux sont ceux qui estiment pourtant qu'il ne s'agit que d'une nouvelle escalade dans la guerre des nerfs qui se livrent Londres et Salisbury et que le recours britannique aux Nations unies qui devrait être normalement décidé le 30 novembre, sera ajourné.

Il semble en tout cas que le gouvernement britannique reste décidé à ne pas claquer la porte à M. Smith et à laisser au chef du régime rebelle la responsabilité de la rupture. C'est pourquoi la possibilité d'un nouveau délai qui

permettrait au chef du gouvernement d'Afrique du sud, M. Vorster, de poursuivre sa tâche de conciliation, demeure vraisemblable.

Consultations à Washington et Ottawa

LONDRES — Le sous-secrétaire permanent du ministère du Commonwealth, sir Saville Garner, part aujourd'hui pour Washington et Ottawa où il aura des entretiens sur la Rhodésie, apprend-on de source officielle.

Sir Saville Garner, qui sera accompagné d'autres fonctionnaires britanniques, passera deux jours à Washington, et se rendra ensuite à Ottawa, a annoncé le ministère du Commonwealth, où l'on souligne que ces entretiens font partie des "consultations régulières sur les questions africaines".

Vietnam: Radio-Vatican appuie une trêve à Noël

CITE DU VATICAN — "L'initiative en faveur d'une trêve de Noël au Vietnam, prise par le Vietcong, reflète plus que le désir de passer quatre jours hors du cauchemar de la mort et de la dévastation", estime la radio vaticane dans une émission diffusée hier soir.

"Il y a au fond des consciences, des deux côtés, une lueur de lucidité sur l'absurdité de cette guerre que beaucoup d'Américains qualifient de malheureuse. Elle l'est effectivement si, par malheur, en entendant une calamité fatale que personne ne voudrait et que l'on ne réussit pas à repousser".

"La vie, c'est-à-dire la paix, est le bien suprême. Cette vérité est, semble-t-il, au fond de la trêve bienvenue de Noël" a conclu la radio vaticane.

quand vous dites **CHIANTI** exigez **RUFFINO**

le nom qui a rendu le **CHIANTI** célèbre

Produit et embouteillé par: L. RUFFINO (Italie)
Distributeurs: Importations Durand — 842-5471

Composition probable du futur gouvernement de coalition en Allemagne

BONN — Bien que l'ultime décision reste à prendre par les négociateurs chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates pour la formation du gouvernement de coalition, les milieux politiques de Bonn s'estimaient en mesure lundi soir de citer la composition "probable" du nouveau cabinet.

Voici la liste qui circulait dans les couloirs du Bundestag:

— Chancelier: M. Kurt Georg Kiesinger (CDU) — nouveau vice-chancelier et ministre des affaires étrangères: M. Willy Brandt (SPD) — nouveau — Intérieur: M. Paul Loebe (CDU) — actuel titulaire — Justice: M. Gustav Heinemann (SPD) — nouveau — Finances: M. Franz Josef Strauss (CSU) — nouveau — Economie: M. Karl Schiller (SPD) — nouveau — Agriculture: M. Hermann Hoecherl (CSU) — actuel titulaire — Travail: M. Hans Katzer (CDU) — actuel titulaire — ou M. Ernest Schelenberg (SPD) — Défense: M. Gerhart Schröder (CDU) — (actuel ministre des affaires étrangères) — Transports: M. Helmut Schmidt (SPD) — nouveau — Construction: M. Georg Leber (SPD) — nouveau — Affaires allemandes: M. Herbert Wehner (SPD) — nouveau — Relations avec le Bundesrat (conseil des Etats): M. Werner Dollinger (CSU) — actuel ministre au trésor. — Recherche scientifique: M. Gerhard Stoltenberg (CDU) — actuel titulaire. — Famille et jeunesse: M. Bruno Heck (CDU) — actuel titulaire.

Six portefeuilles — (Postes, Réfugiés, Santé, Coopération, Trésor et un ministère d'Etat — ne figurent pas sur cette liste, qui compte non tenu de la chancellerie, ne comprend que 14 départements au lieu de 21 dans l'ancien cabinet Erhard. Selon des informations recueillies à bonne source, les deux partis, qui seraient dans l'ensemble d'accord sur la nouvelle répartition des responsabilités, envisageraient d'attribuer les compétences à des "grands ministères".

C'est ainsi que le département des Postes disparaîtrait, celui des Réfugiés pourrait fusionner avec celui des Affaires allemandes, comme celui de la Santé avec celui de la Jeunesse, tandis que les attributions du ministère de la coopération seraient absorbées par les affaires étrangères ou par l'économie.

La chancellerie restant aux mains de la CDU, le nouveau ministère, tout en réalisant la concentration réclamée depuis longtemps, représenterait une sérieuse modification des rapports de force entre les grands partis. Dans l'actuel cabinet Erhard, la CDU détient douze portefeuilles, et la CSU, son parti frère, cinq. Les libéraux (FDP) en avaient quatre, qui sont gérés depuis le début de la crise par des ministres CDU/CSU déjà en poste.

Le nouveau cabinet comprendrait, lui, cinq ministres CDU, trois CSU et six SPD.

Les personnalités figurant sur cette liste se sont refusées à confirmer ou à infirmer sa composition, notamment M. Schröder, ministre des Affaires étrangères, invité à dire s'il accepterait le portefeuille de la défense, a répondu: "Dieu seul le sait".

Splendeur de Noël

CHEZ DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

La splendeur de Noël bal son plein chez Dupuis!

Cette année, faites comme des milliers de clients réguliers qui s'empressent de faire leurs achats des derniers jours. En premier lieu, voyez Dupuis et procurez-vous des valeurs incommensurables pour votre dollar. Dans tous les rayons, il y a des suggestions-cadeaux pour toute la famille, le foyer, un être cher et vous. Partagez la joie de ceux qui font leurs achats chez Dupuis et...

ECONOMISEZ! ECONOMISEZ!

Procurez-vous le cahier de 12 pages aux entrées du magasin

DUPUIS 865 est, rue Ste-Catherine — Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 H.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

— Etabli en 1888 —
C.D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Legacétière — Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A., Henri Boivin, C.A., Gerad Arbour, C.A., Paul Lafleur, C.A., Roger Archambault, L.S.C., C.A.
159 o., rue Craig. 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talbot
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.S.C., C.A., G. Poupart, B.A., L.S.C., C.A.
7073 St-Denis, Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F. Bastien, C.A., R. Barrière, C.A., G. Bordas, C.A., R. Pellerin, C.A., Yvon Joyal, C.A.
620 ouest, boul. Dorchester
2 bl. Desaulniers, St-Lambert
866-5886

LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1988 ouest, rue Sherbrooke
937-4238

BENOIT, ROY, DIRY & CIE
Comptables agréés
Lionel H. Benoit, C.A., Claude Roy, C.A., Jean-Paul Diry, C.A.
3500 Parc Lafontaine
527-2463

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
360, St-Jacques, Montréal 1
842-4691

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barnett, C.A., H.E. Bell, C.A., A.M. Cameron, C.A., H.M. Caron, C.A., J.J. Carrière, C.A., D.J. Finlay, C.A., J.B. Glick, C.A., A.W. Gilmore, C.A., J.P. Gosselin, C.A., G.P. Knepp, C.A., K.A. MacKenzie, C.A., R. Normand, C.A., D.C. Scott, C.A., W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents
Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver

COULOMBE, BESNER, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
C. André Coulombe, C.A., Marcel Besner, C.A., H. Denis Charette, C.A., René Lecourt, B. Comm., C.A.
426 ouest, rue Fleury
Montréal 12. Tél. 389-5995

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
F. Fredette, C.A., G. Charette, C.A., R. Poupart, C.A., M. Lacombe, C.A., J. Robitaille, C.A., H. Mercier, C.A., J.C. Racette, C.A., L. Bédard, C.A., G. Fauteux, C.A., H. Mercier, C.A.
507 Place d'Armes
Tél. 842-8621

DOCARUFEL, DOCARUFEL & L'ESPERANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010. Tél. 384-1890

DENIS, DESMARIS, HOULE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A., Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A., Olivier Desmaris, B.A., L.S.C., C.A., Germain Desmaris, C.A., Duncan Houle, C.A.
57, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J.-Arthur Deschamps, C.A., René-F. Grothé, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25
845-3248

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU, PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A., J.-Omer Ducharme, C.A., Jean-Paul Rouleau, C.A., Robert Prenovost, C.A., Georges Dumais, C.A., Bernard Brault, C.A., Louis-P. Braut, C.A., Pierre Lalonde, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11. Tél. 831-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

SÉRARD LABELLE
Comptable agréé
85 est, boul. Henri-Bourassa
384-9945

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
Bernard F. Lachance, C.A., Pierre Y. Brousseau, C.A., Denis Allard, C.A., Georges Gagnon, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 — 381-9323

LAVALLEE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SENEAL
Comptables agréés
H. Lavalée, C.A., R. Lyonnais, C.A., L. Gascon, C.A., J. Lussier, C.A., P. Noiseux, C.A., R. Sénécal, C.A., P. Bédard, L.S.C., C.A., C. Croiset, C.A., M. Demers, C.A., A. Lussier, C.A., N. Hardy, C.A., P. Hébert, C.A.
215, rue St-Jacques, Montréal
Tél. 849-7791

LEBLANC & CIE
Comptables agréés
Fernand E. Leblanc, L.S.C., C.A.
436 est, rue Laurier
MONTREAL
276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A., R.M. Rouleau, C.A.
33 ouest, St-Jacques, ch. 505
Tél. 844-3475

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables agréés
360 St-Jacques — Suite 567
MONTREAL

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J.E. Maheu, C.A., A. Noël, C.A., R. Maheu, C.A., B. Robert, C.A., A.R. Gagnier, C.A., M. Hurlbut, C.A., G. Amodeo, C.A., G. Landry, C.A., L. Jarry, C.A., R. Tremblay, C.A., M. LeFevre, C.A., Y. Lapointe, C.A., A. Harri, C.A., C. Orlé, C.A., G. Normand, C.A., A. Gaudette, C.A., Y. Gauthier, C.A.
507 Place d'Armes
Montréal. Tél. 842-6651

MALLETTE, CÔTE, NORMANDIN & CIE
Comptables agréés
Y. Normandin, C.A., J.R. de Côté, C.A., E. Mallette, C.A., J. Ostiguy, C.A., A. Côté, C.A., G. Hébert, C.A., G. Normandin, C.A., P. de Côté, C.A., A. Roussel, C.A., A. St-Arnaud, C.A., J.-J. Leclerc, C.A., C. Gosselin, C.A., A. Massé, C.A., R. Verrier, C.A., G. Lefebvre, C.A., L. Beauchemin, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal — 866-2891

DRUMMONDVILLE, TRACY, TROIS-RIVIÈRES, NICOLET
Comptables agréés
Gaston M. Murcier, C.A., Robert Roy, C.A., Pierre Doray, C.A.
3500 Parc Lafontaine
Suite 404
Montréal 24 526-0828

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
Roger Messier, C.A., Robert Jacques, C.A., Robert Gauthier, C.A., Marcel Saint-Denis, C.A., Jacques Lefevre, C.A., Jacques Marc, C.A., (Associé Joliette)
360 o., St-Jacques, local 1225
862-9131

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUENETTE & ASS.
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A., Guy Guenette, C.A., Pierre Guenette, C.A., Guy Messier, L.S.C., C.A., Raymond A. Poirier, C.A., Robert Houdry, B.A., C.A.
59 Place Crémazie — Suite 422
Montréal 11 387-4423

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Jacques Nadeau, C.A., Jean-Paul Paquet, C.A., Gilles Blouin, C.A., Michel Guérin, C.A., E.G.M. Naudin, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke, ch. 850 842-6812

NADON, NADON & ASSOCIÉS
Comptables agréés
J. Emile Nadon, C.A., André Nadon, C.A., André Lacroix, C.A., Robert Chénier, C.A., Robert Nadon, C.A.
215 ouest, rue St-Jacques
845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.
Comptables agréés
5 Place Ville Marie 866-9701
Montréal, Ottawa, Halifax, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNES & CIE
Comptables agréés
Rene Proulx, B.A., C.A., Guy D'Orsonnes, B.A., C.A.
360 ouest, Saint-Jacques
Suite 2004
VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE
Comptables agréés
J. Raymond, C.A., G. Chabot, C.A., G. Martin, C.A., L.P. Proulx, C.A., J. Brissette, C.A., L.P. Rondeau, C.A., J. Gagnier, C.A., R. Roy, C.A., C. St-Pierre, C.A., C. St-Denis, C.A., R. Gagnon, C.A., G. Groulx, C.A., S. Gauthier, C.A.
La Tour de la Bourse
Montréal 3, Qué. 878-2691

RIDDELL, STEAD, GRAHAM & HUTCHISON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Montréal, Halifax, Québec, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver
Bureaux en Grande-Bretagne, Europe et Amérique du Sud

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Ave du Parc, Suite 307
Montréal 15 CR. 4-2791

SAMSON, BELAIR, CÔTE, LACROIX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal — Québec
Rimouski
360 Saint-Jacques
Montréal — 842-4691

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET
Comptables agréés
CHABOT, FORTIER & HAWEY
Edifice de la Banque Royale
Place Ville-Marie — 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Bay, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
Nassau, Bahamas, Etats-Unis, Grande-Bretagne, et autres pays du monde

THORNE, GUNN, HELLITWELL & CHRISTENSON
Comptables agréés
Incorporés les sociétés suivantes:
W. J. T. Adamson & Co., Aimé Galarneau & Compagnie, Guy Robert, C.A., Middleton Hops & Co., Thorne, Mulholland, Howson & McPherson
Bureau à travers le Canada
Correspondants dans la plupart des pays du monde
Suite 2604,
LA TOUR DE LA BOURSE
Montréal 3, Qué. 878-3011

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauthier, C.A., Fernand Rheault, C.A.
210 o., br. Crémazie DU 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.-D. Viau, C.A., Lionel Robin, C.A., Jacques R. Chabot, C.A., Armand H. Viau, C.A., Serge Gervais, C.A., Jean-Guy Brassard, C.A.
4926 ave. Verdun Verdun 769-3871